VOL. XIII—No 6 MONTREAL, DIMANCHE 26 MARS 1916

Abonnements par la poste :

CANADA $2.00
ETATS-UNIS $2.50
UNION POSTALE $2.50

LE NUMERO . . . . . 5 sous

LE NATIONALISTE

JOURNAL DU DIMANCHE

Rédaction et administration :
43, RUE SAINT-VINCENT
MONTREAL

TÉLÉPHONES
REDACTION: Main 7460.
ADMINISTRATION: Main 7461.

REDIGE EN COLLABORATION

DROIT AU BUT

Directeur : PIERRE LABROSSE

SUR LA CAMPAGNE MUNICIPALE

Nous y sommes

Comme les soldats dans la boue des Flandres, Montréal patauge dans la campagne municipale. Là-bas, il s'agit de nettoyer la France et la Belgique des Boches. Ici, hélas, il n'est pas question de nettoyage, — ou si peu! Il paraît s'agir seulement de donner à Médéric Martin et à ses collègues qui administrent, — ou n'administrent pas, plutôt, — la ville depuis deux ans des successeurs qui ne leur ressemblent pas trop. Il est question, dans les gazettes, dans les tramways, au carrefour des rues, partout, de ces élections. Qui sera maire? Quels seront les nouveaux commissaires? Et de quels nouveaux échevins le ciel nous punira-t-il, — comme les grenouilles voulant un roi? Nul ne le sait; — mais tout le monde semble craindre que le nouveau régime ne soit pas meilleur que le présent; et malgré cela, ou peut-être à cause de cela, presque personne ne s'intéresse au choix d'administrateurs honnêtes. Il y a pléthore de candidats. Si toutefois on les passait tous au crible, en sortirait-il plusieurs de convenables et qui offrissent toutes les garanties aux électeurs? C'est douteux.

Les autres et nous

Dans une récente conférence sur l'*Union Sacrée*, M. Alfred Capus, de l'Académie française, disait à ses auditeurs, en parlant de la mentalité différente des paysans de Touraine, selon qu'ils font le choix de leurs députés ou de leurs maires: *"Ces électeurs, qui sont des gens très positifs, ont des états d'esprit différents suivant qu'il s'agit de leurs affaires privées ou des affaires publiques. Pour gérer les premières, ils nomment des gens modérés, de bon sens moyen, ennemis des changements brusques et légèrement routiniers. C'est qu'ils ne veulent pas confier à des mains maladroites et inexpérimentées les affaires de la commune qui les touchent personnellement. Mais dès qu'il s'agit des affaires de l'Etat, le point de vue change. Les électeurs de Touraine, comme la masse des électeurs français, il faut avoir le courage de le dire, n'attachent pas une très grande importance à ce que la France soit bien ou mal gouvernée, à ce que l'on fasse de bonnes ou mauvaises lois; à quoi ils tiennent, c'est que les affaires de leur commune et les leurs soient bien conduites. Là, il ne s'agit pas d'opinion politique (je parle en général), il ne s'agit pas de nommer un socialiste, un radical, ou un nationaliste. Il s'agit avant tout de nommer des hommes qui aient de l'ordre et de la prévoyance."*

Les paysans tourangeaux ont autrement de bon sens, malgré leurs défauts, que le contribuable montréalais ordinaire. Les Tourangeaux, au moins, s'ils élisent de mauvais députés, se donnent de bons maires et de bons conseillers municipaux. Mais nous? On ne peut dire que nos députés soient brillants. C'est tout juste s'ils ont quelque valeur, — et encore! Et, en outre, nous nous donnons, nous, ne craignons pas de le dire, les pires administrateurs municipaux qui soient dans le Québec. La ville qui devrait être la mieux gouvernée de toutes, parce que la plus grande, tient ouverte d'un bout à l'autre de l'année une foire grotesque, place Champ-de-Mars, où l'on ne fait pas que crever des cerceaux fabriqués à même les anciennes promesses d'élections, mais où on dilapide à ciel ouvert les deniers publics, sous l'oeil paterne des badauds, les derniers peut-être à soupçonner que, la farce, ils la paient en définitive.

D'où vient cela? Le contribuable montréalais est-il plus bête que celui de Québec, de Joliette, de Sherbrooke, de vingt petites villes québécoises? Non pas. Il sait qu'on le trompe, qu'on le berne, qu'on le vole. On dirait cependant que cela ne le regarde pas. Comme cette génération de Français que Paul Bourget a montré absorbés à se dédoubler, à analyser leurs sentiments comme si c'étaient ceux d'autrui, le corps des électeurs montréalais présents s'amuse, dirait-on, de la situation où le mettent ses administrateurs. Ou plutôt, il s'en f... Et c'est un tel état d'esprit qu'il convient de déplorer, de dénoncer.

Ceux qui se lamentent

Il y a chez nous toute une classe de bons bourgeois, gros hommes d'affaires, industriels cossus, financiers plus ou moins heureux, hommes de profession assez éclairés et désintéressés, qui, à de certains moments, s'agitent autour d'un scandale comme celui de l'affaire Hébert ou s'émeuvent d'un geste aussi cynique que l'élection de l'échevin Giroux au bureau des commissaires municipaux. On les entend alors, dans les restaurants, au Palais, à la Bourse, dans les tramways et ailleurs, parler de la corruption de notre régime. Ils ont raison. Cependant, que font-ils pour nettoyer les écuries municipales? A peu près rien. Ils votent peut-être, au jour du scrutin, c'est tout. Il y a même chez eux nombre d'abstentionnistes. Et une forte partie de ces gens, dont le bureau d'affaires est à Montréal, habite des banlieues fashionables, comme Outremont et Westmount, de sorte que, l'instant immédiat du scandale passé, ils se laissent couler dans une heureuse quiétude, oubliant tout de notre pétaudière municipale, pour ne revivre qu'à de rares heures, au temps où ils paient leurs impôts.

Cette classe, qui devrait être, avec le meilleur élément de la classe ouvrière, aux affaires de Montréal, les suivre et les administrer en une large part, s'en abstient. Celui-ci se dit trop pris par son commerce pour penser à l'intérêt municipal. Tel autre craint la foule et la masse des électeurs. Pour un peu, il dirait, comme Pétrone: "Les assemblées populaires sentent la sueur et la crasse". D'autres sont trop timides, ou de sentiments trop délicats, laissent-ils entendre, pour affronter une lutte, et descendre dans la fosse aux renards.

Le peuple veut qu'on le dirige, — pourvu qu'il ne le sache point trop. Il n'aime pas, il est vrai, les capitalistes ni les *"messieurs"*; il prêtera volontiers l'oreille aux dénonciations que lui feront les démagogues, type Médéric Martin, des gens fortunés, ou des hommes de profession incapables de manier comme lui l'encensoir devant leur personne de se décerner à tour de bras des certificats d'honnêteté, de provenance douteuse. Mais, tel quel, le peuple n'est pas imprévoyant et fermé au point d'écarter du gouvernement ceux dont l'honnêteté est manifeste. Le succès constant de M. Ainey dans la politique municipale, — bien que ce commissaire ait ses défauts, par ailleurs, — en est une preuve. Il y en a d'autres. Et s'il se trouvait, dans ces classes bourgeoise et ouvrière, qui devraient être les directrices de notre politique municipale, des hommes assez courageux pour faire autre chose que se lamenter sur la vénalité ou l'incapacité de nos administrateurs, et pour se porter candidats, les chances sont qu'ils réussiraient, du moins certains d'entre eux, à réunir assez de voix pour entrer à l'hôtel de ville.

Les candidats actuels

Toutefois, de ces candidats, il y a pénurie, dans la campagne présente. Ils se pourraient compter sur les doigts d'une seule main, — et encore des doigts resteraient-ils inoccupés. La plupart de ceux qui aspirent au conseil municipal, au bureau des commissaires, à la mairie, n'offrent guère de garanties solides. Et, cette fois-ci comme bien d'autres, l'électeur, sauf de très rares exceptions, se trouvera placé dans l'alternative de voter pour le moins mauvais des candidats à tel poste, ou de s'abstenir. Le régime Martin aura abouti à cette déplorable conclusion: les moins mauvais, — il y en a si peu! — sont les plus acceptables, on ne peut écrire "les meilleurs". Et cela n'indique-t-il pas le degré d'abaissement où en est rendue notre administration municipale?

Un collaborateur du *Devoir* l'indiquait l'autre jour: on ne s'est occupé depuis quelque temps à l'hôtel de ville que des affaires à patronage, au détriment de l'hygiène et de la santé publiques, de l'intérêt bien entendu de la classe moyenne et des ouvriers. Il y a eu beaucoup d'argent pour les oeuvres douteuses ou susceptibles de faire quelque popularité à tel ou tel politicien de quartier, il n'y en a pas eu, dès qu'il s'est agi d'oeuvres sociales et de réformes indispensables. Ce régime durera-t-il? Plusieurs de ceux qui font aujourd'hui des belles mines à l'électeur montréalais ont participé aux folies de l'administration qui s'en va, ils en ont même bénéficié, au point de vue patronage. Quelles garanties nous offrent-ils donc, ceux-là, malgré toutes leurs paroles déclamatoires? L'embarras dans lequel ils ont mis notre échiquier municipal, que feront-ils pour l'écarter? Et l'attitude douteuse que la plupart des anciens échevins, de nouveau candidats, ont eue dans l'affaire des Tramways, il y a quelques mois, que présage-t-elle, sinon de vraisemblables et nouvelles tergiversations au détriment du public, dans un avenir rapproché, si cette question se représente, — comme elle ne manquera pas de le faire, puisque le Tramway manifeste pendant toute cette campagne-ci un vif intérêt à telle et telle candidature — ?

Il faudrait à notre régime municipal une restauration complète. Et c'est à peine si, toutefois, certains des candidats aux élections prochaines auront autour d'eux assez de partisans honnêtes pour enlever de la bâtisse délabrée des toiles d'araignées et en chasser quelques rongeurs, — à supposer que l'électeur tienne compte de la bonne volonté et de l'honnêteté de ces candidats, dans le passé. L'avenir de Montréal, d'ici quelque temps, ne paraît donc pas devoir être bien brillant. Il lui prendra des années encore avant de sortir des fondrières où l'indifférence du grand public, la cupidité de certains de ses gouvernants municipaux et l'incapacité de plusieurs autres ont engagé la ville. La réforme ne se fera pas encore cette fois-ci, du moins si l'on en juge à la valeur personnelle de la plupart des candidats. Ce serait toutefois d'excellent augure si le vote populaire réussissait à conduire à l'hôtel de ville trois ou quatre hommes décidés à ne pas travailler pour telle ou telle clique, à ne pas faire le jeu de telle ou telle bande, mais déterminés à jeter quelque lumière dans le chaos sur lequel le maire actuel se hisse, proclamant partout: "Le meilleur maire de Montréal, c'est moi! Voyez mon oeuvre."

Cette inconscience mérite une punition. Aura-t-elle au moins un commencement de châtiment?

Pierre LABROSSE.

POUR L'UNIFORME

Un magistrat de police montréalais condamnait, la semaine dernière, plusieurs soldats, les uns, déserteurs, les autres, voleurs, à la prison ou au bagne. Un faussaire en uniforme s'est vu condamné à deux ans de pénitencier. Le magistrat y est allé fermement. Il a bien fait. Les bandits et les voleurs, qu'ils portent ou non l'uniforme, doivent être traités sans pitié. Et ce n'est pas parce qu'un criminel promet de s'enrégimenter qu'il faut l'élargir, — comme cela se voit dans tel autre tribunal, où des sergents recruteurs attendent dans les couloirs les accusés, et leur proposent de les inscrire à leur régiment, après quoi ils obtiendront leur élargissement. On devine ce que devra être un régiment ainsi recruté, à la porte d'une salle de police!

A Toronto, l'autre jour, un soldat était arrêté pour avoir insulté dans la rue une jeune fille honnête. Le magistrat devant lequel on l'a conduit a entendu les dépositions. Il a reconnu la culpabilité du jeune homme. Et il lui a dit, raconte le *Star*, de Toronto, dans un de ces récents numéros : "Je vous condamne à l'amende. N'était du fait que vous portez l'uniforme, votre peine serait autrement sévère. Par considération pour votre costume et votre état, je suis indulgent."

"Devrait-on exprimer une telle opinion, en plein tribunal"? se demande le *Star*, qui répond: "Il est vrai que si un homme porte l'uniforme des corps expéditionnaires d'outre-mer, c'est un bon point en sa faveur. On devrait en tenir compte, dans le cours ordinaire des affaires.... Il faudrait aussi lui tenir compte qu'il a fait un excellent choix et qu'il entend faire envers sa race son devoir et tout son devoir. Mais, quelques droits et privilèges qui s'attachent au port de l'uniforme du roi, un magistrat a sûrement tort de dire à un soldat qui a poursuivi, effrayé et traité brutalement une jeune fille, que s'il ne lui impose pas une forte sentence, *"c'est à cause de l'uniforme dont il est revêtu!"* L'uniforme n'excuse certes pas, d'aucune façon, une conduite qui, chez un citoyen ordinaire, serait honteuse et mériterait un châtiment exemplaire. Quand un acte est méprisable, condamnable, l'uniforme de Sa Majesté ne doit pas servir d'excuse à cette faute. Le fait que le coupable le porte aggrave plutôt son acte, car il avilit l'uniforme en même temps qu'il s'avilit, et il charge de sa faute des milliers de soldats en uniforme, qui ne commettraient pas cependant un acte tel que le sien. Dans la vie ordinaire, un homme qui effraie les femmes et commet des actes de ce genre n'est pas seulement puni par les tribunaux de police, il est exclu des cercles et des sociétés auxquelles il appartient. L'armée devrait prendre des mesures pour que des hommes ne couvrent pas leurs méfaits de l'uniforme du roi ; et après que le tribunal a disposé d'eux, l'armée devrait aussi en disposer, à cause du discrédit qu'ils jettent jusque sur leur état....."

Le magistrat de Toronto, en l'occurrence, a eu tort. Ce soldat qui, en pays ami, insulte des jeunes filles respectables, les poursuit et les brutalise, comment se comportera-t-il, s'il entre jamais en pays ennemi ? Et ne commettra-t-il pas à l'endroit des femmes de ces pays des attentats comme on reproche tant aux Allemands d'en avoir commis envers les femmes belges et françaises des régions occupées par lui?

Le raisonnement du *Star* est donc plein de sens. Parce qu'un gibier de potence de cette espèce porte l'uniforme, un magistrat ne devrait pas s'en prévaloir pour l'exonérer presque de sa faute ; il devrait au contraire sévir rigoureusement, plus même qu'il ne ferait à l'endroit d'un pékin. La soldat, en effet, prostitue l'uniforme en même temps qu'il se déshonore, et il devrait en être doublement châtié. C'est ce que comprennent les magistrats montréalais ; c'est ce qu'ignorent certains de leurs collègues de Toronto.

A. V.

LEURS EXCUSES

La conscription partielle existe en Grande-Bretagne. Il est même question de l'étendre et d'appeler sous les armes tous les hommes valides, célibataires et gens mariés, de 18 à 45 ans.

Naturellement, il se trouve parfois d'excellents Anglais pour demander qu'on les dispense d'aller au feu. Les gens mariés protestent, avec assez de raison, contre leur appel immédiat dans l'armée, parce que, disent-ils, lord Derby leur a promis de faire servir d'abord tous les célibataires et qu'il y en a des milliers et des milliers encore en liberté, en Angleterre et en Ecosse, embusqués qu'ils sont dans les fabriques de fournitures militaires où les gens mariés devraient les remplacer, tandis que les célibataires devraient être au front, selon la promesse qu'en a faite lord Derby aux premiers. Lord Derby et le *War Office* leur répondent : "Le Kaiser n'attend pas, lui, et nous, nous ne pouvons attendre. Marchez!"

Il se passe, paraît-il, dans les bureaux militaires où se présentent ceux qui veulent se faire relever de l'obligation de servir, des scènes assez cocasses. Le *Mail and Empire*, de Toronto, dit à ce propos, dans une récente correspondance: "Des jeunes gens en état de prendre les armes, mais qui veulent s'en tenir à leurs occupations habituelles, s'imaginant qu'ils sont indispensables à leur poste actuel, donnent toutes sortes de prétextes pour se faire dispenser du service. Un caricaturiste s'est dit indispensable, parce que ses charges amusent, dit-il, les hommes du front. Un danseur en sabots proteste, disant que si on l'envoie au feu, son art en souffrira. Un directeur de théâtre affirme que s'il part, il va falloir fermer son théâtre et que les gens ne sauront plus où aller. Un bonhomme qui est un expert dans l'art de trancher la saucisse, un fort-à-bras des halles, d'une force prodigieuse, un colporteur de bibles, ont tous manqué leur coup de convaincre les tribunaux qu'ils ne doivent pas être envoyés au feu. Dans tel cas, un patron parut devant le tribunal de Lewisham et implora les juges pour qu'ils ne lui enlevassent pas un de ses commis, qui, dit-il, régissait toutes ses affaires et dont il ne pouvait se passer. — "Quel prix le payez-vous? dit le président.—Dix-sept shellings six sous la semaine (84.30) "répondit le patron.... Le commis est parti pour le régiment."

Et, tandis que certains Anglais d'outre-mer inventent d'aussi piètres excuses pour refuser d'aller défendre leur patrie, menacée dans son existence même, on veut enrégimenter en bloc, ici, des gens qui n'ont jamais mis les pieds en Europe, qui n'y ont pas un parent, et auxquels on dit, tantôt, que leur engagement serait purement volontaire, tantôt qu'ils sont dans l'obligation morale de s'enrégimenter !

A. V.

LE BOCHE AUX BOTTES PRUSSIENNES



VON ONTARIOW — **Ces écoliers franco-ontariens qui me persécutent, voyez comme pourtant je les traite avec douceur ! Cesseront-ils donc de me maltraiter en parlant français ?**

LA MISE EN NOMINATION

Trois candidats briguent les suffrages à la Mairie : MM. Lapointe, Martin et McDonald ; dix au bureau des commissaires et quarante-trois à l'échevinage dans quinze quartiers.

MM. les échevins Boyd, Denis, O'Connell, Rubenstein et Ward sont réélus par acclamation.

Scènes tumultueuses à l'hotel de ville. — Le maire est conspué et sifflé. — Nombreux discours.

Brid'oison, dans un de ses couplets, dit que:

Tout finit par des chansons.

A la salle du conseil municipal, où avait lieu l'appel nominal des candidats hier midi, tout a fini... par des discours.

Mais n'anticipons pas. Le public est si impatient du este de savoir le nom de ceux qui briguent actuellement son suffrage.

L'appel nominal commença à midi sonnant. M. L.-O. David, secrétaire municipal, venait de déclarer que, contrairement à ce qu'avait dit un quotidien du soir, il ne s'était fait rien de frauduleux au secrétariat de la ville depuis le début de la campagne.

—Et ceci, ajouta-t-il, je le jure en mon nom et au nom de tout mon personnel.

On applaudit et M. L.-O. David fait les mises en nomination suivantes:

A LA MAIRIE

1—L.-A. Lapointe, financier.
2—Médéric Martin, bourgeois.
3—Duncan McDonald, financier.

LES COMMISSAIRES

1—J.-A. Beaudry, agent d'affaires.
2—D. Gallery, marchand.
3—Napoléon Giroux, libraire.
4—G.-A. Lacombe, médecin.
5—Rodrigue Langlois, journaliste.
6—Victor Lévesque, pharmacien.
7—Tancrède Marsil, journaliste.
8—A.-G. Ross, financier.
9—E.-W. Villeneuve, bourgeois.
10—Georges Campbell.

L'ECHEVINAGE

AHUNTSIC-BORDEAUX

1—D. Kochenburger, constructeur.
2—G. Ménard, avocat.

DELORIMIER

1—G. Mayrand, notaire.
2—J.-M. Guindon, courtier.

HOCHELAGA

1—A. Lavergne, courtier.
2—J.-A. Coulombe, ouvrier.
3—J.-A. Guérin, ouvrier.
4—Dr E. Lafortune, médecin.
5—A. Chassé, avocat.

LAFONTAINE

1—Dr E. Dubeau, chirurgien-dentiste.
2—A. Gariépy, cigarier.
3—A. Colas, photographe.

LAURIER

1—J.-P.-L. Bérubé, secrétaire du Conseil des Arts et Métiers.
2—N. Turcot, maître-plombier.
3—J.-A. Duval.

MERCIER

1—E. Larivière, financier.
2—J.-H. Leclair, typographe.

NOTRE-DAME DE GRACE

1—H. Gagné, avocat.
2—D. Macdonald, bourgeois.

PAPINEAU

1—J.-A. Lamarre, épicier.
2—J.-P. Davignon, manufacturier.

SAINT-ANDRE

J. Ward, marchand, *élu par acclamation.*

SAINTE-ANNE

T. O'Connell, entrepreneur-plombier, *élu par acclamation.*

SAINT-DENIS

1—R. Houlé, courtier en immeubles.
2—E. Deery.
3—E. Roy, avocat.
4—H. Desjardins.

SAINT-GABRIEL

1—J. Elie, marchand.
2—J. Dubois, médecin.

SAINT-GEORGE

L.-H. Boyd, avocat, *élu par acclamation.*

SAINT-HENRI

1—O.-H. Letourneau, médecin.
2—J.-H. Bédard.

SAINT-JACQUES

1—J. Loranger, avocat.
2—J. Fournier, journaliste.
3—R. Ouimet, journaliste.
4—J.-A.-A. Brodeur, avocat.

SAINT-JEAN-BAPTISTE

1—G. Vandelac, entrepreneur de pompes funèbres.
2—J.-B. Saint-Pierre, négociant.
3—A. Latreille, ouvrier.

SAINT-JOSEPH

1—W. J. Hushion, marchand.
2—J.-U. Lalonde, médecin.

SAINT-LAURENT

L. Rubenstein, industriel, *élu par acclamation.*

SAINT-LOUIS

1—J.-B. Lamoureux, bourgeois.
2—A. Blumenthal, agent.
3—M. Shubert.
4—W. O'Glerman.
5—J. Miller.

SAINTE-MARIE

A.-H. Denis, médecin, *élu par acclamation.*

LE BAL COMMENCE

L'appel nominal terminé, on crie: Médéric! Médéric!

Le maire s'est levé, mais c'est pour "céder le pas" à ses deux adversaires.

M. L.-A. Lapointe est le premier à prendre la parole.

(Suite à la dernière page)

LES SPORTS

DEUXIEME EDITION

UNE VICTOIRE POUR LE BLEU-BLANC-ROUGE

LE CANADIEN REMPORTE SA DEUXIEME VICTOIRE DANS LA COURSE AU CHAMPIONNAT MONDIAL PAR UN RESULTAT DE 6 A 3.

Arena, Montréal, 25. — Le Canadien a remporté sa deuxième victoire dans la course au championnat mondial. Il a défait Portland, samedi soir, à l'Arena, par un résultat de six à trois. Le Canadien a eu le dessus continuellement, malgré tous les efforts du Portland pour vaincre.

L'assistance était considérable, pas une seule place était libre. Un grand nombre de dames dans les loges exhibaient les derniers modèles de chapeaux printaniers. Pour la première fois peut-être on a vu des spectatrices à une joute de hockey, coiffées de chapeaux de paille.

La joute a été particulièrement intéressante et rapide du commencement à la fin. Portland, malgré sa défaite, a fait une belle lutte.

Chaque équipe a compté un point dans la dernière période. Portland d'abord; en moins de cinq minutes, Harris prenait Vézina en défaut après une série de belles passes en compagnie de Tobin. Pitre a compté dix minutes plus tard pour Canadien, sur une passe de Corbeau. Pitre a tiré alors à plus de trente pieds des buts. Le jeu, dès cette période de début a été très rapide. Laviolette, malgré sa blessure récente, s'est fait remarquer par des courses evrtigineuses, qu'il a accomplies en compagnie de Pitre.

Le Canadien a pris l'avantage d'un point au cours de la seconde période, Portland en comptant deux et lui trois. Poulin fut le premier à compter. Johnson, de Portland, suivit son exemple. Arbour, en moins de trente secondes, donnait l'avantage au Canadien, et Pitre augmenta cet avantage trois minutes plus tard. Quelques minutes avant la fin cependant, Tobin a compté pour Portland. Le jeu a été aussi rapide, plus rapide au cours de la seconde période. Harris et Oatman se sont distingués particulièrement, du côté de Portland.

La troisième période a été marquée par une joute de « gilat presque générale. Les aspirants champions du monde au hockey auraient-ils des prétentions au championnat mondial de la boxe? Le tout a commencé par une agression non motivée de Johnson sur Lalonde, puis ensuite de Oatman sur McNamara. La mêlée fut générale, et la partie a été interrompue pendant cinq minutes. Lalonde et Johnson ont été expulsés pour la différence de la joute.

Le jeu a été excessivement rapide dans cette période. Jusqu'à la dix-septième minute, aucun point ne fut compté. Prodgers a commencé et Pitre l'a imité deux minutes plus tard. Portland, malgré tous ses efforts, n'a pu compter dans cette période. Le résultat final a été de 6 à 3 en faveur du Canadien.

Les équipes s'alignèrent comme suit:

Canadien		Portland
Vézina	Buts	Murray
McNamara	Points	Irvine
Corbeau	Couverts	Galinson
Arbour	Avants	Harris
Lalonde	Avants	Oatman
Pitre	Avants	Tobin

Arbitres:— Harry Pulford, Johnny Brennan.

PREMIERE PERIODE

Portland enlève, mais le jeu arrête aussitôt, sur une passe irrégulière. Pitre vient tirer, mais Irvine l'empêche de compter. Irvine court chez Vézina, et passe à Tobin qui compte. Cette passe est un hors-jeu et le point ne compte pas. Le jeu est rapide. Laviolette, qui a remplacé McNamara dans la première minute, se distingue par de belles courses. Lalonde est puni pour une infraction légère aux règlements, et Poulin le remplace.

Portland joue très rapidement. Les joueurs exécutent maintes cabrioles acrobatiques. Harris et Tobin accomplissent presque des sauts périlleux. Harris compte sur une passe de Johnson.

Portland, 1; Canadien, 0.
Temps: 5.00.

Pitre se multiplie et travaille comme quatre, toujours sur la brèche, il tire sans cesse et toujours adroitement. Murray a bon oeil, cependant, et il bloque avec succès. McNamara vient bientôt remplacer Arbour. Corbeau passe à l'attaque. Laviolette, malgré sa blessure, est très agressif. Johnson s'en aperçoit, lorsque Jack lui fait sentir la douceur de la bande. Jack est puni, Arbour le remplace. Lalonde revient et Poulin sort. McNamara vient tirer, mais Portland est vigilant sur la défensive. Après une série d'au moins deux douzaines de hors-jeu, Tobin fait pénétrer le caoutchouc dans le filet de Vézina, le point ne compte pas.

Canadien attaque avec une vigueur incroyable, mais Portland commence par bien soutenir cette poussée. Après quelques minutes cependant, l'attaque se fait plus violente. Corbeau passe le caoutchouc à Pitre qui, de côté, tire avec une force extraordinaire à plus de 30 pieds des buts de Murray. Le point est compté.

Portland, 1; Canadien, 1.
Temps: 10.00.

Prodgers remplace McNamara. Canadien attaque encore. Pitre tire à plusieurs reprises de même que Prodgers, mais Murray arrête tout. Tobin vient tirer pour Portland, mais il ne réussit pas à enregistrer.

DEUXIEME PERIODE

Le jeu reprend rapide, et l'enthousiasme est à son comble dans les galeries. Chaque course du Canadien soulève une ovation. Après une mêlée en face des buts de Murray, Poulin compte.

Canadien, 2; Portland, 1.
Temps: 2.00.

Peu à peu, la vitesse s'augmente des deux côtés. Portland donne un élan vers les buts de Vézina, Oatman tire le premier sans résultat. Il garde cependant le caoutchouc.

Après quelques tours, il le passe à Johnson qui compte en tirant adroitement.

Portland, 2; Canadien, 2.
Temps: 5.00.

Le jeu reprend. Canadien enlève et Arbour tire de côté, enregistrant un point qui donne encore l'avantage au Canadien.

Canadien, 3; Portland, 2.
Temps: 0.30.

Les visiteurs reforment leur ligne d'attaque et se lancent à l'assaut des filets du Canadien. Dunderdale patine très vite et ses lancers sont fort dangereux. Vézina tient bon cependant et rien ne passe.

Pitre, sur la ligne d'attaque du Canadien, se met en évidence, à plusieurs reprises par ses courses, finalement, il enregistre.

Canadien, 4; Portland, 2.
Temps: 3.00.

Portland ne perd pas courage, malgré ce désavantage de deux points. Les visiteurs sont beaucoup plus légers que leurs adversaires et ils ont beaucoup de difficulté à franchir la ligne de défense, Corbeau, McNamara. Finalement, Portland parvient à compter.

Canadien, 4; Portland, 3.
Temps: 3.00.

Portland continue à faire le siège de la forteresse de Vézina. Dunderdale, Harris Tobin, Johnson viennent tour à tour tirer, mais sans prendre Vézina en défaut. La période se termine sans autre résultat.

TROISIEME PERIODE

L'avantage du Canadien est peu considérable et le résultat de la joute peut encore être considéré comme incertain. Les deux clubs font aussi un effort vigoureux pour compter. Le jeu devient d'une rapidité folle. Uksila, du Portland, reçoit les ovations de l'assistance pour ses courses vertigineuses. Pitre et Lalonde ne pèchent pas non plus par excès de lenteur. Le jeu devient si rapide à certain moment, et si brutal en même temps que plusieurs joueurs en viennent aux coups. C'est d'abord Johnson qui frappe Lalonde délibérément à coups de poings. Oatman s'en prend à McNamara et bientôt les deux équipes se distribuent des coups de poings quand ce n'est pas des coups de bâton. Les deux arbitres interviennent, mais ils ne réussissent qu'à se faire malmener eux-mêmes. La joute est aussi interrompue pendant au moins cinq minutes.

Lalonde est puni et aussi Johnson. Tous deux sortent pour le reste de la partie. Berlinguette et Barbour s'alignent. Pitre descend en compagnie de Corbeau. Murray bloque bien un beau lancer de Corbeau, puis un autre de Pitre. Prodgers vient tirer à son tour et compte.

Canadien, 5; Portland, 3.
Temps: 10.00.

Irvine met en danger les buts de Vézina puis Canadien revient à la charge. Pitre compte encore.

Canadien, 6; Portland, 3.
Temps: 2.00.

Prodgers tire encore, mais ses coups manquent de précision.

La partie se termine avec un résultat de 6 à 3.

SOMMAIRE

Première période

1—Portland, Harris	5.00
2—Canadien, Pitre	10.00

Deuxième période

3—Canadien, Poulin	2.00
4—Portland, Johnson	5.00
5—Canadien, Arbour	0.30
6—Canadien, Pitre	3.00
7—Portland, Tobin	3.00

Troisième période

8—Canadien, Prodgers	17.00
9—Canadien, Pitre	2.00

EAU PURGATIVE RIGA
Guérit la Constipation Habituelle
Ne cause ni coliques, ni irritation, purge sans vous déranger de vos occupations. Devrait se trouver dans toutes les familles. En vente partout.
LA SOCIETE DES EAUX PURGATIVES RIGA, MONTREAL.
Dr ED. MORIN, Cie, Ltée, Pharmaciens en gros.
Dépositaires pour la Ville de Québec et le District.

LE CHAMPION WILLARD GAGNE AUX POINTS

DANS UN RUDE COMBAT, JESS WILLARD TRIOMPHE DE SON ADVERSAIRE, MORAN, QUI, QUOIQUE BLESSE A LA FIGURE, FAIT PREUVE DE BEAUCOUP DE RESISTANCE.

Jess Willard a battu Frank Moran. Devant une foule de treize mille personnes, le champion du monde, a facilement écrasé son adversaire, qui, cependant,fit preuve de beaucoup de résistance et de ténacité. Sur les dix rondes, Jess Willard en a gagné sept. Moran sortit vainqueur de la troisième aux points. Les honneurs de la huitième et de la neuvième furent partagés.

Ce n'est que très tard que se sont ouvertes les portes du Madison Square Garden. Et aussitôt, une foule monstre s'y est engouffrée. Quelques minutes après, toutes les galeries étaient noires de spectateurs. On y remarquait même quantité de femmes. Près de l'arène se tenaient John Sullivan, Bob Fitzimmons, Jim Corbett, tous exchampions. Et dans les premières loges, J. F. Morgan, C. Vanderbilt, David Belasco, Enrico Caruso, et le maire Curley, de Boston. Jamais n'a-t-on vu autant de monde au *Madison Square Garden*. Le nombre de billets vendus était tel qu'à la dernière heure, l'on dut construire des sièges supplémentaires. C'est ce qui explique pourquoi les portes ont été ouvertes si tard. On calcule approximativement que plus de 13,000 personnes ont assisté au match. A l'ouverture des portes, il restait encore quelques billets de $25 à vendre. Les spéculateurs s'en sont donné à coeur joie. Les préliminaires exigées par la loi n'ont créé aucun intérêt. Pendant tout le temps, la foule guetta l'arrivée des deux combattantts.

Jess Willard fut le premier à gagner l'arène, accompagné de son gérant. Trois minutes plus tard, arriva Moran. Les deux combattants se donnèrent alors une franche poignée de mains. Les chronométreurs étaient pour Moran, Geo. Considine ; pour Willard, Harry Weiss, et pour le club, le docteur Muth.

A l'encontre de Willard, Moran était tout nerveux. L'arbitre, Charley White, fit son entrée dans l'arène à 9.45. Les poids des deux adversaires furent alors officiellement connus. Moran pesait deux cent onze livres et demie et Willard deux cent cinquante neuf et demie.

PREMIERE RONDE

Willard frappe Moran à la figure. Celui-ci réplique par trois coups qu'esquive son adversaire. Moran revient à l'attaque, touche Willard à la mâchoire, et en retour reçoit trois bons coups sur la figure. Moran veut se reprendre. Mais cher lui en coûte, il est atteint dans l'estomac. Revenant encore à l'attaque, il est fortement frappé à la figure, et en voit mille étoiles. Furieux, il se jette sur son adversaire. Mais celui-ci esquive les coups.

Une ronde pour Willard.

DEUXIEME RONDE

Willard est à l'attaque. Moran réussit cependant à faire bonne figure. Ce que voyant, Willard se met à sa poursuite, et le suit tout autour de l'arène. A fin de compte, il le frappe au corps. Et juste comme le gong sonnait, Willard applique un maitre coup à la figure de Moran.

Une ronde pour Willard.

TROISIEME RONDE

Willard frappe violemment Moran à l'estomac. Celui-ci essaie mais en vain d'atteindre son adversaire à la mâchoire. Willard frappe Moran autant de fois qu'il le semble vouloir. Moran réussit à frapper Willard tout comme le gong sonnait.

Une ronde pour Moran.

QUATRIEME RONDE

Grâce à deux "uppercuts", Willard atteint son adversaire à la figure, puis au corps. Moran prend sa revanche en frappant Willard à la mâchoire. Pendant qu'il se défend avec sa gauche, Willard atteint Moran à la mâchoire, de sa droite, et reste insensible à une terrible gauche de Moran. Willard termine la ronde par une droite.

Une ronde pour Willard.

CINQUIEME RONDE

Willard, toujours grâce aux "uppercuts", frappe son adversaire à la mâchoire. Moran essaie mais en vain d'atteindre Willard. A la fin, cependant, il réussit à l'acculer à la corde. Willard prend sa revanche en administrant un formidable coup de poing sur l'oeil gauche de son adversaire. Moran se retire toujours, suivi par Willard.

Une ronde pour Willard.

SIXIEME RONDE

Willard se rue sur Moran, et l'assaille de coups à droite et à gauche. Moran frappe son adversaire à la mâchoire grâce à un brillant "uppercut". Willard se revanche en atteignant l'oeil de Moran par une gauche, puis ensuite la mâchoire par un "uppercutt". Lorsque le gong sonne, Moran se sauve.

Une ronde pour Willard.

SEPTIEME RONDE

Willard se lance contre Moran, et le terrasse dans tous les coins. Sous cette avalanche, Moran ne peut se défendre. Il passe son temps dans les prises de corps. Le sang coule à flots sur sa poitrine. Willard se bat avec sang-froid. Il cherche à entraîner son adversaire dans la lutte. White avertit Moran de ne plus enfreindre les règles du match. Moran attrape Willard à la mâchoir, et ce dernier est très étourdi.

Une ronde pour Willard.

HUITIEME RONDE

Willard frappe continuellement Moran de sa gauche à la figure. Les spectateurs sont au comble de l'excitation. Moran saigne de plusieurs blessures à la figure. Il réussit à porter deux coups de droite à la mâchoire de Willard. Et le champion paraît très essoufflé lorsqu'il retourne à son coin. Les honneurs sont partagés dans cette ronde.

NEUVIEME RONDE

Moran, dès le son de la cloche, se lance contre son adversaire et lui porte des coups de droite et de gauche. Willard se sert constamment de sa gauche. Moran porte de nouveau deux coups à la mâchoires du champion exploit qu'il répète presque aussitôt. Willard porte un crochet de droite dans les côtes de Moran. Un "uppercutt" de gauche fait perdre l'équilibre à Moran. Ce dernier frappe à la mâchoire et Willard lui applique un "uppercutt". les honneurs sont partagés dans cette ronde.

DIXIEME RONDE

Les deux adversaires se donnent une poignée de mains au commencement de cette ronde. Willard se sert presque exclusivement des "jab" de gauche. Moran porte un coup de droite à la mâchoire de son adversaire, coup qui est suivi d'une gauche au corps. Willard martelle Moran de sa droite et de sa gauche. Ce dernier, cependant fait preuve de beaucoup de résistance. Willard applique un "uppercutt" à la figure de Moran puis à son corps. Moran porte un coup de droite et de gauche à la mâchoire et Willard lui rend sa monnaie, et le match se termine à l'avantage de Willard.

A L'UNION CANADIENNE DES RAQUETTEURS

L'assemblée annuelle de l'Union Canadienne des Raquetteurs a eu lieu hier, au No 250, rue Amherst, sous la présidence de M. Vallerand, alors que les clubs affiliés à cette organisation, étaient pour la plupart représentés.

Les officiers et les délégués ont procédé en hommes d'affaires, et la plus parfaite harmonie n'a cessé de régner durant toute la réunion.

Le président Vallerand présenta son rapport annuel et il en fut ainsi de M. P. J. Majeau, secrétaire-trésorier. Ces deux rapports reçurent l'approbation de l'assemblée et des remerciements ont été adressés à ces deux officiers.

Les articles parus dans le "Sorelois" et le "Réveil" ont été commentés et réfutés, et plusieurs officiers se sont élevés contre les insinuations faites par les auteurs de ces articles. Faisant suite à la discussion, M. Arthur Lamalice, premier président et fondateur de l'Union Canadienne, dans un discours très spirituel, fait l'historique de l'Union Canadienne des Rraquetteurs, et explique les raisons pour lesquelles les clubs de Québec se sont retirés de cette belle organisation qui est la plus belle et la plus prospère du genre.

Les délégués des clubs en dehors de Montréal, entre autres MM. Lussier, N.P., du club Champlain de Saint-Jean, et Delisle, de l'A. B. C. de Joliette, portèrent la parole pour assurer l'Union que leurs clubs respectifs étaient satisfaits d'être affiliés à cette organisation et qu'ils n'avaient aucun reproche à adresser à l'Union. Leurs paroles furent saluées par des applaudissements prolongés.

Plusieurs autres questions très importantes furent discutées et des avis de motion furent adoptés, après quoi l'on procéda au choix des officiers pour le prochain terme. L'heure tardive nous empêche cependant de pouvoir donner à nos lecteurs le résultat de ces élections, car, au moment où nous allons sous presse, le résultat du scrutin n'est pas encore connu.

Germaine LE 6 AVRIL
MANNY A LA SALLE DU WINDSOR
Billets chez Archambault.

3-8 P.M. PARC 10
SOHMER
ATTRACTIONS — MUSIQUE DE — EXTRAORDINAIRES — SOUVENIRS
OUVERT TOUS LES DIMANCHES
ENTREE - - 10 sous

DANS LE MONDE DES QUILLES

La saison locale des grosses quilles est terminée, et personne ne s'en plaint. Au contraire, je connais des gens qui sont fiers qu'elle soit terminée, car si elle avait durée une semaine de plus, je crois que le championnat de la classe "A" aurait pu changer demain. Mais n'y revenons plus et disons ensemble trois hourras pour La Royale : Hip, hip, hip.

* * *

Le National et le Canadien se contenteront d'aller au tournoi organisé par la Ligue de quilles de la cité d'Ottawa, qui s'ouvrira le 3 avril dans la capitale. Nos deux clubs montréalais joueront leurs parties le 15 avril, le dernier jour du tournoi. Les joueurs suivants feront le voyage et participeront aux joutes :

National — Boulianne, Cattarinich, Meunier, Lamoureux, Blondeau et Labelle.

Canadien — Ranger, Paradis, Cardinal, Filion, Villeneuve et Laganière.

Ces deux clubs de l'Est m'ont promis de faire la barbe à leurs équipes rivales. Tiendront-ils parole ?

* * *

Napoléon Labelle figurera sur l'équipe du Strachan au tournoi de Toledo. Je suis prêt à parier que ce ne sera pas lui qui obtiendra le plus petit nombre de points.

* * *

A quand la distribution des prix aux gagnants de la Ligue provinciale ?

* * *

Désautels a trop pratiqué aux quilles dans les deux dernières semaines et Plante a peut être eu le même tort; aussi ils ont perdu le trophée Strachan qu'ils croyaient pouvoir conserver jusqu'au 28 décembre prochain, afin de recevoir une médaille. Meunier et Cattarinich leur ont joué un mauvais tour en leur enlevant cette coupe, jeudi dernier. Ernest était au comble de sa joie et Catta s'est contenté d'apporter le trophée à son magasin, afin d'orner sa vitrine.

* * *

Edmond Pelletier s'est vanté qu'il pouvait battre tous les joueurs de Montréal, après sa victoire sur Arthur Plante.

Voyons, mon ami, ne vous gonflez pas comme cela, car nombreux sont les quilleurs qui peuvent vous tenir tête.

* * *

Si, au Tipperary, on avait planté les quilles dans les dallots, Laganière aurait fait plusieurs "strikes", lundi soir dernier. Qu'en pensestu, Emile ?

* * *

S'il faut en croire Dame rumeur, les Millionnaires regretteraient déjà d'être partis du Canadien. Le blâme doit être jeté sur le chef des rebelles et l'on doit aussi s'en prendre à la mollesse d'Achille.

* * *

A la dernière minute, Arthur Plante a faussé compagnie à mon ami Rod., et cela pour ne pas jouer avec son ami Bédard, a-t-il déclaré.

Comme les choses changent dans le monde des quilles!

* * *

Malgré les trois courses de Charbonnier et celles de son avant coureur Quimet, (la curve). Labelle a tout de même tenu parole en jouant vendredi dernier, avec son vieil ami Lamoureux. Voyons, messieurs les Millionnaires, vous auriez dû savoir qu'il était inutile de déranger ce joueur ainsi que toute sa famille. Labelle n'est pas de ceux qui préfèrent l'Ouest à l'Est, et puis je crois qu'il a raison, car jouer en compagnie des "Canayens" est aussi chic que de figurer sur les allées de nos amis les "English".

* * *

Le secrétaire Desroches se décidera-t-il un jour à fournir les résultats des parties de la Ligue des Petites Quilles de Montréal aux journaux français, afin que les amateurs du faubourg Québec connaissent les résultats de ces joutes? S'il ne consent pas, je me charge de me les procurer, afin que tous les amateurs soient comme moi

O. KOURAN.

Le NATIONALISTE et le hockey

Si une cinquième partie est nécessaire pour décider le championnat mondial au hockey entre les clubs Portland et Canadien, le Nationaliste *sera publié comme à l'ordinaire, dimanche prochain, donnant un compte rendu complet de la joute.*

Le Devoir de samedi prochain dira ce qu'il en sera.

DE L'EXCELLENCE DE LA PIPE

Depuis un an la pipe a conquis Paris qui, par sympathie pour les poilus, l'adopta et s'y tient.

Mais des esprits chagrins ont insinué qu'elle était pire que le cigare et la cigarette.

C'était une calomnie née de l'ignorance. Un des membres les plus éminents de l'Académie des sciences, M. Cchloesing, dont la compétence spéciale ne saurait être mise en doute, puisqu'il fut longtemps directeur des manufactures de tabacs, a établi en effet, que la combustion du tabac dans la pipe produit plus d'aldéhyde formique que sa combustion dans la cigarette.

Or, l'aldéhyde formique a pour effet d'atténuer la nocivité de la nicotine.

Donc, fumez la pipe sans crainte, surtout si vous avez la précaution de fumer du tabac bien mûri et bien fermenté, qualités que vous trouverez au plus haut degré dans les tabacs Billy et Contant, qui sont faits avec des tabacs de haute qualité.

Chaque paquet contient un coupon qui donne droit à de magnifiques primes. Un certain nombre de paquets renferment des pièces variant de 10 à 50 sous.

LA CIE DE TABAC EXCEL,
227, rue Maisonneuve,
Montréal.



CERTAINES cigarettes ont un goût agréable lorsqu'on les allume—mais du moment qu'elles sont fumées jusqu'à la moitié elles perdent leur bon goût.

TEL N'EST PAS LE CAS DES CIGARETTES MURAD

Un des points saillants de la Murad c'est qu'elle conserve

SA FRAICHEUR, SON AROME ET SON GOUT DELICIEUX

jusqu'à la dernière parcelle.

Comme l'a dit un fumeur enthousiaste :

"La Murad est une perfection lorsqu'on l'allume et va s'améliorant en se fumant."

Tous les fumeurs de cigarettes MURAD peuvent attester ce fait.

Partout - Pourquoi ?

QUALITE SUPERIEURE

Bernier & Gadbois
AGENTS-FINANCIERS
606 rue Ontario— TEL. LASALLE 1912 " " 2050
MAISONNEUVE

20 TERRAINS rue Bourbonnière, près de la rue Girard et en haut Sherbrooke, dans le coeur de la ville de Maisonneuve, à $500.00 chacun, peu de comptant, balance $7.00 par mois, sans intérêt, rue bien faite, canaux, trottoirs, etc.

ACHETEZ immédiatement, tandis que les prix sont bas. Ces terrains se vendaient autrefois $1,000.00 chacun.

AUSSI 200 propriétés et terrains, dans Maisonneuve, à échanger. Venez nous voir ou téléphonez, nous irons vous rencontrer.

L'homme qu'il VOUS faut
COMME MAIRE
De grandes entreprises seront mises à exécution, à Montréal, durant les deux années à venir. — Il vous faut un
HOMME COMPETENT
à la tête de l'administration de l'hôtel de ville.
McDONALD EST VOTRE HOMME
Deux ans durant, il a combattu vos combats. L'élirez-vous maire, pour qu'il termine son oeuvre ? — Voterez-vous pour lui ? — Ferez-vous voter vos amis pour lui ?
DUNCAN McDONALD
A LA MAIRIE

L'EMIGRATION IRLANDAISE ET LE SENTIMENT NATIONAL

Ce qu'écrit un jeune Irlandais cultivé.

Les journaux et les dépêches d'Irlande et de Grande-Bretagne ont encore tout dernièrement mentionné les incidents survenus dans les ports de mer anglais et irlandais, depuis quelque temps, au départ pour l'Amérique de jeunes Irlandais accusés par les jingos de lâcheté et de poltronnerie, parce qu'ils n'ont pas voulu s'enrégimenter.

Certes, si ces jeunes gens eussent lu les sermons de recrutement d'un de leurs compatriotes habitant le Canada, M. l'abbé O'Gorman, d'Ottawa, ils se fussent peut-être imaginés qu'ils ont des devoirs de conscience envers l'Empire ; et au lieu d'aller s'engager aux Etats-Unis ou ailleurs, pendant la guerre, ils auraient pris la route de la caserne; ils eussent aussi agi de même, s'ils eussent entendu un discours comme celui que Monseigneur Fallon, un autre de leurs compatriotes, prononçait, il y a quelques mois, à Toronto, sur la grandeur de l'Empire et les devoirs des citoyens britanniques envers Londres et son idéal politique.

Mais ils n'ont rien entendu de toutes ces belles paroles. Ils se sont contentés de suivre l'avis de leur conscience, — et ils ont laissé la Grande-Bretagne se tirer d'affaire sans eux, — jusqu'à ce que Londres mît fin à leur émigration, pour un temps.

* * *

Pourquoi émigraient-ils? Un jeune auteur irlandais cultivé, Padraic Colum, autrefois directeur de la *Irish Review*, et maintenant en tournée de conférences aux Etats-Unis, sur la renaissance gaélique et l'Irlande, l'écrivait l'autre jour en termes fort explicites, au *Post*, de New-York (17 mars 1916) :

"L'enraiement soudain de l'émigration des Iles Britanniques devait créer fatalement une détresse économique aiguë, en Irlande", dit-il. "La manière dont on a interrompu cette émigration créera certes un mécontentement dangereux. Les premières apparemment, à enrayer ce mouvement, sont quatre compagnies de navigation océanique qui ont refusé d'embarquer des voyageurs d'âge militaire, dans les ports anglais ou écossais, à destination d'Amérique. Un Anglais pourrait croire que ces compagnies travaillent dans l'intérêt de son pays. Un Irlandais sait que ces compagnies travailleraient plutôt contre qu'en faveur des intérêts de l'Irlande.

"Il y a deux ans, les vapeurs Cunard devaient, d'après leur contrat avec le gouvernement anglais, faire escale à Queenstown, pour les courriers postaux. Cette escale était l'un des rares points de contact que l'Irlande eût avec le monde extérieur, et tous les intérêts de celle-ci tendaient donc à ce qu'elle se fît. Mais la compagnie Cunard commence à trouver embarrassant l'arrêt à Queenstown. Elle annonça son intention d'écarter cette clause de son contrat. Les chambres de commerce et les associations industrielles irlandaises demandèrent au gouvernement de forcer les Cunard à respecter leurs obligations. Ils passèrent néanmoins outre. Les compagnies océaniques qui ont érigé une barrière contre l'émigration ont donc, aux yeux des Irlandais, pris figure d'associations étrangères et hostiles

"Les incidents qui ont accompagné le refus d'embarquer, une certaine fois, des émigrants irlandais, ont aussi exaspéré le sentiment de l'Irlandais. Des femmes de Liverpool ont piqué des plumes blanches dans les vêtements d'Irlandais qui voulaient émigrer. N'y avait-il personne des leurs qu'elles n'eussent pu décorer ainsi? La presse dit que 900 Irlandais voulaient traverser en Amérique. Il est même douteux qu'il y en eût autant. Il y en avait peut-être 500. Le reste, on le devine, étaient des Anglais, ou des Gallois, ou des Ecossais. Mais la presse a bien fait attention de ne jeter l'odieux de tout cela que sur les Irlandais. Il n'est pas étonnant que le *Manchester Guardian*, — peut-être le seul journal d'Angleterre qui tente d'exprimer l'opinion des trois royaumes, et pas seulement celle de l'Angleterre, — ait protesté contre cette version des faits. Elle est d'autant plus étroite et dangereuse que les jeunes gens de l'Ouest de l'Irlande doivent, pour gagner leur vie, se faire moissonneurs en Angleterre et en Ecosse. Ils auront donc à supporter pendant des années à venir l'odieux de cette dénonciation. La *Saturday Review* a même annoncé que de l'argent allemand avait servi à payer les billets de ces émigrants. On peut noter avec plaisir que le *Manchester Guardian* a aussi protesté contre cette calomnie. Une telle affirmation démontre une grave ignorance des conditions, en Irlande, de la part de la classe qui insiste pour gouverner l'Irlande. Tous ceux qui connaissent les paysans de chez nous savent qu'à peine quelques familles, chez nous, n'ont pas outre-mer des amis ou des parents qui leur envoient de l'argent pour payer leur traversée.

"On nous dit que les émigrants ainsi arrêtés sont du Connaught, la province occidentale de l'Irlande. Or, un fait économique, dans le Connaught, c'est que les fermes sur lesquelles travaillent les paysans ne peuvent subvenir aux besoins des familles. En Irlande, une ferme convenable doit comprendre cinquante acres de bonne terre. Or la presque totalité des fermes du Connaught n'ont que quatre ou six acres. Le Connaught est pierreux, montagneux, marécageux. Les décrets des gouvernements et les persécutions et les outrages systématiques ont chassé de leurs terres amples et fertiles jusque dans le Connaught les familles catholiques et celtes, jetant dans cette province presque aride une population plus forte qu'elle n'en peut soutenir. Les gens y sont extraordinairement industrieux. La plupart des fermes sont trop petites pour la charrue, il faut y faire tout l'ouvrage à la bèche. On peut souvent voir les hommes travailler leur champ au clair de lune. Les industries domestiques irlandaises, qui ont périclité ailleurs, vivent encore dans le Connaught. La belle dentelle, qui rapporte de si beaux profits aux marchands d'Amérique et en donne de si minces aux dentellières irlandaises, vient presque toute du Connaught. J'ai vu une femme qui venait de laisser sa bèche s'asseoir auprès du feu et travailler à une belle pièce de dentelle. Les gens du Connaught tissent aussi la laine, dans leur intérieur. Mais les produits de la ferme et de l'industrie domestique rapportent peu. Il faut payer le loyer de ces terres si peu productives et aussi les comptes des fournisseurs, assez élevés.

"Ce qui apporte quelque soulagement à ces conditions économiques si dures, c'est l'émigration et le travail migratoire. Les fils et les filles, émigrés en Amérique, envoient de l'argent à leurs parents d'Irlande, à des intervalles si réguliers que cela fait partie du revenu de la famille. Et puis il y a les jeunes gens et les jeunes filles qui travaillent pendant assez longtemps, chaque année, en Irlande ou en Ecosse ; leurs économies vont directement au soutien de la maison familiale. Ils partent en avril, reviennent en octobre, la fille, avec £15 ($75), le garçon, avec £20 ($10) dans leur bourse. A même ces épargnes, la famille paie ses dettes de fournisseurs et achète du nouveau bétail, — des moutons, des porcs, et peut-être aussi un veau.

"Cette année, les jeunes gens n'ont pu aller ainsi travailler à l'extérieur. Il y a donc pénurie d'argent, dans les maisons de l'Ouest de l'Irlande. Les familles pensent à l'émigration. Et il faut s'attendre à ce que les jeunes gens qui ne sont pas indispensables aux travaux de la ferme s'en viennent en Amérique.

"Il est vrai que la génération présente de l'ouest de l'Irlande n'a pas été négligée par le gouvernement anglais. La commission des terres, le *Congested District Board*, la loi des pensions aux vieillards ont donné quelque occasion aux paysans d'améliorer un tant soit peu leurs conditions de vie. Mais la législation déjà trop retardée de justice sociale que sont les lois relatives au transport et à la subdivision des terres est immobilisée. Et l'impôt sans cesse croissant a aussi absorbé une partie des pensions aux vieillards.

"Il est puéril aussi de s'imaginer que l'ouest de l'Irlande entretient, à propos du conflit actuel, les mêmes sentiments que l'on peut prêter à l'Anglais. L'Egypte et l'Inde ne représentent rien, aux paysans du Connaught. Ils descendent de gens auxquels les fondateurs de l'Empire britannique n'ont apporté que l'incendie et le sabre. Ce sont les fils d'hommes auxquels l'Empire britannique ne s'est révélé que comme le protecteur d'un régime agraire qui les a appauvris et rabaissés. Mais, dites-vous, le paysan de l'Ouest de l'Irlande n'est-il pas désireux de combattre pour la civilisation, avec les Alliés? Sur sa terre, parlant la langue propre à sa race, il a sa civilisation, — une civilisation antique et belle, — mais aucun des groupes qui s'affrontent et luttent ne la protègera. Des centaines de paysans de l'Ouest de l'Irlande ont rejoint l'armée britannique et des centaines d'autres y entreront. Ils y vont comme des aventuriers ou il y sont obligés par les circonstances où ils vivent. Ils détesteraient amèrement qu'on leur parlât de loyalisme ou d'obligation. Pour eux, l'armée britannique est toujours l'armée anglaise, saxonne, étrangère. "Il est parti avec les Anglais et il s'est fait tuer dans une de leurs maudites guerres", *ai-je entendu dire à un paysan de l'ouest de l'Irlande d'un de ses fils, tué dans la campagne sud-africaine. Il est impossible au paysan irlandais de croire que les* "guerres anglaises" *ne sont pas toujours et partout des guerres de conquêtes et de spoliation. Pour le faire penser autrement, il faudrait bouleverser toute sa mentalité. S'il prend part à ces guerres, c'est à titre d'aventurier ou de mercenaire, — et c'est tout."*

* * *

Ce document, — surtout la partie qui a trait aux véritables sentiments du paysan irlandais, — jette un jour net et cru sur les événements qui se déroulent actuellement dans cette région de l'Irlande où les journaux signalent ces jours-ci un mouvement dirigé contre le recrutement. Le soldat anglais, pour le paysan de Connaught, est resté ce qu'il fut jadis en Irlande, un soldat incendiaire et pillard, qui violait les femmes, — ainsi que le notait récemment Gilbert Chesterton, — un ennemi implacable, auquel il ne faut pas s'associer. Et ce sentiment d'une partie des paysans irlandais d'aujourd'hui explique bien des choses, depuis le commencement de la guerre actuelle, dans le Royaume-Uni (ô dérision de ce mot!).

André VERBOIS.

LA LUTTE CONTRE LA Taxe de l'eau !

COMMENT LA TAXE DE L'EAU A ETE REDUITE A MONTREAL

Une lutte énergique, soutenue, déterminée, couronnée par la victoire finale

Il y a eu au Conseil municipal de Montréal des luttes retentissantes qui appartiennent à l'histoire.

L'histoire de la bataille menée pendant cinq années par L.-A. Lapointe pour obtenir que l'eau soit fournie à meilleur marché aux citoyens de Montréal témoigne d'une persévérance déterminée qui vaut la peine d'être contée. Ce fut une lutte opiniâtre, résolument menée, opiniâtrément contestée. Les forces liguées contre cette réforme s'appuyaient sur des statistiques et des traditions. Les statistiques n'étaient pas correctes, la tradition était fausse; il fallut se battre pour le prouver. L.-A. Lapointe a prouvé son point et a gagné la bataille en dépit des années de découragement.

Jusqu'à venir il y a huit ans, l'eau coûtait plus cher aux contribuables de Montréal qu'à ceux de n'importe quelle autre ville en Amérique. Les choses marchent infiniment mieux maintenant; nous l'avons peut-être un peu oublié; mais cela vaut la peine de remonter en arrière. Représentez-vous les conditions qui règnent dans les districts congestionnés pendant les mois de juillet et d'août d'un été canadien, lorsqu'à l'encombrement excessif, à l'air malsain et empesté, vient s'ajouter la terrible taxe de l'eau, tellement chère qu'elle constitue presque un article de luxe. Ceci n'est pas une exagération; des conditions semblables existaient en réalité à Montréal: les Records du Département de l'Eau le prouvent surabondamment.

M. L.-A. Lapointe était à cette époque au Conseil municipal et ayant eu connaissance de milliers de cas de misère dûs à la cherté de l'eau, il s'appliqua à trouver un remède. Dans des cas innombrables, il intercéda en faveur des pauvres, lorsque l'application de la loi entraînait d'inévitables misères. Mais quel que fût le nombre d'exceptions individuelles, il ne pouvait pas remédier à une injustice générale, Lapointe se rendit compte qu'il fallait s'attaquer ailleurs qu'aux cas individuels; il alla au fond des choses et s'attaqua aux causes.

C'était un travail ardu et de longue haleine, mais il engagea la lutte. Les prétentions des adversaires s'évanouirent au bout de quelque temps. Il y a huit ans, il obtint une première réduction de la taxe d'eau. On la salua avec joie d'un bout à l'autre de la ville; mais quelques personnes peuvent avoir oublié que L.-A. Lapointe fut l'auteur de cette réforme.

Sûrement on aurait pu s'attendre à ce que l'opposition disparût après que l'on eût constaté les bienfaits de la première réduction de taxe. Mais il n'en fut rien. Cela prit à M. Lapointe juste cinq ans de lutte de plus pour remporter sa seconde et décisive victoire. Il y a trois ans que le tarif de l'eau à Montréal a été réduit au taux actuel, juste la moitié de ce que coûtait l'eau quand Lapointe entreprit la lutte.

Pour les citoyens qui sont en moyens, cette question pourrait sembler de médiocre importance; mais quelle importance n'a-t-elle pas pour les milliers de citoyens pour qui, littéralement, chaque $10.00 compte dans la lutte pour la vie. Lapointe défendit la cause du peuple comme la sienne propre. Il ne triompha pas tout seul; mais il fut l'âme dirigeante dans "La lutte en Faveur du Peuple", il fut le commandant des forces qui prirent d'assaut la citadelle des Taxes d'Eau excessives. Ce fut une grosse lutte, loyalement livrée, loyalement gagnée, un record dont tout candidat à n'importe quel poste pourrait se montrer fier.

"LE DIALECTE QUEBECOIS"

Il y a au *Telegram*, de Toronto, des idiots qui ne savent pas un mot de français — ou qui s'imaginent le savoir parce qu'ils en ont pris quelques leçons de professeurs allemands ou tudesques, — et qui écrivent sans sourciller des âneries comme celle-ci: *"Ontario ne cherche pas à rendre difficile ou impossible aux enfants canadiens-français l'étude du dialecte québécois de la langue française, dans cette province-ci.*

"Le dialecte québécois de la langue française", qu'est-ce que cela? Est-ce ce que sir Max Aitken appelait le *"French-Canadian patois"* dans un de ses communiqués mi-officiels sur les troupes canadiennes au front, ou ce qu'un correspondant ignare de la *Gazette* à Londres qualifiait du *"Quebec patois"*?

Qu'est-ce au juste? Où parle-t-on cela? Et les Canadiens-français ne se font-ils pas comprendre des Français, ne parlent-ils pas le français de manière intelligible?

N'est-ce pas un Français de France, Monseigneur Lenfant, le prédicateur distingué de Carême, à Montréal, qui disait l'autre jour, en parlant de notre race, qu'elle parle français, — *"and very good French, at that"*?

Il est vrai que Monseigneur Lenfant vient de France, tandis que le *Telegram* est de Toronto, et qu'on est mieux fixé sur ce qu'est le français, à Toronto, où l'on a découvert le *Parisian French*, qu'en France et à Paris, où on ne sait pas ce que c'est que le *Parisian French*, dont on ne soupçonne pas même l'existence.

Ces Boches de Toronto, ils sont comme le M. Podsnap de Dickens !

P. L.

LE SORT DE MONTREAL EST ENTRE VOS MAINS

L'avenir de la métropole et le vôtre dépendront de la ***croix*** que vous ferez le 3 avril, au bulletin des candidats au bureau des commissaires.

Choisissez. Si vous votez pour

X-Y ou Z

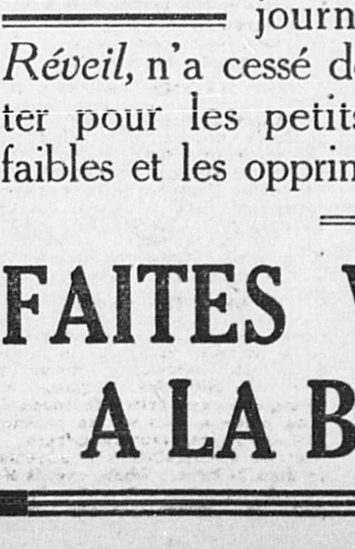
dont pas un n'a eu le courage de se prononcer sur les questions vitales, vous connaîtrez le

CHÔMAGE ET LA RUINE

Par contre, si vous élisez un homme qui parle ferme, avec énergie, toujours actif, sans peur et sans reproche :

MARSIL | X

vous vous serez donné un défenseur constamment sur la brèche pour revendiquer vos droits.



MARSIL est l'auteur de la fusion des commissions scolaires de laquelle sortira **l'uniformité** de l'enseignement et des livres dans toute la ville.

MARSIL est le champion de la liberté du travail et ennemi juré de l'enrôlement par le chantage qui conduit l'ouvrier à la misère et nos industries et notre commerce, à la banqueroute.

MARSIL dans son journal le *Réveil*, n'a cessé de lutter pour les petits, les faibles et les opprimés.

MARSIL ne se laisse pas bailloner: il dit tout ce qu'il pense et pense tout ce qu'il dit.

FAITES VOTRE CROIX A LA BONNE PLACE



Rodrigue Langlois

LE CANDIDAT DES HONNETES GENS

Le fondateur du Comité de vigilance éclairera le cloaque municipal comme dans l'affaire de la rue Drolet, le tripotage du bain Lafontaine, l'expropriation de la rue Arcade, les malpropretés de Bordeaux et VINGT AUTRES SCANDALES dont il s'est fait le dénonciateur.

Electeurs, il vous faut un commissaire énergique, sans crainte comme sans reproches.

LANGLOIS, CANDIDAT AU BUREAU DE CONTROLE, VERRA TOUT, DIRA TOUT

UNE LETTRE DE M. O'HAGAN

Les lecteurs du *Nationaliste* ne sont pas sans connaître M. Thomas O'Hagan, ce publiciste ontarien de langue anglaise qui a écrit de si beaux articles sur la question franco-ontarienne, à maintes reprises, dans la presse anglaise, ainsi que dans le *Droit* et le *Devoir*.

Il y a peu de temps, à propos de la note que l'*Ancient Order of Hibernians*, de Winnipeg, publiait au sujet du français au Canada, M. O'Hagan a adressé au *Northwest Review*, de Winnipeg, la lettre suivante :

(Traduction française).

"M. le rédacteur,

"Je suis content de voir l'attitude prise par l'*Ancient Order of Hibernians*, de Winnipeg, sur la question du français au Canada. Je désirerais que les membres de cet ordre, dans toutes les parties du Canada, se déclarassent aussi ouvertement sur ce point que leurs frères de Winnipeg. Je ne puis, quant à moi, comprendre que les Irlandais catholiques se liguent avec les Orangistes pour dépouiller les descendants des premiers découvreurs et des colonisateurs de ce pays, du droit d'apprendre la langue de leurs ancêtres, dans des écoles soutenues de leurs propres deniers.

"Les Canadiens-français ne sont pas parfaits. Nous non plus, gens de race irlandaise. Il est de l'essence même du caractère irlandais, où qu'il se trouve, d'aider la justice et de détester l'iniquité. Quelle déviation morale se manifeste donc chez certains Irlandais, au Canada, parmi nous, — dans l'Eglise comme dans l'Etat, — qui les pousse à s'unir à l'ennemi, contre nos frères catholiques canadiens-français.

"On accuse les Canadiens-français de soulever des querelles de races. Ils ne font rien de cela. Ils se défendent simplement contre l'injustice et la tyrannie du ministère de l'Instruction ontarien. Au surplus, ils n'ont jamais refusé d'apprendre l'anglais; ils refusent simplement de se laisser anglifier par un acte du parlement.

"Espérons qu'un homme sage et fort, doué d'un grand talent d'homme d'Etat, se lèvera, parlera et calmera la tempête de fanatisme soulevée dans cette province de l'Ontario contre les Canadiens-français.

"Il est maintenant temps de construire des ponts,—non pas de creuser des tranchées,—entre les différentes nationalités de ce pays-ci,—afin que nous puissions lutter épaule à épaule pour le droit et pour la liberté humaine.

"(Signé) Thomas O'HAGAN."

Toronto, Ontario.

Voilà qui est parler net et franc aux Irlandais catholiques, — gens d'Eglise comme gens d'Etat, — ligués avec les francs-maçons et les orangistes ontariens contre les Canadiens-français. Et voilà aussi qui est bien indiquer au *Freeman*, de New-York, qui demandait, l'autre jour, en parlant de la question bilingue, *"où sont donc les Irlandais dans tout cela?"* où ils se trouvent contre nous, pour beaucoup, pas avec nous, pour la plupart, quand ils devraient être avec nous.

A. V.

LES FRANÇAIS DANS L'ONTARIO

Le *Citizen*, d'Ottawa, — le seul des journaux anglais d'Ottawa à donner quelque justice aux nôtres dans la lutte qu'ils soutiennent contre le gouvernement de Toronto, pour leurs libertés scolaires,—écrivait, la semaine dernière (voir numéro du 10 mars) un intéressant article sur ce qu'il dit être le véritable aspect de la question scolaire ontarienne, "aspect que l'on perd souvent tout à fait de vue."

"Sir George Cartier, dit le *Citizen*, fut le fondateur de notre régime fédéral. Cet éminent politique canadien-français ne voulait pas de l'idée de sir John A. Macdonald, désireux de faire du Canada une entité nationale absolue. Sir George avait pressenti que les intérêts de l'enseignement du français seraient mieux protégés sous le régime fédéral, et il eut sur ce point l'appui de tous les chefs canadiens-français. Sir Alexandre Galt, représentant de l'élément protestant du Québec, crut qu'il pourrait plus tard y avoir un danger pour les intérêts de ses coréligionnaires dans la province du Québec, et il fit ajouter à constitution une clause protégeant la minorité québécoise et donnant à un certain nombre de comtés juxtaposés le droit de veto à certaine législation provinciale de nature à préjudicier aux intérêts des protestants.

"On peut se demander pourquoi ceux-ci n'usent pas de cette prérogative. C'est que ces comtés naguère protestants du Québec ne le sont plus. Les catholiques de langue française les ont envahis et s'en sont emparés, non par la force, mais par suite d'un taux de natalité supérieur à celui des autres habitants, facteur auquel ils n'ont pu résister. C'est de ce facteur que l'Ontario doit tenir compte s'il veut agir à propos de la pénétration et du développement de la langue française dans l'Ontario ou de l'invasion de l'Ontario par les Canadiens-français.

"A supposer que les Canadiens-français n'aient ici d'après les traités aucun droit particulier à leur langue, est-il possible d'exclure ce langage de l'Ontario, au moyen de législation? Si notre population devait rester, au point de vue proportion entre les races qui la forment, ce qu'elle est aujourd'hui ou plutôt ce qu'elle a été, on pourrait croire que la réglementation de l'usage de cette langue, au moyen de législation quelconque, pourrait donner quelque résultat. Mais, la vérité, c'est — et il ne sert à rien de vouloir l'ignorer, — que les Canadiens-français se multiplient, tandis que les autres nationalités s'accroissent à peine ou restent stationnaires. Les Canadiens - français entrent dans l'Ontario et on ne peut leur en interdire l'accès. De quelle utilité serait donc une tentative de réglementation au moyen de règlements qui n'affecteraient que le langage de ces Canadiens ?

"La situation semble être celle-ci: un nombreux élément, de langue différente de celle de la majorité de la population ontarienne, a pénétré dans certaines régions de l'Ontario et, en essayant d'acquérir la connaissance de la langue de cette province, dans des écoles à lui, de sa foi, a rencontré des règlements qu'il considère conçus dans le but de le priver à la longue de la sienne. Evidemment, ceci n'eût pu créer un problème pour l'Ontario à moins que ces Canadiens-français ne soient plus nombreux que la population originaire des régions où ce problème se présente. Où cela arrive, pourquoi les Canadiens-français n'auraient-ils pas un régime scolaire qui s'adapte au mieux à leurs besoins? L'on ne peut nier que les Canadiens-français de l'Ontario ne soient désireux en tout temps d'apprendre l'anglais, de même que les Canadiens-français du Québec, quant à cela. A moins, donc, que les restrictions imposées au bilinguisme, à l'heure présente, ne deviennent moins vexatoires, il semblerait que la solution de ce problème fût l'établissement, dans l'Ontario, d'écoles françaises où les Canadiens-français pourraient apprendre de la manière qu'ils jugent la meilleure la langue de la province. Si cela n'est pas praticable, dans les écoles bilingues actuelles, c'est que, bien que les Canadiens-français soient en majorité dans ces districts, ces autres groupes ethniques ont de leur côté la loi et les règlements scolaires, — d'où vient le conflit."

Après avoir signalé que la législation récemment autorisée à Québec, et par laquelle les municipalités scolaires ont le droit de souscrire des fonds pour venir en aide aux Franco-Ontariens, le *Citizen* dit que cette législation indique une solution possible à cette difficulté surgie dans l'Ontario, et dit "qu'il devrait être possible d'établir de telles écoles canadiennes-françaises dans l'Ontario, dans les districts où les Canadiens-français s'introduisent rapidement. La prépondérance numérique de l'élément anglais dépendra ensuite finalement du taux de la natalité et de l'immigration, dans l'Ontario. Et il est certain qu'aucune loi ne peut réglementer le premier de ces facteurs", ajoute finalement le *Citizen*.

Il a saisi ce que tant et tant de gens, dans l'Ontario, oublient ou ignorent : c'est que la question bilingue n'est pas à proprement parler une question de races, mais une question de natalité. Tant que les Anglo-Ontariens et les Irlandais catholiques de l'Ontario se contenteront de n'avoir que deux ou trois enfants, pendant que le Canadien-français de l'Ontario en a six, huit, dix, et plus encore, la question bilingue s'accentuera fatalement : ce qui s'est présenté dans les Cantons de l'Est, où les petites familles anglaises et écossaises ont été noyées par les grandes familles canadiennes-françaises se répète dans certaines régions ontariennes. C'est ce que ne comprennent pas les Anglo-Ontariens et c'est ce qui est en train de les perdre. Aucune race ne survit, si elle n'a que peu d'enfants, quand elle a pour voisine une race qui en a beaucoup et qui les garde à la campagne, où ils vivent dans de meilleurs conditions hygiéniques que dans les villes et, partant, s'y développent mieux, à presque tous les points de vue.

QUARTIER DELORIMIER

Notre quartier est un des plus fashionables de la ville; il a besoin, à l'hôtel de ville d'un représentant qui connaît ses besoins, qui par son travail dans le passé a su l'embellir et dont les deux dernières années ont été employées à travailler pour le débarrasser de la seule nuisance qui fait sa mauvaise réputation :

LES ABATTOIRS

Alors que cette question des abattoirs est en bonne voie de règlement, alors qu'il a reçu des félicitations publiques pour son travail dans ce sens, alors qu'il a obtenu tant d'améliorations dans son quartier, ne donnerez-vous pas votre vote à

GEORGES MAYRAND

CANDIDAT DES OUVRIERS

POUR TOUTES INFORMATIONS

Comité : 1100, AVE MONT-ROYAL

TELEPHONE SAINT-LOUIS 5527. **ANGLE DE LA RUE BORDEAUX.**

LETTRE D'UN MILITAIRE

M. O. S. Perrault, de la *Imperial Tobacco Co.*, a reçu ces jours-ci, de "quelque part sur le front", dans les Flandres, la lettre suivante; du capitaine Jacques Brosseau, du 22ème régiment canadien-français:

Ligne de feu, 1er mars 1916.

Mon cher Monsieur Perrault,

Voici donc que je me mets en frais de correspondance, aujourd'hui, et que je profite des circonstances pour vous adresser de la terre de Belgique, un chaleureux remerciement pour les cigarettes que vous m'avez envoyées.

Vous devez bien vous imaginer que mes soldats ont péché par excès, afin d'aspirer un peu le souffle du pays, mais ils sont si braves, dans leurs tranchées pleines d'eau et de boue, que j'ai usé d'indulgence et que je me suis laissé attendrir.

Cher monsieur, voici notre sixième mois de tranchées qui commence, et comme vous êtes un vrai Canadien, je suis fier de vous donner des preuves d'endurance et de belle conduite des troupes du Canada. Nos Canadiens-français nous ont surpris ; toujours gais dans ces tranchées fétides; ils ont, avec un indifférent mépris du danger, une audace effrénée qui déconcerte les Boches. Mêlant le sourire à l'ironie, une fière parole à l'anathème, ils sont au poste d'honneur, confiants, décidés, mordants, irascibles. Rien de plus naïf et de plus élevé que leurs conversations; mais quand l'heure grave sonnera, croyez, cher monsieur, que ceux qui tenteront un assaut contre eux, seront à plaindre. Ces hommes sont héroïques, et après un hiver de pluie, comme celui que nous venons de passer, ils ont mérité la gratitude du pays et prouvé que leur race n'est pas éteinte, mais au contraire, élevée plus puissante que jamais car ses fils ont le coeur et la confiance des chefs.

Avec de tels hommes, on se sent grandir, on voit ce que peut faire une jeune nation comme la nôtre ; quelle noble page d'histoire à écrire, plus tard, quand on saura ce que tous nous avons fait et souffert pour la sainte cause des vieilles libertés.

Je vous prie de croire à tous mes bons souhaits et à mes amitiés les plus profondes.

Bien à vous, et une loyale poignée de main pour vous remercier.

Jacques BROSSEAU.

Communiqué.

Feuilleton du NATIONALISTE

UNE DE PERDUE, DEUX DE TROUVÉES

par

GEORGE de BOUCHERVILLE

(Publié avec l'autorisation de la Librairie Beauchemin) (1)

RESUME DES CHAPITRES PRECEDENTS

Le capitaine Pierre de Saint-Luc est l'héritier légal du millionnaire Alphonse Meunier de la Nouvelle-Orléans. Il a échappé par miracle à un complot ourdi par le Docteur Rivard pour faire croire à sa mort et transférer l'héritage à un pauvre idiot tiré de l'asile et présenté comme l'héritier naturel du millionnaire. Bien mieux Pierre de Saint-Luc est arrivé à mettre la main sur les complices du docteur, l'huissier Pluchon et la bande des Coco-Létard; il a fait parler les misérables et est maintenant au courant de toute l'intrigue. Il se met en devoir d'agir au moment où la Cour des Preuves va statuer sur l'état civil du faux héritier. D'un autre côté, un capitaine de pirates qui avait été arrêté après un combat naval par le capitaine de Saint-Luc a pu s'échapper et enlever Sara Thornbull, la pupille de Sir Arthur Gosford, ami de Pierre de Saint-Luc.

(1) L'ouvrage, en 2 volumes, est à la Librairie Beauchemin, Limitée, à Montréal.

No 10 (Suite)

—Si M. Préau n'a pas d'objection, je le prierais de vouloir bien me permettre de procéder dans la cause de l'héritier de M. Meunier; mon client, le docteur Rivard, qui est ici à mes côtés, et tout ce public qui est venu dans le seul intérêt de voir passer cette cause importante, vous sauront gré de retirer votre motion.

M. Préau entendit en ce moment une voiture qui s'arrêta en face du Palais de Justice.

—S'il en est ainsi, monsieur, répondit-il, je retire ma motion.

—La Cour, continua l'avocat du docteur Rivard, est-elle maintenant prête à entendre la cause?

—Procédez, répondit le juge.

—Je vais commencer par lire la requête.

La requête est écrite en anglais, nous la traduisons.

"A l'honorable Juge de la Cour des Preuves, "pour la cité de la Nouvelle-Orélans, Etat de "la Louisiane.

"La requête de Léon Rivard, médecin de la "dite cité de la Nouvelle-Orélans, Tuteur dû-"ment élu en justice à l'orphelin "Jérôme", ex-"pose respectueusement:

"Que, le premier septembre 1836, Alphonse "Meunier, négociant, de la Nouvelle-Orléans, "sous l'impression qu'il n'avait point d'enfant "ni d'héritier légitime, fit son testament ologra-"phe, qu'il déposa le même jour entre les mains "de sieur P. Magne, notaire public.

"Que, le 15 septembre 1836, le dit Alphonse "Meunier décéda à la Nouvelle-Orléans, sans "avoir changé son testament.

"Que, le 25 octobre 1836, le dit testament du "dit Alphonse Meunier, fut irrégulièrement ou-"vert et reconnu par Son Honneur le dit juge "de la dite Cour des Preuves: sauf toute oppo-"sition qui pourrait y être faite, dans la quin-"zaine, avant son homologation.

"Que, le 19 mars 1820, le dit Alphonse Meu-"nier avait épousé, en légitime mariage, demoi-"selle Léocadie Mousseau.

"Que, le 21 mai 1823, il serait né du légitime "mariage du dit Alphonse Meunier avec la dite "Léocadie Mousseau, un enfant mâle, baptisé le "même jour, sous le nom d'Alphone Pierre.

"Que, le 29 mai 1823, la dite Léocadie Mous-"seau décéda à la paroisse St-Martin, Etat de la "Louisiane, sans autre enfant issu de son ma-"riage avec le dit Alphonse Meunier, que le dit "Alphonse Pierre.

"Que, par d'inexplicables circonstances, le "dit Alphonse Pierre Meunier fut perdu, et que "son père, après les plus grandes recherches, fut "persuadé que son fils était mort et qu'il ne le "reverrait jamais.

"Que, le 5 avril 1826, un orphelin du nom de "Jérôme, de parents inconnus, abandonné sur "la levée, au bas du couvent des Ursulines, fut "amené à l'Hospice des aliénés de la Nouvelle-"Orléans.

"Que, le 30 octobre 1836 votre requérant au-"rait été dûment élu tuteur de l'orphelin Jé-"rôme.

"Que, le 1er novembre 1836, Pierre de St-"Luc, capitaine du "Zéphyr", constitué, par le "dit testament du dit Alphonse Meunier son "héritier et légataire universel, aurait été noyé "et décédé dans le fleuve du Mississipi, et in-"humé au cimetière de la Nouvelle-Orléans, "avec toutes les pompes de la religion et la plus "grande publicité.

"Que, le dit orphelin, Jérôme, aurait été re-"connu et identifié depuis la mort du dit Al-"phonse Meunier, avec le dit Alphonse Pierre; "et que le dit Jérôme ne serait autre que le dit "Alphonse Pierre, fils légitime et héritier du dit "Alphonse Meunier.

"Le tout tel que votre requérant est prêt à "prouver.

"C'est pourquoi votre requérant, ès-qualité, "conclut à ce que, vu les causes ci-dessus, il "plaise à votre honorable cour de déclarer le "dit orphelin Jérôme être le fils légitime et hé-"ritier légal du dit feu Alphonse Meunier; et "en autant qu'il appert que le dit testament au-"rait été fait par le dit feu Alphonse Meunier, "sous la fausse impression que son fils était "mort, que le dit testament soit déclaré nul et "de nul effet; et de plus qu'un administrateur "soit nommé pour prendre soin de la succes-"sion

"Léon RIVARD, tuteur."

La lecture de cette requête avait été écoutée dans le plus grand silence. On lisait sur la figure de tout le monde le profond intérêt que cette cause inspirait; et les événements qu'elle annonçait étaient si imprévus, et l'héritage dont il s'agissait si considérable, presque fabuleux, que l'on ne doit pas être surpris de l'impression qu'elle avait produite.

Je produis, continua l'avocat du docteur Rivard, au soutien de la présente requête, les documents suivants:

1 Copie authentique du dit testament de feu Alphonse Meunier.

2 L'extrait de mariage du dit Meunier.

3 L'extrait de naissance du dit *Alphonse Pierre Meunier.*

4 L'extrait mortuaire de dame Léocadie Mousseau Meunier.

5 L'extrait mortuaire du dit feu Alphonse Meunier.

6 L'acte de tutelle du dit Léon Rivard.

7 L'extrait mortuaire du dit Pierre de St-Luc.

8 Copie certifiée de l'entrée des registres de l'hospice des Aliénés de la Nouvelle-Orléans.

"Par ces documents, je prouve d'abord la naissance d'un héritier légitime de feu M. Alphonse Meunier, continua l'avocat du docteur Rivard; ensuite, que M. Meunier était sous l'impression, en faisant son testament, que son fils n'existait plus. Il ne me reste plus à faire voir maintenant que l'orphelin Jérôme est le véritable *Alphonse Pierre,* fils légitime et unique héritier de M. Meunier; ce que j'espère prouver de la manière la plus évidente et la plus péremptoire par des témoins qui ont parfaitement connu l'enfant avant qu'il fût perdu et pendant qu'il était en nourrice.

"J'établirai par ces mêmes témoins qu'ils ont une parfaite connaissance de la perte de l'enfant et des recherches infructueuses que l'on fit pour le retrouver; enfin j'établirai que l'enfant, après avoir été plusieurs années abandonné et relégué parmi les fous de l'hospice, a été reconnu, par une espèce de miracle, pour le fils si longtemps perdu de M. Meunier."

L'exposition était claire et simple. Tout le monde était dans l'attente. Le docteur Rivard regardait tour à tour son avocat et le juge.

—Je vais maintenant faire entendre les témoins. Huissier! veuillez appeler le témoin nommé Toussaint Délorier.

—Toussaint Délorier! cria l'huissier.

—Si la Cour veut me le permettre, demanda M. Préau, je prendrai la liberté de suggérer à mon savant confrère qu'il conviendrait de faire venir devant la cour ce fils de M. Meunier.

Il y eut un mouvement d'approbation universelle parmi l'auditoire; plusieurs avocats appuyèrent la suggestion. Le docteur Rivard jeta un coup d'œil inquiet sur M. Préau, dont l'air d'indifférente bonhomie ne trahissait aucun sentiment hostile. Le docteur ne savait que penser.

—J'aimerais bien à savoir, reprit M. Duperreau avec animation, en quelle qualité M. Préau fait cette demande? Je voudrais bien savoir quelles parties ou quels intérêts il représente?

Tous les yeux étaient tournés sur M. Préau qui répondit avec le calme le plus parfait:

—Je ne vois pas que ma proposition ait rien de si étonnant, ou qui puisse tant exciter mon savant confrère; je ne l'ai faite que parce qu'elle m'a paru naturelle. Je ne prétends représenter aucune partie dans cette cause, puisqu'elle se poursuit *Ex parte:* je n'agis que comme *Amicus Curiæ.* Je n'ai pas l'honneur de connaître M. le docteur Rivard, que je vois aujourd'hui pour la première fois, quoique sa réputation si bien méritée d'homme de bien soit plus d'une fois parvenue à mes oreilles. Je n'ai pas le moindre doute sur l'exactitude des allégués de la requête, dont la lecture, je l'avoue, m'a vivement

57

nommer *ex officio* un administrateur pour en prendre la gestion. Mon choix est déjà fait de la personne que je considère la plus digne d'en remplir les devoirs, et cette personne est M. le docteur Rivard. Si quelqu'un a quelqu'objection à faire ou quelqu'autre personne à suggérer, je suis prêt à l'écouter avant de prononcer mon jugement.

Tous les yeux se portèrent sur M. Préau, dans l'attente qu'il aurait quelque chose à dire; il se leva en effet et dit:

—Je suis informé, M. le juge, qu'il y a un témoin qui a quelque chose à dire concernant l'orphelin Jérôme. Ce témoin pourra peut-être jeter quelque lumière sur les entrées des régistres de l'hospice, qui me paraissent assez extraordinaires à l'endroit de ses parents.

—Je n'ai pas la moindre objection, répondit le juge.

Sur un signe que lui fit M. Préau, l'agent de police André Lauriot, qui se tenait près de la porte, alla à la voiture, qui était demeurée stationnée en face du Palais de Justice, et en fit descendre une femme, habillée en noir; un voile épais empêchait de distinguer ses traits.

—Quel est votre nom, madame, lui demanda M. Préau, aussitôt qu'elle fut entrée dans la boîte aux témoins.

—Marianne Coco dit Létard, répondit le témoin d'une voix forte, en relevant son voile d'un geste dégagé.

—Avez-vous connaissance d'un petit enfant du nom de Jérôme, qui fut conduit à l'hospice des Aliénés, vers le 5 avril 1826?

—Oui, monsieur, c'est moi-même qui l'y ai mené.

—Le reconnaîtriez-vous si vous le voyiez?

—Je crois bien que oui; après l'avoir eu quatre à cinq ans sur les bras, je ne dois pas l'avoir oublié! Tenez, le voilà à côté du docteur Rivard.

Le docteur fronça le sourcil.

—Connaissez-vous les parents de l'orphelin?

—Sans doute.

—Quels étaient ses père et mère?

—Sa mère s'appelait Irène de Jumonville, qui est maintenant folle.

—Et le père?

—Le père! C'est le docteur Rivard, qui est assis là.

Le docteur lança un regard fulgurant sur la Coco. Un murmure d'étonnement mêlé de curiosité circula parmi la foule, qui était intéressée au plus haut point.

—J'objecte, dit M. Duperreau, à ce que M. Préau continue à examiner le témoin concernant l'orphelin Jérôme. Que nous importe maintenant de savoir quels sont ses parents, puisque nous reconnaissons qu'il n'est pas l'héritier de feu M. Meunier.

—Oh! je n'insiste pas, répondit en souriant M. Préau; j'ignorais que M. le docteur Rivard fut marié, et que sa femme fut folle. C'est un malheur qui retombe sur son fils, et dont je le plains de tout mon cœur.

Cependant, si la Cour veut me le permettre, je ferai une observation, une seule, ajouta M. Préau; c'est que ce que vient de dire le témoin ne peut aucunement affecter la haute estime que le public entretient pour le docteur Rivard. Si le docteur était marié avec cette Irène de Jumonville, il n'y a rien de surprenant qu'il ait eu des enfants.

Le docteur Rivard ne savait comment s'expliquer la conduite de M. Préau, qui, par ses paroles, semblait être en sa faveur, et qui néanmoins lui portait les coups les plus sensibles par ses actes. Etait-ce un malheureux hasard ou une cruauté raffinée, d'autant plus torturante qu'elle était plus lente et plus cachée? Il attendait le dénouement avec une pénible anxiété. Ses tribulations et ses espérances avaient été, tour à tour, si brutalement détruites et excitées, qu'il regrettait presque les démarches qu'il avait faites. Mais quand il pensait aux cinq millions, comment pouvait-il reculer, tant qu'il y avait une lueur d'espoir? Et M. Préau lui-même ne venait-il pas de la faire luire plus vive que jamais!

—Messieurs, dit le juge, avez-vous quelque chose à dire?

Pas un mot, pas un murmure, pas un chuchotement ne se fit entendre. La foule, qui s'était de plus en plus augmentée depuis l'ouverture de la séance, occupait toute la salle, jusqu'aux places réservées aux avocats; chacun, le cou tendu, prêtait l'oreille pour entendre les paroles du juge.

Le juge, après avoir parlé du mérite et de la persévérance industrie du défunt, pour acquérir une si large fortune; après avoir déploré l'absence de tout héritier pour en prendre la jouissance; après s'être appesanti sur l'immense responsabilité de celui qui en serait l'administrateur au nom de l'Etat; après s'être étendu sur les qualités, du docteur Rivard sur son caractère, son intégrité, sa ponctualité, sa réputation, se préparait à prononcer son jugement, quand monsieur Préau se leva encore une fois et dit:

—Au risque de passer pour importun aux yeux de la Cour et de cet auditoire, je suis obligé de prier Son Honneur de vouloir bien me permettre de dire que je viens d'être informé qu'une personne désire être entendue devant la Cour, avant que Votre Honneur prononce son jugement.

—Je n'aime pas à être interrompu davantage, répondit le juge d'un ton sec.

—Mais Votre Honneur.....

—Monsieur Préau!

—Peut-être cette personne a-t-elle quelque chose d'important à déclarer.

—La Cour a déjà attendu assez longtemps.

—Je suis fâché d'être obligé de remarquer, qu'il sied mal à une Cour de justice de mesurer les intérêts du public sur la longueur d'une séance ou sur le plus ou moins de patience qu'éprouve celui qui préside.....

—Monsieur!

—Je suis prêt à présenter mes excuses, si j'ai fait usage de propos injustes ou injurieux; mais je le répète, je suis respectueusement d'opinion que la Cour devrait entendre cette personne, qu'elle quelle soit. Si ce qu'elle a à dire est important pour cette cause, Votre Honneur, dont je connais l'impartiale justice, ne serait-elle pas la première à se reprocher de ne l'avoir pas entendue? Si au contraire ce témoignage est d'aucune importance, la Cour n'aura perdu que quelques minutes! Il me semble, quand il s'agit d'aussi graves intérêts que ceux qui sont en jeu dans cette cause, la Cour ne doit point hésiter à admettre jusqu'aux plus petites informations, si elles peuvent aider à la dispensation de la justice.

Le juge baissa la tête et réfléchit un instant.

Le public, qui s'attendait à quelque chose d'important, regardait M. Préau, qui, debout, les bras croisés sur la poitrine, avait les yeux fixés sur le juge. Un murmure d'approbation circula bientôt par toute la salle, et plusieurs crièrent: "Admettez le témoin!" Quelques avocats se levèrent pour appuyer la demande de M. Préau.

—Admettez le témoin! dit enfin le juge.

La porte du greffe s'ouvrit au bout de quelques instants, et, à la stupéfaction de tout le monde, du juge, des avocats et du public, le capitaine Pierre de St-Luc entra!

Il est plus facile de concevoir que d'exprimer ce qu'éprouva le docteur Rivard. La peau de son visage prit une teinte verdâtre, et se ratatina sous l'effet de la crispation des nerfs; tout son corps trembla. Il eût désiré mourir: mais la main de la justice humaine devait s'appesantir encore plus rudement sur lui.

La figure du capitaine Pierre de St-Luc était calme, sérieuse et solennelle, un peu pâle par l'effet de la fatigue qu'il avait éprouvée. La multitude se recula pour lui faire un passage, et il s'avança lentement vers le banc des avocats, où M. Préau lui fit apporter une chaise.

Ceux qui ne connaissaient pas le capitaine, demandaient quel était ce personnage qui créait une si grande sensation. Ceux qui le connaissaient, répétaient son nom à haute voix. L'excitation et le tumulte étaient à leur comble; et les huissiers ne pouvaient plus réussir à imposer le silence et à rétablir l'ordre. Le juge allait suspendre la séance, quand M. Préau fit signe de la main à la foule qu'il voulait parler.

—"Votre Honneur, dit-il, et vous, messieurs, vous avez été frappés de surprise à l'apparition de M. Pierre de St-Luc, et vous aviez raison de l'être. Victime du plus diabolique et du plus inexplicable complot, on le fit passer pour noyé, et on substitua le cadavre d'un autre au sien pour tromper les yeux du public. Je dis inexpliquable, car les auteurs de l'attentat paraissent avoir agi sans but et pour le seul désir de commettre un crime. Heureusement que M. de St-Luc a pu s'échapper des mains de ses meurtriers, qui maintenant sont tour..... tous peut-être entre les mains de la justice. Si vous avez été réjouis, si nous sommes tous heureux de le revoir au milieu de nous, venant recueillir une fortune qui lui appartient à tant de titres, il est ici un homme qui doit être bien heureux de revoir le fils de son meilleur ami, celui qu'il aimait à l'égal de son fils, comme Son Honneur vient de vous le dire; un homme dont la douleur avait été si grande en apprenant la mort de M. de St-Luc, qu'il avoua à Son Honneur que la vie lui était à charge; un homme, que nous avons tous vu au jour des funérailles du prétendu M. de St-Luc, baigné dans les pleurs et plongé dans la plus amère des douleurs. Cet homme, c'est M. le docteur Rivard! M. le docteur Rivard qui semble, en ce moment, tellement affecté par le bonheur de revoir le fils de son meilleur ami, qu'il peut à peine maîtriser la violence de l'émotion que lui a causé le plaisir de revoir celui qu'il désespérait de presser jamais sur son cœur, en souvenir de M. Meunier. Un excès de joie, comme un excès de douleur, est toujours dangereux; et ses effets sont aussi violents! M. de St-Luc ne peut, certes, qu'être infiniment reconnaissant envers M. le docteur Rivard, pour les sentiments d'affection et de bienveillance qu'il lui a témoignés en présence de Son Honneur M. le juge; et cela dans un moment où les paroles de M. Rivard ne pouvaient être dictées par l'intérêt, puisque M. de St-Luc était véritablement mort. Aussi m'est-il bien agréable de rendre au docteur Rivard, ce témoignage d'approbation que ses sentiments lui méritent à si juste titre. Et j'espère qu'on ne m'accusera pas d'être emporté au-delà des bornes d'une juste admiration pour ses vertus, si je saisis cette occasion de lui présenter, devant cette audience, la plus haute appréciation qu'un homme public puisse faire des qualités de M. le docteur Rivard."

M. Préau tenait à la main un papier soigneusement plié. Personne ne comprenait M. Préau, et chacun cherchait à lire sur sa figure, légèrement animée, si c'était encore une sanglante ironie ou un véritable témoignage d'approbation.

"Le docteur Rivard, continua monsieur Préau, peut prendre communication de ce document, ou, s'il l'aime mieux, le greffier en fera la lecture publiquement.

59

dans le salon, où attendait M. Préau. Il le pria de l'y attendre quelques instants, et retourna avec Trim auprès de Sir Arthur.

—Qu'en dis-tu, Trim? lui demanda le capitaine, après lui avoir raconté ce qui en était.

—Moué disé comme mossié police (il désignait Lauriot); moué sûr pirate l'été gagné prairies; moué conné son la cache à ce pirate-là dans la baie Barataria; moué pensé y a d'autres pirates dans la baie, et si li joigné pirates avant li l'été attrapé, adieu j'men vas! li jamais pu vini di tout!

—Tu connais bien la prairie, Trim? lui demanda le capitaine.

—Oui! oui, moué connais ben.

—Veux-tu y aller?

—Pas tout seul, moué pas capable pour joigné li.

—Avec M. Lauriot?

—M. Lauriot et pis moué pas capables pour attrapé l'pirate. Tenez, moué conné quéqu'un bon pour vini, li fameux; moué vas content si li vini.

—Quel est celui-là, Trim?

—Tom.

—Tom! tu as raison. Eh bien! Tom ne demandera pas mieux.

—Et moi aussi j'irai, ajouta Sir Arthur. A quatre, nous en viendrons bien à bout, si nous le rejoignons.

—Peut-être, dit André Lauriot, s'il n'a qu'une ou deux personnes avec lui; mais s'il en avait une dizaine?

—Eh bien! continua Sir Arthur, prenons autant d'hommes qu'il faudra; je paye toutes les dépenses, et la récompense par-dessus le marché.

—Je crois que c'est ce qu'il y a de plus prudent. Toi, Trim, va chercher Tom; vous, Lauriot, choisissez de bons hommes bien armés, et venez nous rejoindre ici

—Non, reprit Sir Arthur, qu'ils viennent me trouver à l'hôtel St-Charles, où ils m'attendront si je ne suis pas arrivé; il faut que je conduise Clarisse chez M. le consul.

—Convenu, répondirent Lauriot et Trim, qui partirent chacun de leur côté.

—Je suis fâché, Sir Arthur, de ne pouvoir vous accompagner; j'ai des devoirs à remplir que je ne puis remettre. Mais je vous donne trois hommes qui vous feront retrouver ce que vous avez perdu, ou bien il n'y aura pas moyen. Trim, dans les prairies, vaut à lui seul les deux autres, à cause de sa vue perçante et de son oreille si fine, outre qu'il connaît les bayous comme s'il y eût été élevé.

—Merci, merci, capitaine. Maintenant je vous quitte pour aller me préparer à une rude chasse, à ce qu'il paraît. Adieu, capitaine.

—Adieu, Sir Arthur, bon courage, et venez me voir aussitôt que vous serez de retour.

—Je n'y manquerai pas.

Le capitaine pressa la main de son ami, et ils se quittèrent, l'un pour aller faire ses préparatifs, l'autre pour aller trouver l'avocat et le notaire, qui l'attendaient dans le salon.

—Pardon, messieurs, de vous avoir fait attendre si longtemps.

—Pas du tout, M. de St-Luc, nous avons profité de votre absence pour dresser l'acte concernant le legs de madame et mademoiselle Regnaud.

—Toujours expéditif, M. Magne! voyons, laissez-moi voir l'acte. C'est très bien, continua le capitaine après l'avoir lu, je désirerais cependant que vous y ajoutassiez: "et de tout ce qu'elle contient."

—C'est facile.

Quelques instants après, Mme Regnaud, Mathilde, l'avocat, le notaire et le capitaine se rendaient à pied à la rue Bienville, où ils arrêtèrent au No 7. Le gardien ouvrit la porte et ils entrèrent.

—Permettez-moi, Mme Regnaud, de vous offrir au nom d'un de vos bons amis qui n'est plus, cette maison, dont la propriété appartient à Mlle Mathilde, et dont vous avez la jouissance jusqu'à votre mort. Je vous en livre la possession. L'acte est prêt; nous allons le signer.

Madame Regnaud et sa fille, ainsi que Pierre de St-Luc et le notaire signèrent l'acte.

—Maintenant, Mme Regnaud, vous nous ferez bien les honneurs de vous accompagner dans la visite que vous allez en faire?

—Sans doute, répondit Mme Regnaud les larmes aux yeux.

Pendant qu'ils visitaient les différentes chambres de cette magnifique maison, le capitaine, qui était resté en arrière avec M. Préau, mit dix mille piastres dans un vieux portefeuille qu'il avait pris sur une table, et le remettant au gardien, il lui dit de le porter à Mme Regnaud et de lui annoncer qu'il l'avait trouvé dans une armoire.

Madame Regnaud, après avoir examiné le portefeuille et découvert son contenu, le présenta au capitaine qui arrivait avec M. Préau.

—Ceci t'appartient, mon Pierre, lui dit Mme Regnaud.

—Quoi, ce vieux portefeuille tout décousu? je ne voudrais pas y toucher.

—C'est un des portefeuilles de M. Meunier, je le connais.

—Qu'il a jeté! je n'en veux pas, et d'ailleurs quand il serait plein d'or je n'y toucherais pas, car tout ce qui est dans cette maison vous appartient.

—Mais il y a de l'argent dans le portefeuille.

Tant mieux!

Madame Regnaud ouvrit le portefeuille et compta dix mille dollars!

Dix mille dollars! s'écria le capitaine, en feignant la plus grande surprise; mais pas si habilement que Mathilde n'aperçut un clin d'œil qu'il fit à M. Préau.

—Dix mille dollars! s'écria le notaire.

—Ils t'appartiennent, Pierre, dit Mme Regnaud.

—S'ils m'appartiennent, dit Pierre, en prenant un air grave, je les réclame; si au contraire ils vous appartiennent, Mme Regnaud, vous devez les garder. Voici un notaire et un avocat, qu'ils décident; voulez-vous vous en rapporter à leur décision?

—Je le veux bien, si tu le veux; je sais bien qu'ils te l'adjugeront, ils le doivent.

—Décidez, messieurs.

—Voyons l'acte, dit M. Préau, qui appréciait la délicate générosité de Pierre de St-Luc; l'acte fera foi de tout.

—Oui, voyons l'acte, dit le notaire.

Ils lurent: "Madame Regnaud aura l'usufruit sa vie durant et mademoiselle Mathilde Regnaud la propriété de la maison No 7, rue Bienville et de tout ce qu'elle contient."

—Il n'y a pas le moindre doute, dirent à la fois le notaire et l'avocat, que le portefeuille et son contenu n'appartiennent à madame Regnaud pour jouir de l'intérêt durant sa vie, et laisser le capital à Mlle Regnaud.

—C'est ce que je pense, dit le capitaine en souriant.

—Maman, dit Mathilde, je crois que c'est M. Pierre qui a mis cet argent dans le portefeuille, et nous l'a envoyé porter par le gardien.

—Il en est bien capable, s'écria Mme Regnaud, il n'en fait jamais d'autres!

—Rendez-lui le portefeuille, maman.

—Allons donc, petite pie, faut-il vous mettre un baiser sur la bouche pour la fermer? dit le capitaine.

Mathilde courut, en riant, prendre le bras de sa mère.

—Nous avons adjugé; notre jugement est sans appel, et la première qui répliquera sera condamnée à subir de la part de M. de St-Luc la peine dont il vient de menacer mademoiselle Mathilde.

—Eh! bien j'accepte le jugement pour le présent, reprit Mme Regnaud; mais nous en reparlerons plus tard, Pierre.

—Comme vous voudrez. En attendant, excusez-nous si nous ne vous reconduisons pas chez vous; il faut que j'aille prendre mon logement chez moi. J'ai bien des choses à faire encore ce soir. Auriez-vous la bonté de m'envoyer mes effets par Toinon?

—Oui, mon Pierre.

De la rue Bienville, le capitaine se rendit, avec messieurs Magne et Préau, à la demeure de feu M. Meunier où Pierre avait décidé de faire son séjour, pendant le temps qu'il serait à la Nouvelle-Orléans. Tous les esclaves de la maison, qui avaient appris que le capitaine n'était pas mort, accoururent au-devant de lui aussitôt qu'il fut entré.

—Comment va? comment va? mon piti maître! criaint-ils les larmes aux yeux, en lui embrassant les mains et ses vêtements.

—Très bien, très bien, mes enfants, leur répondait-il, en leur donnant à chacun une poignée de mains.

Le gardien vint remettre les clefs au capitaine; après quoi, Pierre de St-Luc fit le tour des chambres, examina les scellés, visita les écuries, remises, voûtes, caves et les dépendances. Tout était en ordre. Il congédia le gardien en lui disant de faire son compte et de revenir le lundi suivant.

—Maintenant, mes enfants, dit le capitaine, quand il se fut assis devant une grande table, avec le notaire et M. Préau, j'ai un devoir à remplir envers plusieurs d'entre vous de la part de votre bon maître qui fut un père pour vous durant sa vie, et qui veut que vous soyez récompensés après sa mort. Avancez, Pierrot, Jacques, Henri, Paul, Clara et Céleste. Vous vous êtes toujours conduits comme de bons et fidèles serviteurs, et M. Meunier m'a chargé de veiller à ce que vous soyez tous mis en liberté, suivant les formalités de la loi. Lundi prochain à midi, vous ne serez plus esclaves; vous n'appartiendrez plus à personne; vous serez maîtres de vos volontés et de vos personnes; vous pourrez aller où bon vous semblera, faire ce que bon vous semblera; personne ne pourra plus vous inquiéter, si vous vous conduisez suivant la loi, paisiblement. Vous Pierrot, vous recevrez, lundi à midi, en même temps que votre acte de liberté, ces cinq cents dollars, que je remets à monsieur le notaire. Vous, Jacques, vous en recevrez autant, Vous, Henri, Paul, Clara et Céleste, vous êtes plus jeunes et plus vigoureux, vous en recevrez deux cents.

"Voyez comme votre maître a été bon pour vous! Il vous donne non seulement la liberté, mais il vous fournit encore les moyens de vous établir honnêtement et de gagner votre vie. Vous avez mérité ce qu'il vous donne, et je suis heureux d'être l'exécuteur de ses désirs à votre égard. Quant à moi, je vous considère comme libres dès ce moment; vous pouvez aller où vous voudrez. Venez me donner la main."

Tous ces fidèles esclaves, au lieu de montrer l'extravagante joie à laquelle le capitaine s'attendait, se jetèrent à genoux et éclatèrent en sanglots.

—Qu'avez-vous, mes enfants? relevez-vous, leur dit le capitaine qui se sentait ému; n'êtes-vous pas contents?

—Si, si, mon piti maître, répondit Pierrot; nous l'été contents, mais nous l'été pas contents de quitter li, pour couri la ville sans savoir you l'allé. Les blancs pas voulé employé nous, parceque nous l'été plus

56

intéressé. Je ne vois pas du tout comment vous pouvez vous opposer à ce que M. le docteur Rivard envoie chercher cet enfant; je suis bien sûr que votre client n'y a aucune objection. D'ailleurs il me semble qu'il est dans l'intérêt de la cause même que l'enfant comparaisse devant les témoins qui l'ont connu dans son enfance, afin qu'ils puissent aujourd'hui l'identifier, comme aussi il est dans l'intérêt du public de pouvoir s'assurer que celui qui réclame la succession de M. Meunier est bien son fils et son héritier. Le docteur Rivard verra, comme moi, qu'il est de son intérêt de faire venir l'enfant, tant pour sa satisfaction que pour celle du public. Au reste quant à moi je n'y tiens pas, et c'est parce que je savais que Son Honneur M. le juge n'avait pas d'objection à suspendre les procédés, pendant quelques minutes, afin de gratifier l'audience dans un désir, et je pourrais dire dans un droit aussi légitime."

Deux ou trois avocats se levèrent simultanément, pour représenter au juge la justesse des remarques de M. Préau. Son Honneur le juge qui se sentit, lui aussi, quelque curiosité de voir l'enfant, remarqua: "qu'en effet il serait bien à propos que le docteur Rivard allât chercher son pupille."

Le docteur Rivard qui, au fond, ne voyait aucun inconvénient à faire paraître le petit Jérôme, qu'il était bien certain que personne ne reconnaîtrait, s'offrit, de bonne grâce, à l'aller chercher. — Il prit une voiture de louage et ne tarda pas à revenir avec le malheureux orphelin qui, en voyant tout ce monde, eut peur et se mit à pleurer, en se cachant le visage sous les basques de l'habit du docteur Rivard. La foule s'ouvrit pour laisser passer le docteur, qui alla reprendre sa place à côté de son avocat, avec le petit Jérôme. La vue de ce petit être chétif et imbécile causa une impression pénible de pitié dans l'auditoire, qui s'était figuré, pour l'héritier d'une si fabuleuse fortune, un enfant intelligent et bien constitué.

—Procédez, M. Duperreau, lui dit le juge.

M. Duperreau, après avoir fait assermenter le témoin, lui demanda s'il avait connu M. Alphonse Meunier et sa femme? s'il avait connu l'enfant? s'il avait appris que l'enfant avait été perdu, et jamais retrouvé?

A toutes ces questions le témoin fit une réponse affirmative.

—Et où avez-vous connu l'enfant de M. Meunier ? lui demanda le juge.

—A la paroisse St-Martin, Votre Honneur; il avait été mis en nourrice chez la femme Phaneuf, qui l'emporta à Bâton-Rouge.

—Et après?

—Et après, c'est tout, Votre Honneur.

—Vous avez dit que l'enfant avait été perdu.

—Oui, Votre Honneur; faut-il que je répète ce que j'ai déjà dit?

—Pas besoin. Regardez maintenant cet enfant, et dites si vous croyez qu'il soit le même que celui que vous avez vu en nourrice chez la femme Phaneuf.

Le juge désigna du doigt au témoin l'orphelin Jérôme, qui se voyant ainsi pointé au doigt, eut peur et se glissa sous la table. Plusieurs personnes se mirent à rire; le docteur Rivard, vexé de la conduite de son pupille, lui dissimula un innocent coup de pied à la chute de l'épine dorsale, sous la table, par forme de muette admonition. Le petit lâcha un faible cri et revint sur son siège, en se frottant d'une main là où ça lui démangeait, et de l'autre, cherchant à refouler une larme qui se rebellait sous sa paupière.

—Oui, Votre Honneur, je crois que c'est le même, répondit le témoin avec aplomb.

—C'est bien; vous pouvez descendre maintenant excepté que quelqu'un veuille vous poser de nouvelles questions.

Le docteur Rivard jeta un coup d'œil inquiet sur M. Préau, qui s'occupait, avec la plus parfaite indifférence, à lire une gazette, quoiqu'il n'eût pas perdu un mot de la déclaration du témoin.

M. Duperreau fit ensuite assermenter M. Charon, le chef de l'hospice des Aliénés, qui prouva que le petit Jérôme avait été amené à l'hospice, ainsi qu'il avait été porté aux régistres, Il cetifia que l'extrait des régistres, produit en cour, était conforme à l'original; que les deux bouquins (qu'il montra) avaient été apportés et déposés à l'hospice, comme la propriété de l'orphelin, quand il y fut amené. Il prouva aussi que l'extrait de naissance d'*Alphonse Pierre*, produit en cour, était le même extrait qui avait été trouvé, par Son Honneur le juge, dans les bouquins; enfin que l'entrée des régistres correspondait avec l'extrait de naissance.

—Et avez-vous aucun doute, lui demanda M. Duperreau, que Jérôme ne soit Alphonse Pierre, l'enfant de M. Meunier?

—Aucun.

—Quelqu'un, demanda le juge, a-t-il quelque question à faire au témoin?

Personne ne répondit.

Jérémie, le portier de l'hospice, fut ensuite introduit. Il corrobora, en substance, ce qu'avait dit le témoin précédent; et descendit sans que personne lui fit de transquestions.

Le docteur Rivard était radieux; le public paraissait satisfait de l'identité du petit Jérôme avec le petit Meunier.

—J'espère, dit M. Duperreau, en se levant avec dignité et promenant sur l'auditoire un regard de satisfaction, j'espère que la Cour ne peut plus avoir de doute maintenant sur la justice et l'équité de cette cause. J'aurais pu produire une foule de documents et de témoins, au soutien des allégations de la présente requête; mais j'aurais craint d'abuser de la patience de Votre Honneur. Les preuves que j'ai produites, tant écrites que verbales, sont irrécusables et péremptoires. Je pourrais m'étendre au long et faire ressortir toutes les circonstances merveilleuses et extraordinaires qui ont accompagné la naissance de l'orphelin Jérôme qui, après être mort au monde, et avoir été enterré dans un hospice d'aliénés, en sort pour monter au plus haut de l'échelle sociale où, par son rang et sa fortune, il a droit de prétendre.

Je laisse cette cause à la décision de Votre Honneur, persuadé que les conclusions de la requête seront accordées.

M. Duperreau s'assit au milieu du plus profond silence, chacun attendant avec anxiété le jugement qui allait être prononcé, quoique tout le monde le supposât d'avance.

—Quelqu'un, demanda le juge, a-t-il quelque remarque à faire, avant que la Cour procède à prononcer le jugement en cette cause?

—Je suggèrerais à M. le docteur Rivard, dit M. Préau qui revenait de la salle voisine où il avait été un instant, de produire tous les documents qu'il peut avoir au soutien de sa requête.

—Nous n'en avons pas besoin d'autres, reprit M. Duperreau; notre preuve est complète.

—Excusez-moi, je n'ai dit cela que dans l'intérêt de votre client. Voici un petit papier qui pourrait vous être de quelqu'utilité; en ma qualité d'*Amicus Curiæ*, tant dans l'intérêt de M. le docteur Rivard que dans celui du public, je serais d'opinion de l'annexer au dossier de la cause, si toutefois vous n'y avez pas d'objection formelle. La Cour permettra-t-elle à M. le greffier de donner lecture de ce petit papier, avant de décider si ma proposition est convenable?

—Certainement, répondit le juge; tout ce qui peut jeter un jour favorable sur cette cause doit être entendu. Lisez, M. le greffier.

M. Préau passe au greffier le petit papier qu'il tenait à la main. Le docteur Rivard était sur les épines, malgré l'assurance de son avocat qui lui disait: "que la preuve était écrasante et que rien ne pourrait l'affecter." Le juge était sérieux. Le public attendait et conjecturait sans savoir ce qui allait arriver.

Le greffier lut à haute voix, au milieu du plus profond silence:

"Extrait du Régistre des Baptêmes, Mariages et "Sépultures de la paroisse de Natchitoches, Etat de "la Louisiane, pour l'année 1825.

"Le 25 août, 1825 par nous, prêtre soussigné, a été "enterré Alphonse Pierre, décédé hier, à l'âge de deux "ans, trois mois et trois jours, fils légitime de sieur "Alphonse Meunier et de Léocadie Mousseau, ses "père et mère.

B. Berlinguet, Ptre.,Curé."

Aux premiers mots, le docteur Rivard devint extrêmement pâle, et, malgré son admirable talent de cacher ses sensations sous un masque de complète dissimulation, le choc était si inopiné, si imprévu, que tous ses membres tremblèrent. Il baissa la vue, pour ne point rencontrer le regard de tous les yeux fixés sur lui et qui semblaient se réjouir de sa confusion et de sa déconvenue.

Le juge se sentit ému de compassion pour les pénibles sentiments qu'éprouvait le docteur Rivard, qu'il avait lui-même poussé à faire cette démarche.

—Messieurs, dit le juge d'un accent solennel, je dois à la vérité et au caractère de M. le docteur Rivard de dire, que c'est à ma sollicitation qu'il a présenté cette requête à la Cour. Trompé moi-même par les circonstances, et convaincu par la coïncidence des événements qui entourent l'existence de l'orphelin Jérôme et du fils de M. Meunier, que les deux enfants devaient être la même personne, je réussis à convaincre le docteur Rivard que l'orphelin Jérôme n'était autre que le petit Meunier, malgré les objections du docteur qui prétendit obstinément que le fils de monsieur Meunier devait être mort, quoiqu'il n'en eut pas la preuve. Ainsi cette circonstance ne doit nullement affecter la réputation du docteur.

—Loin de moi, reprit M. Préau d'une voix un peu émue, de vouloir jeter le moindre louche sur le caractère et les intentions de M. le docteur Rivard. Je n'ai pas le moindre doute que, s'il eût connu la mort du fils de M. Meunier, il n'eût jamais consenti à présenter la requête qui occupe la Cour en ce moment. Loin de moi lidée d'aucune imputation injurieuse ; au contraire je dois lui rendre justice de dire que s'il état persuadé, comme j'en suis convaincu d'après ce que vient de dire Votre Honneur, que son pupile était le véritable héritier de M. Alphonse Meunier, il était obligé en conscience, en devoir, en honneur, de faire valoir les droits de l'innocent dont il représentait les intérêts. Ainsi, je considère que la conduite du docteur Rivard, loin de pouvoir porter atteinte à sa réputation, ne peut que le rehausser dans l'estime des gens de bien.

Ces paroles, prononcées par M. Préau avec une simplicité toute naturelle, causèrent dans l'auditoire une impression favorable au docteur Rivard, qui respira plus à l'aise et regarda le juge; celui-ci lui sourit avec bienveillance.

—Messieurs, reprit le juge, il reste encore une chose à décider dans cette cause. La succession de M. Alphonse Meunier étant vaçante, il est de mon devoir de

58

—Passez le papier au docteur Rivard, dit le juge.

M. Préau dit un mot à l'oreille d'André Lauriot, qui était derrière lui; après quoi il lui remit le papier en lui disant, à haute voix de le porter au docteur Rivard.

Le docteur s'était levé pour recevoir le document. Le public était dans une attente fiévreuse.

Le docteur Rivard lut tout le document, sans qu'un muscle de sa figure ne trahit ce qui se passait dans son âme; son front ne se contracta pas sa main ne trembla pas, son œil demeura ouvert. Son corps était droit, raide, immobile. Tous ceux qui l'entouraient éprouvaient une émotion pénible et avaient pitié de cet homme, qui avait éprouvé tant d'humiliation durant la journée. Enfin le docteur Rivard voulut parler, et il ne fit entendre qu'un cri rauque; sa tête se pencha sur sa poitrine, et il tomba, comme s'il eut été frappé d'un coup d'apoplexie foudroyante!

Il venait de lire le mandat d'arrêt, que le juge de paix avait lancé contre lui.

CHAPITRE XXVI.

L'EXECUTEUR TESTAMENTAIRE.

Il est facile de s'imaginer le tumulte et la confusion qui suivirent l'arrestation du docteur Rivard.

Le juge fut obligé de suspendre la séance pendant dix minutes, avant de pouvoir procéder. Pierre de St-Luc pria son avocat de voir à ce que le testament fut homologué, suivant sa forme et teneur, se sentant lui-même trop affecté et trop faible, pour pouvoir supporter la fatigue et la chaleur qui régnaient dans la salle.

—Je vais m'en retourner chez Mme Regnaud, lui dit-il, me reposer quelques instants; je vous attendrai dans une heure pour dîner avec moi; je vous prie de voir à ce que la petite cassette de maroquin rouge à clous jaunes, que je sais être chez le docteur Rivard, soit enlevée avant que cet homme puisse la détruire. Faites-moi aussi le plaisir, en passant à la banque des Améliorations, de m'apporter le montant de ce *chèque* en billets de cent dollars.

Le capitaine, en arrivant chez Mme Regnaud, la prévint qu'il avait pris la liberté d'inviter M. Préau pour dîner à trois heures et demie.

—C'est bien, mon enfant, lui dit-elle avec bonté; tu as bien fait. Veux-tu prendre une soupe, en attendant? Tu m'as l'air fatigué.

—Je n'ai pas d'objection; après quoi, je me jetterai sur mon lit, jusqu'à ce que M. Préau arrive.

—Comme tu voudras.

Le peu de temps que le capitaine dormit lui fit un grand bien. Il se baigna le visage dans de l'eau fraîche, et avait à peine réparé sa toilette, lorsqu'on vint lui annoncer que M. Préau était arrivé.

—Eh bien! M. Préau, quelle nouvelle? lui dit-il aussitôt qu'il l'eût rejoint au salon.

—Tout est bien. Le testament a été homologué sans la moindre difficulté. Le docteur Rivard a été transporté chez lui, sous la garde de maître Lauriot et d'un autre constable; nous avons trouvé la petite botte de maroquin rouge que Lauriot doit vous apporter tout à l'heure. Voici les vingt mille dollars que j'ai eus de la banque des Améliorations en billets de cent piastres comme vous le désiriez.

—La banque n'a pas fait d'objections?

—Pas du tout. On savait déjà votre résurrection; et d'ailleurs, j'avais avec moi l'ordre du juge, sous le seing et sceau de la Cour des Preuves, de vous mettre en pleine et entière possession de tous les biens-meubles et immeubles, généralement quelconques, de la succession de monsieur Meunier. Voici l'ordre.

—Merci, M. Préau. Ayez maintenant la bonté de me dire combien je vous dois.

—Oh! rien du tout, rien du tout, répondit-il en jetant, malgré lui, un coup d'œil sur la pile de billets de banques qui était sur la table. Ce n'est pas la peine, ce n'est pas la peine.

Le capitaine avait souri, en voyant la direction involontaire qu'avait pris le rayon visuel de l'avocat vers ces petits chiffons, dont la puissance magnétique exerce une si grande influence sur les destinées humaines, en dépit de la mésaventure du chameau qui se rompit l'épine dorsale en s'amusant à passer par le chas de l'aiguille! Il savait de plus que M. Préau n'était pas riche, et d'ailleurs les avocats ne pèchent pas en général, par un si grand désintéressement; et il comprit fort bien que M. Préau préférait laisser la chose à sa générosité, pensant bien ne rien perdre pour attendre.

—M. Préau, vous avez bien travaillé pour moi, et vous méritez d'être payé; je sais que les avocats ne travaillent pas sans cela. Peut-être préférez-vous avoir quelqu'autre ouvrage à faire pour moi, avant de me présenter votre mémoire; c'est bien, j'y consens. Vous serez mon avocat; et, pour retenue, permettez-moi de vous offrir ceci, lui dit-il en prenant dix des billets de banque; ça ne vous empêchera pas de faire votre mémoire, que vous me présenterez tous les trois mois.

—Je vous remercie, M. de St-Luc, lui répondit M. Préau, en prenant les billets qu'il mit dans son portefeuille, pendant que le capitaine en faisait autant des autres.

Le capitaine et M. Préau s'assirent seuls à dîner; car Mme Regnaud et sa famille avaient, suivant leur habitude, pris leur repas à midi.

—Je vous ai prié, M. Préau, de venir dîner avec moi, lui dit le capitaine, aussitôt que la nappe eût été enlevée et le dessert servi, afin que vous m'aidiez à remplir, en ma qualité d'exécuteur testamentaire, les dernières volontés de mon bienfaiteur et père, M. Meunier. Je veux dès ce soir remettre à qui de droit les divers legs qu'il a faits et ordonnés dans son testament. Vous me donnerez votre avis et me guiderez dans l'exécution de mon devoir.

—Bien volontiers.

—Je vous retiens pour le reste de la journée.

—Je suis à vos ordres. Il serait bon que vous eussiez un notaire, pour dresser les actes et quittances dont vous aurez besoin. Si vous le désirez, je vais aller en chercher un.

—Ne vous donnez pas ce trouble; je vais envoyer Trim prier M. Magne de vouloir bien passer ici un instant.

Ils étaient encore à table, quand la négresse de la maison apporta au capitaine la petite cassette de maroquin rouge, en lui disant que le monsieur qui était venu le matin, demandait à lui parler.

—Allez dire à celui qui a apporté cette cassette de m'attendre; et faites entrer le monsieur.

En voyant entrer Sir Arthur Gosford, le capitaine fut frappé de l'altération de ses traits, si changés depuis qu'il l'avait laissé le matin, à la porte du consulat d'Angleterre.

—Qu'avez-vous donc, sir Arthur? vous n'êtes pas reconnaissable.

—J'ai besoin de vous voir en particulier; j'ai un service à vous demander.

—Avec plaisir; voulez-vous entrer dans ma chambre? M. Préau voudra bien nous excuser quelques instants.

—Pas d'excuse, répondit l'avocat, en se levant de table; je vais lire les journaux en attendant.

—Un grand malheur, capitaine, lui dit sir Arthur aussitôt qu'ils furent seuls, un grand malheur m'est arrivé; Miss Sara Thornbull est disparue!

—Miss Thornbull disparue!

—Oui! ce que je pressentais ce matin n'est que trop réel! Elle a été enlevée par Antonio Cabrera!

—Enlevée! par Antonio Cabrera! Vous m'épouvantez.

—La chose n'est que trop vraie! voici un billet que. Clarisse a trouvé parmi les effets de Miss Thornbull. Son évanouissement à bord du *Zéphyr*, quand elle reconnut le pirate, est maintenant expliqué.

—Pauvre jeune fille! Et que pensez-vous faire?

—C'est ce que je ne sais pas; et c'est pour ça que je suis venu vous voir. Je suis au désespoir.

—Il n'y a pas de temps à perdre; il faut courir après le ravisseur. Avez-vous quelque idée de la direction qu'il a prise?

—Non. Seulement je sais qu'il lui donnait rendez-vous à la place Lafayette, pour avant-hier soir.

—Vous ne savez rien de plus?

—Rien de plus!

—Ah! j'y pense: j'ai.....

Le capitaine, sans finir sa phrase, sortit précipitamment de sa chambre, alla chercher André Lauriot qui l'attendait, et rentra bientôt avec lui.

—Voici l'homme, Sir Arthur, lui dit le capitaine en lui montrant Lauriot, qui peut le mieux vous aider.

Sir Arthur examina la contenance et les traits de l'agent de police, et parut satisfait. Après lui avoir raconté ce qui était arrivé, il lui demanda ce qu'il en pensait.

—Ce que j'en pense? répondit Lauriot; c'est que c'est une vilaine affaire. Cabrera est un diable qu'il n'est pas aisé de prendre: d'abord il a mille endroits pour se cacher; en second lieu, quand on a découvert sa cache, on n'est pas toujours plus avancé, il est toujours armé jusqu'aux dents.

—Ah! reprit Sir Arthur avec animation, si nous pouvons le retrouver, je réponds que nous le prendrons. Le principal, c'est de savoir où il peut être allé.

—Quant à celà, je pense que je puis vous le dire à peu près. S'il eût été seul, il serait probablement resté caché dans la ville, jusqu'à ce qu'il eût pu trouver un passage sur quelque navire allant aux Antilles; mais comme il est avec une jeune fille qui probablement l'embarrasserait, je ne serais pas surpris qu'il cherchât à gagner la baie de Barataria, où je sais qu'il est déjà venu plusieurs fois.

—C'est ce que je crains, dit le capitaine.

—Et moi aussi, ajouta Lauriot. Une fois dans les prairies flottantes, à travers les milliers de bayous qui se croisent en tous sens dans ces fondrières, il y a vingt à parier contre un qu'on ne le découvrira pas avant qu'il ne parvienne à s'échapper sur quelque barque de pêcheurs d'huîtres, ou sur quelqu'un des sloops de pirates qui infestent en ce moment les côtes du golfe, depuis que la guerre du Texas est commencée.

—Nous n'avons pas de temps à perdre, si nous voulons le rejoindre. Je vous donne cent guinées, M. Lauriot, si vous me rendez Miss Thornbull, et cinquante pour Cabrera. Partons.

—Attendez un peu, reprit le capitaine, Trim va bientôt arriver; il connaît tous les bayous et toutes les prairies depuis l'embouchure du Mississipi jusqu'à la baie Timballier. C'était dans ces bayous qu'il se tînt caché, pendant plus de dix-huit mois qu'il fut marron; pauvre Trim! Depuis ce temps, je ne sais combien de fois il m'a mené à la chasse, en pirogue, à travers tous ces bayous, sans jamais se tromper.—Tenez, le voilà, je viens d'entendre sa voix.

En effet, c'était Trim qui arrivait avec le notaire. Le capitaine alla au-devant de celui-ci qu'il fit entrer

60

esclaves; et l'esclaves pas vouié palé à nous, parceque nous l'été plus esclaves itou. Tout l'monde abandonné si piti maître l'abandonné nous.

—C'est ça nous pensé, comme a dit Pierrot, ajoutèrent les autres.

—Vous avez raison, leur répondit le capitaine, d'un ton affectueux; je ne vous abandonne pas, je ne vous chasse pas. Quand vous aurez besoin, je serai toujours prêt à vous aider de ma bourse et de mes conseils; vous pouvez venir ici quand vous voudrez, ma maison vous sera toujours ouverte; vous y trouverez toujours un lit pour vous coucher, un morceau de pain pour manger, tant que vous vous comporterez comme il faut. M. Meunier, votre maître, a voulu que vous fussiez libres après sa mort, et il serait bien faché dans le ciel, s'il apprenait que je n'ai pas exécuté, et que vous, vous avez refusé ce qu'il avait désiré. Vous lui feriez de la peine. Vous ne voulez pas lui faire de peine, n'est-ce pas?

—Oh non! non, crièrent-ils tous ensemble.

—Eh bien! dans ce cas-là, que voulez-vous donc?

—Nous voulons tous rester avecv ous.

—Mais, mes enfants, considérez que je ne puis pas toujours rester ici. Je vais être obligé d'aller bientôt au Canada, pour des affaires importantes; c'est un pays bien éloigné, il y fait bien froid, et je ne pourrais pas vous y amener, vous y gèleriez.

—C'est égal; gardez-nous avec li tant que pas parti.

—Vous ne seriez pas plus avancés quand je partirai; tandis qu'en vous plaçant maintenant, je pourrais vous être utile dans les commencements, jusqu'à ce que vous puissiez faire vos affaires seuls.

—Mais que nous va faire? nous sé pas rien; nous conné pas métier.

—Voulez-vous, mes enfants, que je vous fasse une proposition?

—Oh! oui, oui.

—Je réfléchis, en effet, que vous n'avez pas de métier et que vous pourriez bien vous trouver embarrassés de votre liberté, si vous ne trouviez pas les moyens de vivre. Voici ce que j'ai à vous proposer.

"Vous êtes six; en réunissant ensemble les legs que vous a faits votre bienfaiteur, vous formerez la somme de dix-huit cents dollars. Vous, Pierrot et Jacques vous connaissez la culture de la terre; Henri et Paul sont forts et robustes, Clara et Céleste feront d'excellentes fermières. Vous êtes bons amis et avez toujours vécu ensemble; voulez-vous vous mettre sur une petite terre, que vous cultiverez de vos mains? Vous aurez des vaches, vous les soignerez, vous ferez du beurre, du fromage; vous aurez des moutons, une basse-cour, vous pourrez vivre tranquilles et à l'aise.

—Oh! oui, oui, mon bon piti maître.

—Vous, Henri et Céleste, je sais que vous vous aimez, vous vous marierez et je vous fais un présent de noces; comme je crois que Clara ne déteste pas Paul, je leur ferai aussi un présent pareil, s'ils se marient. Qu'en dites-vous Henri et Céleste?

—Et toi Clara?

—Moué sé pas.

—Toi, Paul?

—Moué voulé bin!

—Qu'en dis-tu Clara?

—Moué voulé bin itou!

—A la bonne heure; je suis content que vous consentiez à vivre tous ensemble. Comme Pierrot et Jacques ont chacun cinq cents dollars et que Henri et Céleste n'auront à eux deux que quatre cents dollars, je leur donne cent dollars pour présent de noces; et autant à Paul et Clara. Ainsi vous diviserez les profits et dépenses en quatre. Mais ce n'est pas tout. Vous n'auriez pas assez de deux mille piastres, pour acheter une terre et tout ce qui sera nécessaire à sa culture.

"Je me propose d'acheter la terre de M. Coq-Quintal, un excellent homme, qui l'offre en vente. Elle contient deux cents arpents de bonne terre, dont la moitié est en pleine culture. D'un côté elle touche à ma plantation de la paroisse St-Charles, de l'autre elle est séparée du voisin par une petite rivière, qui l'en isole complètement. Il y a une jolie maison de campagne sur le bord du fleuve, entourée de magnifiques chênes verts, qui étendent leur ombrage devant la porte. Les écuries et remises sont en bon ordre, ainsi que les clôtures,

Je vous donne la jouissance de cette terre en commun, pour aussi longtemps que vous vous comporterez comme il faut.

Ces pauvres nègres ne savaient pas comment exprimer toute leur joie. Ils souriaient, tandis que des larmes de bonheur coulaient de leurs yeux.

—Avec votre argent, continua le capitaine, vous achèterez des chevaux, des bœufs, des mules et tous les instruments aratoires nécessaires.

—Ah! s'écria Pierrot, qui avait été le cocher de M. Meunier, c'est moué qui l'auré soin des curies!

—Et moué, ajouta Jacques, veillé à culture avec Henri et Paul.

—Laissez-moi continuer, mes enfants. La récolte que vous ferez, je l'achèterai au plus haut prix du marché. Je prendrai votre coton, et ce que vous aurez de maïs à vendre, après avoir mis de côté votre provision. Si vous préférez cultiver la canne à sucre, je vous l'achèterai pour ma roulaison, excepté que vous préférassiez venir faire votre sucre à ma sucrerie; je donnerai des ordres à cet effet à l'économe de la plantation. Quand vous aurez besoin de quelque chose, vous vous adresserez à lui, si je n'y suis pas.

—Moué conné bien le conome, mossié Todore, il l'été ti toujou conome?

—Oui, Pierrot, il est toujours l'économe. Maintenant, mes enfants, continua le capitaine, allez préparer le souper, et laissez-moi avec ces messieurs.

Ces pauvres esclaves se jetèrent aux génoux de Pierre une seconde fois pour lui demander sa bénédiction.

—Je vous la donne, mes enfants; que Dieu vous la donne aussi et puissiez-vous toujours la mériter!

—Il me reste encore à satisfaire quelques legs, reprit le capitaine ému jusqu'aux larmes de cette scène; voici, M. Magne, 5,000 dollars que vous me ferez le plaisir de porter, lundi matin, à l'Asile des Orphelins. Vous dresserez l'acte nécessaire, que vous m'apporterez avec la quittance du docteur Rivard auquel vous remettrez aussi ces trois mille dollars.

—Il est indigne de toucher à ce legs! s'écria M. Préau avec indignation, à l'idée que ce monstre toucherait de ses mains impures l'offrande dernière d'un homme de bien.

Non! répondit tranquillement le capitaine, cet argent lui appartient; c'était la volonté de mon père qu'il l'eût et il l'aura! Mais je vous assure qu'il n'en pourra pas faire un mauvais usage... Vous lui porterez son argent lundi, M. Magne!—Je ferai aussi porter à la Bibliothèque de l'Etat, les livres qui lui sont légués; veuillez aussi en préparer l'acte.

Lorsque Messieurs Magne et Préau furent partis, après le souper, le capitaine Pierre de St-Luc monta à son ancienne chambre à coucher, dans laquelle il s'enferma. Sur une table, recouverte d'un tapis vert, il y avait la petite cassette de maroquin rouge, à clous jaunes. Cette cassette renfermait des papiers de famille. Pierre allait enfin connaître ce que M. Meunier lui avait toujours caché; il allait enfin apprendre quel était son père et sa mère, où ils étaient, ce qu'ils faisaient. Il regarda, avec des yeux qui se remplirent de larmes, cette cassette dont le contenu allait lui dévoiler tout ce que sa naissance et son enfance avaient eu de caché et de mystérieux. Il hésita à l'ouvrir, et ce qu'il avait tant désiré de connaître il tremblait maintenant de l'apprendre; il aurait voulu n'avoir eu d'autre père que M. Meunier! Il eut peur de n'avoir à connaître le nom de son père que pour avoir à lui reprocher son abandon. Il demeura longtemps pensif et rêveur.

Minuit sonna à l'horloge! C'était l'heure à laquelle M. Meunier était mort. Pierre de St-Luc tressaillit.

—Je n'ouvrirai point cette cassette maintenant! dit-il. Je veux encore passer cette nuit, la première que je passe dans cette maison depuis la mort de M. Meunier, avec l'idée qu'il était mon père selon la nature, comme il l'était selon le cœur.

Et il se coucha, sans avoir ouvert la cassette.

CHAPITRE XXVII

FRAGMENTS DU MEMOIRE DE M. MEUNIER

A MON FILS,

"Quand ces lignes, que je trace en les mouillant de mes larmes, te parviendront, je ne serai plus. La mort aura étendu son froid linceul sur mon corps inanimé; mon front ne rougira pas en te voyant lire ce que ma bouche n'avait point osé t'apprendre.

"Pierre, mon enfant, mon bien-aimé, je suis ton père! Permets-moi de t'appeler de ce doux nom de fils, que mon coeur te donnait, mais que ma langue n'avait pas la force de prononcer. Je ne me sentais pas le courage et mon coeur faiblissait à l'idée que j'empoisonnerais le bonheur de ta vie, si joyeuse, si enthousiaste du présent, si confiante dans l'avenir, en t'apprenant que tu ne devais la vie qu'à une union sacrilègement brisée presque aussitôt que formée! Il était de mon devoir de ne pas te dévoiler, durant ma vie, l'existence de secrets que je devais ensevelir dans mon sein jusqu'à ma mort. Mais quand la mort sera venue frapper à mon chevet, alors ce secret ne sera plus le mien, il sera devenu le tien, parce qu'alors il t'imposera des devoirs à remplir, dont ton coeur seul te dictera l'étendue.

"Pierre, mon fils Pierre, ne me maudis pas! Ta mère, celle qui fut ma femme, vit encore... Et elle est la femme d'un autre!... Mon fils, ne juge pas; ta mère n'est point coupable.... Oh! c'est une bien triste histoire! ainsi que te l'apprendront ces fragments. Elle m'a cru mort, et elle a subi sa destinée! obéissant à des ordresinjustes et cruels, elle s'est laissée traîner à l'autel, comme une victime au sacrifice!.... Pauvre Eléonore!... C'est moi qui étais coupable. Oh! si tu savais tout ce que mon âme a enduré de douleurs et de tourments; si tu savais les torrents de larmes qu'ont versés mes yeux; si tu savais les nuits d'insomnie et d'angoisse que j'ai passées, à genoux auprès de ton berceau, tu n'aurais pas de malédiction dans ton coeur ni d'injures sur ta langue pour la mémoire de celui qui a tant souffert, parce qu'il avait tant à expier!

"A mesure que tu grandissais, je suivais sur ta figure, dans tes manières, dans tes airs, le développement et l'expression des traits et du caractère de ta mère... Ta mère! Pierre; un ange de beauté! un ange de vertu, dont je ne dois prononcer le nom qu'à genoux.....

A SUIVRE

Pour vous, Mesdames

LETTRES A UNE LECTRICE

XLIII

Au petit village encore enfoui sous la neige, c'est la retraite paroissiale, Jeanne. Tous les matins, la cloche sonne, sonne, appelant à l'église dévots et dévotes. C'est, sur le chemin au bout duquel se dresse le clocher menu dans l'air froid, un mouvement comme on n'en voit guère de si bonne heure, la semaine. Et, tous les soirs, le petit village s'achemine presque en entier vers la chaire, du haut de laquelle parle notre prédicateur, un brave religieux à la voix dolente et qui fait de grands gestes.

Il ne manque pas d'éloquence, une éloquence familière, bon enfant, et qui, pour s'adresser à des gens dont plusieurs sont d'esprit humble et d'intelligence ordinaire, ne croit pas devoir se faire vulgaire. L'indulgence et l'onction marquent ses phrases simples. C'est la parole de Dieu pour les petits et les modestes. Sa théologie ne s'attarde pas aux complications où s'arrêtent et se complaisent parfois des prêcheurs. Naïvement, il dit les raisons de la foi, il expose la vertu des sacrements, les bonheurs du ciel, les châtiments de l'enfer. Il ne fait pas de ces descriptions de tortures effroyables dont s'émaillent parfois des sermons. Et, seules des commères le regrettent, qui, se sentant vertueuses et s'imaginant mûres pour le ciel et ses délices, manquent cependant de charité jusqu'à jouir en imagination des supplices destinés aux damnés.

Il n'a pas la méthode du curé de Cucugnan et c'est aussi bien. Car notre curé est satisfait de ses ouailles et il le dit aux prédicateurs de retraites. "Ne leur faites pas de scrupules, ne me les damnez pas tous; s'ils pèchent ,ils ne sont pas impénitents, ils en ont un vif repentir. Ils aiment Dieu et vivent paisiblement", dit-il chaque année aux bons pères qui viennent nous faire des sermons. Et ceux-ci suivent son conseil, parlant plus de célestes joies que des flammes de l'enfer.

Tous les hommes fréquentent l'église assidûment, de ce temps-ci. J'entends, de mon banc, les coups de mouchoir énergiques et la toux rugueuse du maître-chantre, le gros forgeron du trécarré; *et, tout en avant de moi, c'est la tête chauve du plus grand jureur de la paroisse, fidèle à tous les sermons et dont on dit qu'il cesse de jurer pendant quelques semaines, chaque année, la retraite finie, pour recommencer dès que, dans les routes, ses chevaux défoncent la neige et ne peuvent plus tirer leurs lourdes charges de billots. Plus loin, pendant les offices, le vieux charpentier hoche de la tête, n'entendant presque rien, et sommeille, presque sourd et bientôt aveugle. Tout près de lui, la mère Paulin égrène indéfiniment son rosaire, comprenant peu, — elle est un peu simple d'esprit, — ce que dit la voix, dans la chaire. Des têtes inclinées méditent, des physionomies tendues indiquent qu'elles suivent le fil du sermon, et, tout près de la balustrade, des enfants chuchotent, jusqu'à ce que la femme du marchand de la paroisse en tire un par l'oreille, pour faire se taire tous les autres, pris de la crainte soudaine que le marguiller en charge ou le bedeau n'aille les gronder à mi-voix, devant tout le peuple, comme cela arrive assez souvent.*

. . . . . .

Le sermon est fini. Le salut s'achève. Le prêtre a levé l'ostensoir au-dessus de la foule recueillie. Lentement, elle s'écoule par les allées; des petits groupes se forment autour des confessionnaux où la voix des pénitents, indistincte, et le glissement du guichet annoncent l'aveu des fautes et l'absolution finale. Et, dans l'unique rue du petit village enneigé, des paroissiens regagnent lelogis, pour parler, au coin du feu, des réflexions du prédicateur et le comparer à celui de l'an passé, pendant que les vieux cassés par l'âge et retenus à la maison évoquent, eux, d'une voix chevrotante, le temps où la paroisse était une simple mission, visitée tous les mois par un curé des paroisses d'en haut, qui venait en canot, vu l'absence des routes, dans ce temps-là ; l'hiver, il venait à la raquette. Il n'y avait pas alors de retraite, de beaux sermons et de saluts embaumés d'encens, sous une voûte dorée, dans une église bien chauffée! Dame, non! Et ce n'était pas d'hier, ce temps-là, concluent-ils, c'était au temps que les Irlandais arrivaient à la Grosse-Ile et qu'il en mourait comme des mouches, à bord des bâtiments qui passaient au large, les soirs de printemps et d'automne.

PAULE MANCE.

LA GRAPHOLOGIE AU NATIONALISTE

GILTE. — Pratique, positive et active, elle a de l'entrain et de la bonne volonté. Affectueuse et même tendre à ses heures, elle est si réservée que rien n'en paraît au dehors et on la croit froide et raide. Le fait est que si elle est sensible et bonne, elle manque absolument de douceur et de souplesse.

La volonté est toute en résistance, et pas très forte: l'obstination et l'entêtement en sont les principales caractéristiques. Enjouée, vive, primesautière et d'une simplicité sincère qui exclut toute idée de vanité. L'orgueil est susceptible et elle est un peu timide.

Tous les manuscrits sont analysés pourvu que les conditions soient observées.

AIMANTE DE 18 ANS. — Délicate, sensible et affectueuse; le jugement n'a pas été formé sérieusement et l'imagination étant grande, nuit souvent à l'exercice du simple sens commun... et cependant, avec de la réflexion et en se défiant de la tendance à exagérer, ma correspondante apprendra à juger plus justement les gens et les choses. Peu d'orgueil et peu d'égoïme, beaucoup de bonté, de la gaieté et une bienveillance généreuse. Volonté vive où la résolution fait moins défaut que la persévérance. Sincère et d'une franchise naïve, rafraîchissante. En somme, une gentille enfant qui sera une bonne et charmante femme si elle cherche à être plus sérieuse. L'ordre est médiocre. Précipitation, impulsivité et un peu d'étourderie.

FLEUR DE PECHER. — Délicate et impressionnable, d'un esprit fin, léger, ailé où l'observation et la perspicacité assurent le jugement qui est clair et rapide. D'une simplicité charmante, je ne lui vois pas de vanité, mais elle est fière, d'une réserve fermée extrême avec une horreur de tout ce qui est vulgaire et même très ordinaire. La bonté et la bienveillance naturelles combattent ce que cette fierté aurait de trop marqué. La sensibilité vibrante et fine est combattue et cachée avec persévérance: elle se fait jour de façon imprévue et charmante pour ceux qui ne l'ont pas soupçonnée.

C'est une conscience blanche, droite, et un peu intransigeante.

Enjouée, vive, fine, enthousiaste et tendre elle a de la chaleur et du rayonnement plein l'âme; elle les tient un peu sous le boisseau... elle n'est pas défiante pourtant, mais un peu craintive et timide.

Activité persévérante qui adopte diverses formes; tour à tour ardente, résignée, lasse, mais égale dans ses manifestations extérieures. La volonté n'est pas très forte et subit les contre-coups de l'impressionnabilité: c'est une volonté qui se reprend et se renouvelle sans cesse, ce qui amène des variations singulières dans l'humeur et surtout dans l'intérieur de l'âme toujours en garde contre les curiosités environnantes.

Distinction, culture et personnalité bien marquée.

BLANCHE. — Trop d'imagination et de l'étourderie compromettent gravement le jugement qui n'a d'ailleurs jamais reçu une formation un peu sérieuse. Blanche est vive, étourdie, un peu bavarde, exagérée et déraisonnable. L'humeur est changeante comme les nuages. L'orgueil est vaniteux et susceptible, un peu d'égoïsme accentue cette susceptibilité.

La volonté, entêtée et obstinée, est en même temps faible, capricieuse et raide.

Beaucoup d'enjouement : amour du mouvement et de l'agitation. Beaucoup d'inconstance. Un bon coeur affectueux et sensible mais dont les affections sont exclusives et exigeantes. Généreuse, impulsive, franche : une enfant en somme qui a de bien jolies qualités dans une âme en friche où poussent bien des herbes folles.

MARIE-ANGELE C. — Il est évident qu'elle a peu de culture : bon sens, réflexion et sens pratique. Elle a de l'ordre et même le goût des petites minuties.

L'humeur est inégale et souvent désagréable : elle endure mal la contradiction et discute avec raideur et un peu d'agressivité. Energique, courageuse, active, sincère, tout à fait naturelle et détestant les artifices et les cérémonies. Affections calmes et dévouées qui manquent de tendresse et ne savent s'exprimer en paroles ou manifestations extérieures, mais elle est sensible et bonne. Elle est susceptible et n'a aucune vanité.

NONNE. — Nature imaginative, ardente, portée à l'exaltation : la sensibilité est très vive et favorise les exagérations sentimentales ou autres. C'est une nature originale, idéaliste et extrême.

L'orgueil est grand et source d'erreurs. La volonté ardente, autoritaire, indépendante, capricieuse malgré une certaine apparence d'inflexibilité qui en réalité ne s'applique qu'à sa forme.

Très tendre, très dévouée, d'une bonté qui se donne sans compter et spontanément, elle est bien femme, avec un charme un peu hautain qui ne manque pas de séduction.

NOSCE TE IPSUM. — Esprit attentif, réfléchi, calme ; habitude de faire les choses soigneusement et d'y mettre le temps nécessaire. Elle est bonne, affectueuse, capable d'un dévouement constant pour ceux qu'elle aime. Son orgueil la rendrait un peu susceptible si elle n'était sensée, bienveillante et généreuse. Volonté ferme et tenace, capable de souplesses fines. Je vois de nombreux signes d'un entêtement raide qui peut la rendre désagréable quelquefois. Mais en général, elle est aimable, pleine d'entrain et de vie.

Volonté ferme et souple, autoritaire, tenace, active et courageuse. Simplicité charmante.

MINETTE. — Sensée, pratique et vive, son imagination lui sert à inventer des moyens ingénieux pour faire les choses vite et avec le moins d'embarras possible. Elle est bonne, sensible, aimante, expansive, habituellement aimable, avec, par-ci, par-là, des raideurs et des brusqueries.

Elle est impressionnable, ce qui rend l'humeur mobile; elle est gaie, enjouée, rieuse et il faut l'avouer, un peu moqueuse — mais elle déteste qu'on se moque d'elle!

La volonté, faite pour la résistance, se distingue par une grande obstination et beaucoup de vivacité.

Elle a des souplesses de petite chatte et elle est gracieuse et capricieuse: à l'occasion, elle sort ses griffes et gare à ceux qui ont encouru son courroux. Ses vivacités et ses fâcheries durent peu et elle est gentille et aimable.

THAT MAN. — Un homme d'affaire, pratique et sensé, qui a du jugement, de la décision et de la ténacité.

L'activité est ardente et pour lui il y a des difficultés mais pas d'impossibilités. Il a un grave défaut pour un hommes d'affaire et qui lui nuit: il n'a aucune notion d'ordre matériel, et cela doit lui causer un tas d'ennuis.

Bon, bienveillant, cordial, ouvert, il plaît par sa spontanéité, sa franchise et son humeur agréable. Aimant les bonnes choses de la vie, il en use sans scrupules et sans excès, je crois.

Il croit en la vie et en lui-même et il a confiance dans la droiture et la sincérité des gens tout en étant prudent et avisé. Affectueux, dévoué et constant.

Jean DESHAYES.

SOUVENIRS INEDITS

LES RIGOLES

Après les érables qui coulaient, la plus grande joie du printemps, c'étaient les rigoles. Quand le soleil avait tellement chauffé la neige qu'elle fondait en eau, on creusait, de chaque côté du trottoir, de petites et de larges rigoles qui rejoignaient l'égout au prochain coin. La plus grande, celle qui suivait le bord du trottoir devant la maison, et recevait l'eau de la rue et des gros bancs de neige qui s'en allaient, c'était un fleuve. Le fait est que son cours en pente était rapide et qu'elle avait grand air, son flot coulant sur un lit de glace vive, en attendant que cette glace fondit elle-même et laissât voir la boue...

Dans le parterre, on apercevait déjà l'herbe par place, et maintenant l'on sortait sans "grands bas", en "claques" seulement Je me rappelle Marie avec son court manteau rouge feu, au collet de matelot, soutaché de blanc et sa "tourmaline" qui étalait, sur ses pendants de rubans noirs, deux petits drapeaux entrecroisés.

Au temps des rigoles, nous devenions des empereurs romains, persécuteurs de bonnes femmes de papier ! Notre cruauté naissait à l'arrivée du cahier de mode pour la saison nouvelle, où il y avait à découper de jolies petites filles en robes de couleur. Nous prenions celles qui avaient été nos favorites de l'hiver et qui étaient salies et démodées, et nous les martyrisions. Nous en avions assez pour fournir Toto et Pierre qui se distinguaient par leur rage, leurs cris et leur subtilité dans les tourments à inventer. Marie et moi, nous nous contentions de passer un fil au cou d'une bonne femme, et de la faire descendre dans la rigole en suivant le courant jusqu'au coin. Nous leur tenions un banal discours, d'une voix mauvaise et épouvantable autant que possible : " Ah! tu as froid, ma petite fille, tu te lamentes, tu es fâchée mais tant pis pour toi, tu avais beau ne pas te salir. " Asteur ", noye-toi, noye-toi, noye-toi ! " Lorsque nous arrivions au canal recouvert d'un treillis de barres de fer, nous suspendions les petites filles au-dessus de l'abime en déclamant : " Tu vas mourir. C'est fini. Plus de pitié, tu es trop malpropre ! " — Pourtant nous ne les laissions pas encore à l'égout et nous leur faisions remonter la rigole. En chemin, elles se trouvaient à rencontrer, sur des bateaux à voile, leurs soeurs, en mille miettes, victimes déchirées par Pierre et Toto !

Devant la maison, nous retirions nos noyées de l'eau froide et nous décidions de les faire sécher. Nous accrochions le fil qui les tenait à l'écorce des arbres ; puis nous les abandonnions pour aller voir si la glace marchait...

Toto et Pierre revenaient du canal où ils avaient englouti les restes de leurs martyres et, apercevant nos petites pendues qui se balançaient au vent, ils les collaient aux arbres et les tapaient si fort avec des bâtons qu'elles morcelaient leur chair de papier sur l'écorce rugueuse. Et c'était fini pour celles-là. Demain, avec d'autres on recommencerait, et toutes les " bonnes femmes " qui étaient défraîchies y passeraient.

Pourquoi les enfants éprouvent-ils ce besoin d'imiter les cruautés qu'ils ne voudraient pourtant pas voir s'exercer sur eux ? Pourquoi leur rage et leur contentement de battre, à certains moments ?... Sans doute, c'est le reliquat de cette tache originelle, et nous étions des privilégiés, nous, de passer notre plaisir de destruction sur de simples petites filles de papier qui n'étaient plus à la mode...

Mais nous n'aurions pas fait de mal à une mouche. Je suis plus méchante aujourd'hui, et que j'en taperais souvent des gens à coups de plume, si je m'écoutais !... Il y en a tant qui n'ont pas l'air de se souvenir qu'ils ont eu eux les restes de cette tache originelle, et qui croient si bonnement en leur jugement supérieur en leur prodigieuse perfection, et à l'intérêt de leurs opinions pour les autres, qu'ils seraient énormément étonnés d'ahurir ! Que je les trainerais gaiment dans la rigole, ceux-là !..

Je n'ai pas changé... Le printemps produit en moi son effet d'autrefois. Je battrais mon prochain, avec un peu d'encouragement !... à la " mauvaiseté " de ma nature humaine !

Michelle LeNORMAND.

Le 22 mars 1916.

PROPOS DE THEATRE

SNOBISME !

A en croire certaines gens et certaines feuilles qui en sont l'écho, la venue de la troupe de M. Lucien Bonheur au "Princess" aurait marqué la renaissance du théâtre français à Montréal. Tout comme si les *Soirées françaises* n'existaient pas depuis déjà de longues semaines ! Etrange aberration ! A ceux qui en doutent, rappelons les chroniques des quotidiens. Les épithètes les plus hyperboliques sont accolées au nom de chaque artiste. On n'y parle que de charmes irresistibles, admirables, etc., etc. La contagion est telle que les journaux anglais même n'ont pu y échapper. Et ce concert de louanges se poursuit depuis mardi. Aux oreilles des uns, il a sonné comme une douce aubade. D'autres, à l'oreille peut-être plus capricieuse, y ont cru entendre les notes criardes et hystériques d'un vulgaire "rag-time". Un petit nombre va jusqu'à dire que si la troupe de M. Bonheur avait donné ses représentations sur une scène autre que celle du 'Princess", ses chances de succès eussent été diminuées de moitié. La chose n'est pas si osée lorsqu'on songe que d'autres troupes, de valeur moindre, ont été portées aux nues. Et pourquoi ? Parce qu'elles jouaient sur une scène de l'ouest. C'est pénible à dire. Mais cela est. Le renom des artistes de M. Lucien Bonheur est aussi pour beaucoup dans cette flagornation quotidienne. De penser à tout le succès que peut remporter un artiste, grâce au bruit fait autour de son nom, cela ne fait-il pas sourire ?

Au premier plan de la troupe, figurent deux femmes, Mlles Lilian Greuze et Yvonne Garrick. De la première le plus grand mérite, si mérite il y a, est d'être la protégée de Sarah Bernhardt. Il est tout à l'avantage de la seconde d'être de la Comédie Française. Ajoutez à cela beaucoup d'élégance, oh ! pas toujours discrète, et vous vous expliquerez peut-être ces coups répétés d'encensoir. On avait dit tant de bien de Mlle Lilian Greuze, que ce n'est pas sans quelque joie que je vis le rideau se lever sur ce boute-en-train qui a nom "Divorçons". Feu de paille. On avait doré la pilule. Mlle Lilian Greuze a du mouvement. Mais un mouvement saccadé d'automate. Tout ce qu'il y a de plus poupée. Et avec ça une mise bichonnée. L'illusion est complète. Rien n'y manque. Même pas la voix aigrelette et mordante qui dit papa, maman. Mlle Greuze a sans doute beaucoup de talent. A mon grand regret je n'en ai pu voir qu'un aspect. Ce n'était certes pas le plus resplendissant.

M. Claude Benedict donnait la réplique à la protégée de Sarah Bernhardt. Autant Mlle Greuze est de tenue impeccable, quoique très agitée, autant M. Benedict est débraillé et fasque. Tout au plus excusables chez la femme ,il est des gestes impardonnables de la part d'un homme. Lorsqu'on est de bonne éducation, on ne peut décemment affecter certaines poses. En public surtout. Un artiste qui a l'habitude des planches ne peut ignorer ces notions élémentaires de bienséance.

Il y avait autrefois au *Nationoscope*, aujourd'hui le *Canadien-Français*, une utilité du nom de Renavent. Le même personnage fait aujourd'hui partie de la troupe de M. Bonheur à titre de jeune premier. Lui qui autrefois réussissait à peine à déclancher le rire de ses auditeurs, je l'ai vu cette semaine dérider tout un théâtre. Il fut même applaudi. Le public du "Princess" serait-il moins connaisseur que les anciens habitués des représentations Frejust ? Ou ne faut-il pas plutôt attribuer ce succès aux affiches-réclames qui disaient M. Renavent de l'Odéon ?

La troupe de M. Lucien Bonheur compte quelques autres unités. On les dit très brillantes. Mlle Garrick exceptée, et encore très imparfaitement, il ne m'a pas été donné de les entendre. Bref, quelques étoiles (??) Mlles Greuze et Garrick, MM. Beckman et Benedict. Les autres, comparses, comme il en foisonne un peu partout. Ceux des "Soirées françaises" leur sont même supérieurs, quant à l'homogénéité du moins. Il n'est donc pas téméraire de dire que les artistes de M. Dhavrol valent ceux de M. Bonheur. Alors pourquoi cette préférence accordée à une troupe de passage ? Je n'y vois qu'une explication : le snobisme. Que de gens se croiraient en effet déclasser en allant au théâtre *National*. A les en croire, la rue Bleury serait la frontière du bon goût. Peu leur chaut de s'enquérir de ce qu'il peut bien y avoir au delà. Leur amour de l'art n'a jamais été poussé jusqu'à la curiosité. Que de familles à l'aise, très riches, se prélassaient dans les loges du "Princess" qui ne daignent pas fréquenter le *National*. Jusqu'où le snobisme ne va-t-il pas se nicher !

Victor BARBEAU.

AUX ELECTEURS
— DU —
Quartier Saint-Denis

Vous voulez avoir pour échevin un homme d'affaires et non un endormi, un homme que vous trouverez lorsque vous en aurez besoin, un homme d'action ;

EUCLIDE ROY
CANDIDAT OUVRIER

est cet homme. Il vous promet de travailler à faire élargir le tunnel de la rue S.-Denis, de faire acheter par la ville, à un prix raisonnable, la Montreal Water and Power afin que vous payiez un taux raisonnable pour l'eau. Les questions d'hygiène, de mortalité infantile et le rajustement des petits salaires recevront sa plus grande attention

GRANDE ASSEMBLEE
DEMAIN SOIR (LUNDI)

à la salle de l'académie S.-Paul, angle S.-Denis et Beaubien. M. Houlé y est invité.
Si vous voulez le progrès du quartier S.-Denis, ne donnerez-vous pas votre vote à

EUCLIDE ROY
le candidat des ouvriers ?
COMITE : 603 EST, ave MT-ROYAL
Téléphone Saint-Louis 45

Le Dr Léon Dubois
sollicite les suffrages des électeurs du quartier
S.-GABRIEL --- EMARD --- S.-PAUL

Il promet de travailler de toute son énergie à régler d'une façon équitable pour la compagnie et à l'avantage des citoyens l'épineuse question du tramway ; à faire prolonger les lignes actuelles de manière à donner un bon service aux citoyens qui en sont totalement privés.
La lutte contre la mortalité infantile et les questions d'hygiène recevront sa plus grande attention.
Indépendant de tout trust ou compagnie, M. Dubois votera toujours pour la plus grande somme de protection aux ouvriers et ne se laissera guider dans sa ligne de conduite que par les dictées de sa conscience.
Ce programme vous convient-il ? Oui ? Alors pourquoi ne pas voter pour le

Dr LEON DUBOIS
COMITE : 766 RUE CHARLEVOIX

Electeurs de la ville de Montréal

Vous voulez n'est-ce pas que Montréal soit administré par des hommes éclairés, intègres et compétents ?



J.-A. BEAUDRY
CANDIDAT AU BUREAU DE CONTROLE

vous promet de consacrer toute son énergie pour un traitement équitable aux ouvriers et aux employés de la ville. Il est en faveur d'un referendum sur les questions d'utilité publique.

Ennemi des vaines promesses, c'est un homme d'action, compétent et d'initiative, M. Beaudry est opposé à toute augmentation de la taxe foncière, travaillera à faire disparaître les traverses à niveau.

Il est en faveur de traiter avec la compagnie des tramways sur une base d'affaires en assurant au public le meilleur traitement possible, en obtenant de la compagnie tout ce qu'on peut en obtenir, la traitant cependant sur une base équitable.; il favorisera l'achat à des conditions acceptables de la Montreal Water and Power afin de régulariser la taxe d'eau; il favorisera le vote obligatoire et la création d'un bureau d'information commerciale.

TRAITEMENT EQUITABLE A TOUS !

Vous croyez que M. Beaudry est l'homme d'affaires qu'il faut à la ville de Montréal dans les circonstances difficiles qu'elle traverse; alors pourquoi ne voteriez-vous pas pour

J.-A. BEAUDRY
COMME CONTROLEUR
COMITE GENERAL :
516 Edifice Transportation
Tél. Main 3202

L'OPINION DE "L'EVENEMENT"

Veut-on savoir ce que l'*Evénement* pense du discours de lord Shaughnessy au *Board of Trade*, discours où un pair d'Angleterre a pu dire exactement, sans se faire huer, sur les dangers du recrutement intense, ce que les nationalistes disent et répètent depuis dix-huit mois, en se faisant traiter de déloyalistes ? Voici, — c'est découpé de l'*Evénement* du 13 mars :

. . . . . .

"Il nous fait plaisir, pour un motif particulier, d'enregistrer les critiques de lord Shaughnessy. Il est certain que ceux qui, à Ottawa, ont déclaré qu'il était possible, en un an, de lever encore 40,000 homme de troupes dans le district de Montréal et 20,000 dans le district de Québec, ne sont pas au courant des conditions particulières de la province de Québec. Le ministre de la milice marche à un échec certain s'il s'entête à trouver tout ce monde, et son entêtement, comme on pense bien, coûtera très cher au pays.

"Il y a des années que les agronomes officiels constatent que la jeunesse rurale déserte nos campagnes et que la main d'oeuvre agricole se fait de plus en plus rare. Dès lors, croit-on que des hommes vont sortir du sol parce que sir Sam Hughes frappe du pied ? Il s'est formé à Québec comme à Montréal une association civile du recrutement qui, nous en sommes sûr, aidera fortement aux officiers-recruteurs. Mais leur travail est presque fatalement voué à la stérilité dans les régions agricoles. C'est dans les grandes villes et dans les petits centres industriels qu'on trouvera encore quelques milliers d'hommes capables de s'enrôler sans faire de tort ni à leurs patrons ni à leur pays."

Cela est très sensé.

Le malheur est que l'*Evénement* ne note pas toutes les vexations qu'emploient les patrons à l'endroit de leurs ouvriers, — bien libres de s'enrégimenter si le service d'outremer est volontaire, — pour les contraindre à prendre du service, ainsi qu'en témoigne une lettre que telle compagnie de Montréal adressait l'autre jour au seul de ses employés célibataires canadiens-français, — lettre dont le *Nationaliste* donne aujourd'hui le texte exact.

LE RECRUTEMENT "VOLONTAIRE"

Une compagnie irlandaise de Montréal, formée de gens dont certains sont en âge de porter les armes, et qui ne s'enrégimentent pas, vient de donner à l'un de ses rares employés canadiens-français de cette ville l'avis suivant, daté du 3 mars :

Dear Sir,

Going into effect to-day, we have made a rule that only marrted men will be employed by our Company and we will have to dispense with your services on the 15th instant.

We hope you can see your way clear to enlist in the Canadian army. You are wanted there.

Yours very truty.

Builders' Supply Co., Limited.

Et, de fait, depuis le 15 mars, ce Canadien-français, — dont l'un des frères s'enrôlait il y a quelques mois, tout à fait volontairement, lui, — se trouve sans ouvrage.

Le régime du *volontariat*, de l'*engagement libre*, il est beau !

Et l'exemple que nous donnons de sa grande beauté n'est pas le seul. Les membres du *Board of Trade* en ont fourni, ils en fourniront bien d'autres.

Doux pays, où fleurit, comme une vertu civique, l'hypocrisie loyaliste !

A. V.

LE MARCHE AUX IMMEUBLES

Un autre avantage est offert à la population de Montréal et des environs.

Le "MARCHE AUX IMMEUBLES" vient de conclure les arrangements nécessaires avec un photographe expérimenté en photographie commerciale pour prendre des clichés de toute propriété inscrite en vente. Ces photographies, une fois terminées et montées, seront placées à des endroits très en vue dans les locaux du "MARCHE AUX IMMEUBLES", et demeureront là jusqu'à ce que la propriété soit vendue, échangée ou disposée d'autre façon.

Ceci fournira aux intéressés assez de renseignements préliminaires pour leur éviter une dépense de temps et d'argent, au cas où ils jugeraient après cela qu'une visite de l'immeuble offert n'est pas nécessaire.

Toutes les propriétés actuellement inscrites en vente seront photographiées et offertes au public dans peu de temps. La première vente sera annoncée dans le plus bref délai. Les premiers arrivants seront les premiers servis. Comme le MARCHE appartient au public, c'est aux vendeurs de choisir le mode de disposition de leurs propriétés: ventes de gré à gré ou à l'encan, échange, etc. Les inscriptions de propriétés resteront sur le tableau jusqu'à ce qu'un acheteur — et ils auront accès chaque jour au MARCHE DE L'IMMEUBLE, — se soit présenté.

A en juger par les demandes d'informations qui arrivent de toute part au MARCHE, cette inovation dans Montréal ne saura manquer d'obtenir un succès éclatant. En tout cas, la première vente parlera d'elle-même. Une vente d'immeubles à l'encan, au moment où une stagnation régnait dans le monde immobilier, produira sûrement une émulation extraordinaire, à la fois encourageante pour les promoteurs de l'entreprise et pour les propriétaires, qui sont assurés de trouver au MARCHE toute l'attention qui leur est due, autant de gages de succès.

(Communiqué).

EUCHRE - BAL D'ETUDIANTS

Les étudiants en pharmacie de l'Université Laval auront, à la mi-carême (le jeudi, 30 mars), à l'hôtel Place Viger, leur grand euchre-bal annuel.

Les billets sont en vente chez tous les pharmaciens et à l'hôtel Place Viger. (Communiqué)

LE COMMANDEMENT SUPREME DES ALLIES

Où est-il, le temps où le *Star* laissait entendre gravement dans ses dépêches de guerre que Joffre, tous les matins, prenait ses ordres par téléphone de Kitchener, à Londres?

Il y avait alors des milliers et des milliers de gogos pour gober cela, — et il doit en être resté quelques-uns, — parmi les lecteurs *exclusifs* du *Star*, si tant est que le lecteur *exclusif* n'est pas un parasite particulier à la *Patrie*.

John L. Balderson, de la *Pittsburg Dispatch*, écrivait la semaine dernière d'Europe, à son journal, que le changement le plus important qui se soit fait depuis des mois, chez les Alliés, c'est la formation d'un conseil stratégique, formé du général Joffre, de sir William Robertson, — représentant de l'armée anglaise, — et du général Jilinski, représentant de l'état-major russe en France. La conduite de la guerre des Alliés repose sur ces trois hommes. Chacun d'eux, il va sans dire, est responsable de ses actes à son gouvernement ; mais ce sont eux qui, en suprême ressort, prennent les décisions importantes. Et il n'est nécessaire pour aucun d'eux de consulter son gouvernement avant de décider une opération militaire, quelle qu'en soit la gravité.

Sur le front ouest, — de Calais jusqu'à Salonique, dit John L. Balderson, le général Joffre exerce l'autorité suprême. "Il peut donner ses ordres à sir Douglas Haig, — le généralissime anglais en France. De même aussi les généraux Castelnau et Foch peuvent commander au généralissime anglais." Il en était autrement, au temps du général French. French consultait Joffre s'il le voulait et il agissait à sa guise, on sait combien peu heureusement, assez souvent. Le départ de French a changé tout cela. Et ce qui a aussi nettement défini la position de Joffre, d'après M. Balderson, dont les renseignements confirment l'article de l'*Eglish Review* que le *Nationaliste* citait et commentait au long, dimanche dernier, c'est la sortie énergique qu'il fit à Londres, en novembre 1915, quand il alla conférer avec les autorités anglaises de l'expédition de Salonique. La majorité du conseil de guerre anglais avait déjà décidé, dit-M. Balderson, l'évacuation de Salonique et l'abandon des Serbes à leur sort. Joffre était d'avis que c'était une bévue, une erreur monstrueuse. Il vit Kitchener et lui fit partager cet avis. Il se rendit ensuite à Downing Street, au *Foreign Office;* et comme le racontait M. Seton-Watson dans son article à l'*English Review* commenté ici même, dimanche dernier, le généralissime français, dit aussi M. Balderson, eut une vive discussion avec sir Edward Grey et ses diplomates, discussion au cours de laquelle il s'écria, frappant fortement du poing sur la table: *"Quoi! L'Angleterre nous lâche sur le champ de bataille!"* A la suite de cette franche déclaration d'opinion, dit M. Balderson, l'Angleterre revint sur sa décision, décida de rester à Salonique avec la France et il fut entendu dès lors que Joffre dirigerait les opérations des Alliés, avec deux adjoints. C'est lui qui a désormais l'initiative des opérations de tactique alliées. Et c'est lui, ajoute M. Balderson, qui décidera, avec ses deux collègues, qu'il consultera, à quel moment précis il faudra lancer sur tous les fronts, contre les Teutons, la grande offensive simultanée qui, croient les experts, aura finalement raison de l'Allemagne, alors incapable, vu la poussée concertée des Alliés, de leur tenir tête à la fois sur toutes ses lignes.

BILLET DU DIMANCHE.

DROLES TOUT DE MEME...

Une fantaisie,—n'en a-t-on pas à tout âge?—m'a pris dimanche dernier. J'étais à errer dans la rue, un peu assommé d'attendre un tramway, qui d'ailleurs ne devait jamais passer sur ce circuit; je l'ai su plus tard. Fatigué d'attendre, je voulus griller une cigarette; le tabacconiste est au coin, j'entre.

Un paquet de "Gloria", *s'il vous plaît...*

—? ?

—Un paquet de cigarettes Gloria, *7 pour cinq sous?*

—Connais pas, Monsieur.

J'ai pris un paquet de vulgaires "Derby", *6 pour cinq sous, et je suis sorti de ce magasin si peu québécois.*

Je devais en voir une autre quelques minutes plus tard.

M'étant aperçu que mon tramway n'existait pas, et qu'il se faisait tard, je résolus de regagner ma chambre.

Chaque semaine, j'aime à lire les journaux de Québec, ça m'instruit et ça m'intéresse.

J'avise un marchand de journaux, j'entre.

—"L'Action Catholique", *s'il vous plaît.*

—? ?

—Un journal québécois, un de nos bons journaux.

—Connais pas.

— . . . . . .

Non, mais sont-ils drôles, tout de même, ces Montréalais!

Jean de GASPE.

Ce marché est à vous — Entrez et informez-vous

Votre propriété

Si elle est inscrite chez nous, nous en disposerons de la manière suivante :

PHOTOGRAPHIEE ET MONTEE

Avec installation dans les locaux du

Marché aux immeubles

OFFERTE PAR VENTE PRIVEE,
OFFERTE PAR VOIE DES JOURNAUX,
OFFERTE A L'ENCAN.

Pour rendre justice à tous, les premiers arrivés seront les premiers servis. C'est pourquoi nous vous prions de nous faire parvenir aussi tôt que possible tous les détails nécessaires sur votre propriété, afin que vous puissiez bénéficier de la première vente.

TOUTES INFORMATIONS FOURNIES de 9 a.m. à 6 p.m

AVIS

Le MARCHE fera photographier votre propriété à quelque endroit que ce soit sur l'Ile de Montréal.

GUETTEZ LA PREMIERE VENTE

Marché aux immeubles

48 rue SAINT-JACQUES

En face de "La Presse"

Ouvert mercredi soir prochain 7.30 à 9.30 p. m.

Ouvert chaque jour 10.00 a.m., à 3.00 p.m.

LES FRERES DU "HEROS"

Que notre système de fermentation, qui enlève au tabac l'âcreté, le goût de vert et l'excès de nicotine, soit un progrès, cela est démontré à l'évidence par le "HEROS", qui est maintenant en vente chez tous les bons détaillants; mais le "HEROS" est un mélange de Havane et de Quesnel, et pour satisfaire tous les goûts, nous mettons sur le marché le "PIOU-PIOU" un Havane pur, et le "BON GOUT", un Quesnel pur, fermentés de la même façon.

" PIOU-PIOU ", 60c., "HEROS", 75c. " BON GOUT ", $1.00. Sur réception d'un mandat-poste nous en expédierons un paquet d'une livre.

La St. Jacques Tobacco Packing Co., Ltée. S.-Jacques, Cemté Montcalm, Qué.

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTREAL

HORAIRE DU SERVICE SUBURBAIN POUR 1916.

LACHINE. — Du bureau de Poste. Service de:—
10 min. de 5.40 a.m. à 8.00 a.m.
20 min. de 8.00 a.m. à 4.00 p.m.
10 min. de 4.00 p.m. à 7.10 p.m.
20 min. de 7.10 p.m. à 12.00 minuit.

DE LACHINE.—Service de:—
20 min. de 5.30 a.m. à 5.50 a.m.
10 min. de 5.50 a.m. à 9.00 a.m.
20 min. de 9.00 a.m. à 4.00 p.m.
10 min. de 4.00 p.m. à 8.00 p.m.
20 min. de 8.00 p.m. à 12.10 a.m.
Dernier extra à 12.50 a.m.

SAULT - AU - RECOLLET ET SAINT-VINCENT-DE-PAUL. — De Saint-Denis à Saint-Vincent.—Service de :—
15 min. de 5.15 a.m. à 8.00 a.m.
20 min. de 8.00 a.m. à 4.00 p.m.
15 min. de 4.00 p.m. à 7.00 p.m.
20 min. de 7.00 p.m. à 8.00 p.m.
30 min. de 8.00 p.m. à 12.00 p.m.
Tramway pour Henderson seulement 12.00 a.m.
Tramway pour Saint-Vincent, 12.40 a.m.

DE SAINT-VINCENT A SAINT-DENIS. — Service de :—
15 min. de 5.45 a.m. à 8.30 a.m.
20 min. de 8.30 a.m. à 4.30 p.m.
15 min. de 4.30 p.m. à 7.30 p.m.
30 min. de 7.30 p.m. à 8.30 p.m.
30 min. de 8.30 p.m. à 11.30 p.m.
Tramway de Henderson à Saint-Denis, 12.20 a.m.
Tramway de Saint-Vincent à Saint-Denis, 1.10 a.m.

CARTIERVILLE. — De Snowdon Jct.—Service de :—
20 min. de 5.20 a.m. à 8.40 p.m.
40 min. de 8.40 p.m. à 12.00 minuit.

DE CARTIERVILLE. — Service de :—
20 min. de 5.40 a.m. à 9.00 p.m.
40 min. de 9.00 p.m. à 12.20 a.m.

MONTAGNE — De l'Ave du Parc et Mont-Royal.—Service de :—
20 min. de 5.40 a.m. à 12.20 a.m.

DE L'AVE. VICTORIA.—Service de :—
20 min. de 5.50 a.m. à 12.30 minuit.
De l'Ave. Victoria à Snowdon, 10 min. 5.50 a.m., à 8.30 p.m.

BOUT DE L'ILE.- De Lasalle et Notre-Dame. service de :—
60 min. de 5.00 a.m. à 12.00 minuit.

TETREAULTVILLE.—De Lasalle et Notre-Dame, service de :—
15 min. de 5.00 a.m. à 9.00 a.m.
30 min. de 9.00 a.m. à 3.30 p.m.
15 min. de 3.30 p.m. à 7.00 p.m.
30 min. de 7.00 p.m. à 12.00 minuit.

POINTE-AUX-TREMBLES, via Notre-Dame.—De Notre-Dame et 1ère avenue, Maisonneuve, service de :
15 min. de 5.15 a.m. à 7.30 p.m.
20 min. de 7.30 p.m. à 12.30 a.m.

La Compagnie d'Immeubles du Canada, Limitée.

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du dix-sept février 1916, constituant en corporation MM. J. Donat Langelier, courtier, J. Edmond Audet, comptable, J. Arthur Langelier, courtier, Auguste Langelier, étudiant en loi, Dr Georges Langelier, négociant, de Montréal, dans les buts suivants :

Acheter, prendre en échange ou acquérir autrement, des terrains ou intérêts en iceux avec toutes bâtisses ou constructions situées sur les dits terrains, vendre, louer, échanger et hypothéquer tous les terrains ou aucune partie d'iceux ou en disposer autrement et toutes ou aucune des bâtisses ou constructions maintenant situées sur lesdits ou qui peuvent y être érigées à l'avenir, et prendre toutes garanties qui peuvent être nécessaires ;

Prendre ou posséder des hypothèques pour toutes bâtisses non payées du prix d'achat de toutes telles bâtisses ou constructions ainsi vendues ; et vendre et transporter les dites hypothèques ou en disposer autrement ;

Développer et diviser en lots des terres et installer et maintenir tous chemins, voies, parcs, places publiques, terrains de jeu, ronds à patiner ;

Payer pour toutes propriétés de toutes sortes et descriptions ou pour tous services rendus à la compagnie en obligations ou stocks de la compagnie, ou en argent ;

S'amalgamer avec toutes autres compagnies ayant des objets en tout ou en partie semblables aux objets de la présente compagnie ou qui peuvent être conduits avantageusement en rapport avec la présente compagnie ;

Faire des arrangements pour le partage des profits, concessions, réciproques ou autrement avec toutes personnes ou compagnies faisant ou engagées à faire toutes affaires ou transactions que cette compagnie est autorisée à faire et qui peuvent être conduites directement ou indirectement pour le bénéfice de cette compagnie ; prendre ou acquérir autrement et posséder des actions dans aucune autre compagnie ayant des objets en tout ou en partie semblables à ceux de cette compagnie ou faisant toutes affaires capables d'être conduites directement ou indirectement pour le bénéfice de cette compagnie ;

Faire des arrangements avec toutes autres autorités municipales, locales ou autrement qui peuvent être utiles aux objets de la compagnie et obtenir de toutes telles autorités, tous les droits, privilèges ou concessions que la compagnie peut juger à propos d'obtenir, et faire exercer ou remplir avec icelle tous tels arrangements, tes droits, privilèges et concessions ;

Emprunter de l'argent, faire des règlement pour limiter ou accroître le pouvoir d'emprunt de la compagnie, pour l'autoriser à émettre des bons, débentures ou autres sécurités de la compagnie, pour toutes sommes pourvu qu'elles ne soient pas moindres de cent piastres ($100.00) chaque et de vendre, transférer et transporter ces bons, débentures ou autres sécurités pour tel prix qu'il sera jugé à propos dans les meilleurs intérêts de la compagnie, d'engager les biens meubles et d'hypothéquer les immeubles de la compagnie pour garantir tous tels emprunts, bons, débentures ou autres sécurités ainsi émis par la compagnie ;

Faire toutes transactions ou affaires qui peuvent, directement ou indirectement, être utiles aux affaires de la compagnie ;

Agir comme agents et courtiers pour l'achat, la vente, l'échange, la location d'immeubles ou pour autres transactions de même nature ;

Faire les opérations d'agents et de courtiers de toutes espèces d'assurances ;

Faire en son nom corporatif des opérations de prêts et placements de toutes sortes, excepté le commerce de banque ;

Prendre et posséder des hypothèques sur biens fonds ou autres sortes d'obligations sur la garantie desquelles elle veut prêter ses capitaux ;

Posséder sous tous rapports, en ce qui regarde le prêt et le placement de ses capitaux et ses affaires, les mêmes pouvoirs et privilèges qu'un particulier peut avoir ;

Pouvoir recevoir des argents ou toutes sommes de deniers de personnes ou corporations qui désirent les prêter sur hypothèques et effectuer de tels prêts et placements ;

Faire émettre, donner, accepter, endosser, escompter des billets promissoires, traites ou autres effets négociables ;

Acquérir par achat, en échange, bail ou autrement fonds de stocks, fonds de banqueroutes, et de vendre, liquider, échanger ou disposer autrement de ces dits stocks comme dans le cours ordinaire des affaires ;

Faire toutes sortes de transactions immobilières qui pourront être avantageuses pour le bénéfice de la compagnie ;

Construire et ériger toutes sortes de constructions, sous le nom de "La Compagnie d'Immeubles du Canada, limitée", avec un fonds social de quatre vingt-dix-neuf mille piastres ($99,000.00), divisé en neuf cent quatre-vingt-dix ($90) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation est dans la cité de Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce dix-septième jour de février 1916.

C. J. SIMARD,
1091—8-2 Sous-secrétaire de la province.
J. DONAT LANGELIER, procureur.

La Compagnie La Gerbe d'Or, Limitée

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du 29 février 1916, constituant en corporation MM. J. F. O. Marchand, sous les nom et raison sociale de la "Gerbe d'Or", dans les cités et district de Montréal, ainsi que le passif et l'actif du dit négoce, et à payer le coût de telle acquisition soit en argent, soit en actions libérées et non sujettes à appel de la compagnie ou par autres moyens ;

Acheter, acquérir ou entreprendre la totalité ou aucune partie du commerce, biens et passif de toute personne, société commerciale ou compagnie exerçant tout commerce que cette compagnie est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenables pour les fins de cette compagnie et les payer en émettant des actions entièrement acquittées ou autrement ;

Faire des conventions pour le partage des profits, l'union des intérêts, coopération, risque conjoint, concessions réciproques ou autrement avec toute personne ou personnes ou compagnies exerçant ou étant engagées ou sur le point d'exercer ou de s'engager dans tout commerce et transaction que cette compagnie est autorisée à exercer ou entreprendre, ou tout commerce ou transaction susceptible d'être conduit de manière à bénéficier directement ou indirectement à cette compagnie ;

Promouvoir toute compagnie ou compagnies dans le but d'acquérir la totalité ou aucun des biens et obligations de cette compagnie ou pour toute autre fin qu'il paraîtra censée directement ou indirectement bénéficier à cette compagnie ;

Souscrire ou autrement acquérir et détenir, soit en qualité de principaux ou agents et comme propriétaires absolus ou au moyen de garanties collatérales, et échanger ou autrement disposer des actions du capital, obligations ou débentures de toute compagnie ou corporation avec laquelle cette compagnie a ou est sur le point d'avoir des relations commerciales et prendre ou autrement acquérir et détenir des actions dans toute autre compagnie ayant des objets en tout ou en partie semblables à ceux de cette compagnie, ou exerçant tout commerce capable d'être conduit de manière à bénéficier directement ou indirectement à cette compagnie ;

Se fusionner avec toute autre personne ou personnes ou compagnies ayant des objets en tout ou en partie semblables à ceux de cette compagnie ;

Tirer, faire, accepter, endosser, escompter, exécuter et émettre des billets promissoires, lettres de change et autres effets négociables ou transférables ;

Faire les affaires de commerçants, manufacturiers, importateurs, exportateurs, agents ou courtiers à commission dans les pâtes alimentaires, conserves, huiles végétables et autres provisions, et à les convertir en diverses substances et produits par des procédés secrets ou autrement ;

Acquérir certain secret ou autres procédés se rapportant aux objets précités et manufacturer, acquérir, acheter, vendre ou autrement faire le commerce de machineries, matériels, outils, accessoires et matières de toutes descriptions, utilisés dans les usines, outillages ou opérations, susdites ou accessoires à toutes patentes ou procédés brevetés, qu'ils soient détenus ou contrôlés par cette compagnie ou autrement, convenables ou nécessaires pour le bon exercice des affaires de cette compagnie, et agir en qualité d'agents, courtiers ou sur commission dans l'achat, la vente ou autre transaction dans les articles susdits, et payer pour les dits procédés, machineries, matériel, outils, accessoires et matières avec des actions entièrement acquittées et non sujettes à appel de la compagnie ou autrement ;

Acheter, vendre, manufacturer, manipuler, importer, exporter et faire le commerce de toutes substances, appareils et choses capables d'être utilisés dans tout tel commerce susdit, soit en gros ou en détail ;

Acheter, louer, ou autrement acquérir pour placement ou revente et détenir comme propriétaires absolus ou comme créanciers hypothécaires ou autrement, et en général faire le commerce d'immeubles et propriétés de descriptions et état quelconques ou tout intérêt en iceux, et les payer en actions, obligations, débentures ou autres valeurs de la compagnie ou autrement ;

Vendre, louer ou autrement disposer de la totalité ou d'aucune partie des biens et droits de cette compagnie, et d'accepter en paiement des actions, obligations ou débentures de toute autre compagnie ou autrement ;

De bâtir, installer et exploiter les usines, machineries et installations de tous genres nécessaires ou utiles à la compagnie ;

Payer, en argent, actions entièrement acquittées du capital actions de la compagnie, ou autrement, toute personne ou compagnie pour services rendus en rapport avec le placement des actions de cette compagnie, ou de garanties de la compagnie, ou pour la conduite des affaires de la compagnie ;

Exploiter tout autre commerce, manufacture ou autre qui puisse être conduit avec avantage dans l'intérêt de la compagnie ou puisse directement être à son avantage ;

Les pouvoirs dans chaque paragraphe des présentes ne seront en aucune manière limités ou restrints par déduction ou induction des termes de tout autre paragraphe, sous le nom de "La Compagnie La Gerbe d'Or, Limitée", avec un fonds social de vingt mille piastres ($20,000.00), divisé en deux cents (200) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce vingt-neuvième jour de février 1916.

C. J. SIMARD,
Sous-secrétaire de la province.
MORGAN ET LAVERY,
Procureurs des requérants.

Bélisle Frères, Limitée.

Avis est donné au public que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du deuxième jour de mars 1916, constituant en corporation MM. Joseph Louis Auguste Bélisle, entrepreneur-plombier ; Joseph Napoléon Raoul Bélisle, comptable ; M. Télesphore Bélisle, ferblantier-couvreur, Bernard Damiens, entrepreneur ; Joseph Horace David, avocat : Joseph Serglus, Henri Bélisle, poseur d'appareils à chauffage, de la cité de Montréal, dans les buts suivants :

Exécuter en général de commerce de plombiers, poseurs d'appareils à vapeur, d'ingénieurs pour l'installation d'appareils de chauffage sanitaire, mécaniciens et électriciens et entrepreneurs-généraux, exercer l'industrie de marchands, manufacturiers et commerçants de toutes sortes de machineries et toutes sortes de métaux et tous matériaux et fournitures manufacturés avec des métaux ou s'y rapportant ;

Acquérir, posséder, détenir et aliéner des actions, obligations ou autres garanties dans toute corporation exerçant un commerce semblable à celui pour lequel cette dite compagnie demande l'incorporation ; acquérir en tout ou en partie la clientèle, les droits, la propriété et les biens de tout individu, société, association de corporation et les payer en tout ou en partie, en argent ou en obligations ou en parts ou actions ; faire des conventions pour le partage des profits, l'union des intérêts, la coopération, la fusion ou autres concessions réciproques, et aider par la garantie des contrats, endossements ou autrement, toute personne, société ou corporation exerçant ou se proposant d'exercer un commerce semblable à celui de cette compagnie ; et exercer en général tout commerce propre à l'accomplissement des objets pour lesquels cette compagnie est constituée en corporation, sous le nom de "Bélisle, Frères, Limitée", avec un fonds social de quarante-neuf mille piastres ($49,000.00), divisé en quatre cent quatre-vingt-dix (490) actions de cent piastres ($100.00) chacune.

La principale place d'affaires de la corporation, sera à Montréal.

Daté du bureau du secrétaire de la province, ce deuxième jour de mars 1916.

C. J. SIMARD,
1275—10-2 Sous-secrétaire de la province.
J. H. DAVID, procureur.

International Business College

214 Ste-Catherine Ouest, Montréal.
FONDE EN 1895

Enseignement individuel le jour et le soir. Positions assurées. Prospectus sur demande. Tél. Main 309.

ANGUS CAZA. Princ.

ANTIKOR-LAURENCE
CURE RADICALE DES CORS
SURE. EFFICACE. SANS DOULEUR
EN VENTE PARTOUT 25¢
FRANCO PAR LA POSTE
A. J. LAURENCE, MONTREAL

Security Engineering & Contracting Company, Limited.

Avis est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes en date du quinze de février 1916, constituant en corporation MM. Arthur Vallée, Conseil du Roi, Arthur Reginald Whitney Plimsoll, Reigner Brodeur, Adolphe Chouinard, avocats, et Hector Langevin, comptable, de la cité de Montréal, pour les fins suivantes :

Exercer et pratiquer le commerce et l'industrie d'entrepreneurs et ingénieurs sous toutes leurs formes, ainsi que les affaires et opérations qui s'y rattachent ou leur sont connexes. Exercer le négoce ou le commerce de lamineurs de l'acier, manufacturiers d'engins, outils, machines, chemins de fer et autres installations, marchands de fer et acier, fondeurs et entrepreneurs généraux dans toutes leurs ramifications, comme détenteurs de brevets, licences ou autrement, et fabriquer, acheter, louer, sous-louer et vendre les articles qui se rapportent à ces commerces et industries ;

Exercer les industries de constructeurs de navires et charpentiers de vaisseaux sous toutes leurs formes ;

Exercer l'industrie de fondeurs de fer, ingénieurs mécaniciens, manufacturiers d'instruments aratoires et autres machines, fabricants d'outils, fondeurs de cuivre, ouvriers en métaux, manufacturiers de boutilloires, de moulins, constructeurs de moulins, machinistes, convertisseurs pour acier et fer, forgerons, menuisiers, constructeurs, peintres, métallurgistes, ingénieurs-électriciens, ingénieurs hydrauliques, générateurs de gaz, fermiers, imprimeurs, voituriers et marchands, aussi acheter, vendre, manufacturer, réparer, transformer, altérer, prendre à bail et faire le commerce de machines, instruments, matériel roulant et ferronnerie de toutes sortes, exercer aucun autre commerce, de fabrication ou autre que la compagnie croira susceptible d'être convenablement exercé conjointement avec le susdit, ou autrement calculé de nature à accroître directement ou indirectement la valeur des biens et droits que la corporation possédera alors ;

Exercer l'industrie relative à l'extraction et au traitement des minerais, à la production et aux traitements des métaux, à la production, fabrication et préparation d'aucune substance qui pourra servir ou convenir à son industrie d'ingénieurs et manufacturiers, ou aux entreprises de la corporation, et soit aux fins de remplir ces contrats, soit industrie distincte ;

Entreprendre et exécuter aucun contrat de travaux comportant la fourniture ou l'usage d'aucune machine, et exécuter tout travail dérivé compris dans ces entreprises ;

Exercer le commerce d'entrepreneurs généraux pour la construction et l'exécution de travaux publics et privés, ainsi que celui d'ingénieurs ;

Construire, exécuter, parfaire, équiper, améliorer, faire, développer, administrer, gérer et contrôler des entreprises et commodités publiques de toutes sortes, ce qui comprend, sans que les expressions suivantes ne soient limitées, de restreindre la généralité, des bassins, havres, jetées, quais, canaux, réservoirs, ports, travaux d'irrigations, réclamations, améliorations, tuyaux d'égout et de drainage, filtre, eau, gaz, électricité, éclairage, téléphone, approvisionnement de force motrice, usines, tunnels, moulins à ciment, voies souterraines, hôtels, entrepôts, marchés, édifices publics et toutes autres constructions et commodités d'utilité publique et privée ; exercer toutes leurs formes respectives, les commerces de constructeurs, entrepreneurs, décorateurs, marchands de pierre, brique, bois, ferronnerie et autres substances et articles nécessaires à la construction et généralement exercer le commerce de constructeurs et entrepreneurs ; fabriquer des munitions pour l'artillerie ou autre matériel de guerre ; tracer, construire, agrandir, étendre, réparer, compléter, démolir, enlever ou autrement entreprendre aucun ouvrage sur les chemins de fer, les ponts, jetées, bassins, fossés, travaux d'art ou d'aucune nature, prendre ou accepter aucun contrat, attributions d'ouvrage pour iceux ou s'y rattachant ;

Acquérir par achat, échange, louage ou en vertu d'aucun autre titre légal, et posséder, détenir, louer, sous-louer, améliorer, vendre, échanger, ou autrement transiger sur biens-fonds, édifices et intérêts en iceux d'aucune nature et description ;

Edifier et construire sur aucun terrain possédé ou loué par la corporation, ou dans lequel elle se trouve en aucune manière intéressée, des bâtisses servant à aucun objet, élever et mettre en opération des moulins, usines, machines et installations d'aucune sorte nécessaire ou convenant à l'exercice adéquat de l'industrie de la compagnie ;

Construire, améliorer, entretenir, opérer, surveiller, faire et contrôler des chemins, routes, ramifications ou voies d'évitement, ponts, réservoirs, cours d'eau, quais, manufactures, entrepôts, usines électriques, boutiques, magasins et autres installations et commodités de nature à promouvoir directement ou indirectement les intérêts de la corporation, et contribuer, subventionner, autrement aider ou prendre part à leur construction, perfectionnement, à l'entretien, mise en opération, à leur exécution et surveillance ;

Acquérir par achat, louage ou autrement des mines, des droits miniers ou carrières, des terrains et aucun intérêt en iceux, et les explorer, les fouiller, les façonner et mettre en oeuvre ainsi que d'autres produits, fondre, traiter et préparer pour le marché les minérais, métaux et substances minérales d'aucune nature ;

Acquérir par achat, louage ou autrement, utiliser et développer des franchises, pouvoirs d'eau et autres générateurs d'électricité, de force propulsive hydraulique ou autre, construire et mettre en oeuvre des usines pour produire ces pouvoirs ;

Acquérir par achat, louage ou autrement l'énergie électrique ou autre d'aucune nature pour l'éclairage, le chauffage, la force motrice ou autre, la vendre, la louer ou autrement en disposer, de même que le pouvoir et la force produite par la corporation. L'éclairage électrique produit par les pouvoirs précédents devant servir dans le district de Montréal ;

Poser et entretenir des poteaux, lignes et fils de transmission pour la distribution du pouvoir et pour les fins générales de l'industrie de la compagnie, pourvu, néanmoins, que toutes les ventes, la distribution et la transmission de l'énergie électrique, hydraulique, ou autre force en dehors des propriétés de la compagnie soient sujettes aux règlements locaux et municipaux s'y rattachant ;

La lumière électrique produite par les pouvoirs précédents devant être utilisée dans le district de Montréal ;

Construire, acheter ou autrement acquérir des navires à vapeur, des barges, remorqueurs ou aucune autre sorte de vaisseau ou bateau, les utiliser et les mettre en oeuvre ;

Construire, acheter, louer ou autrement acquérir des bassins, docks, jetées, entrepôts, élévateurs ou autres bâtisses ou autres constructions capables de servir au commerce de la compagnie ;

Sans restriction aucune à la généralité des termes des paragraphes précédents, acquérir, ou assumer la totalité ou aucune partie des commerce, droits, franchise, achalandage, propriétés et actif, y compris aucune option, concession et privilège semblable, d'aucune personne, firme, association, corporation exerçant aucune industrie que la présente compagnie est autorisée à exercer, prendre charge de la totalité ou d'aucune partie de leur passif, payer ces acquisitions, en tout ou en partie, en numéraire ou en obligations, ou émettre et distribuer en paiement intégral ou partiel de celles des parts acquittées et non-sujettes à appel du capital-actions de la corporation ;

Vendre ou autrement disposer de la totalité ou d'aucune partie de la propriété, de l'actif, des droits, de l'entreprise ou de l'achalandage de la compagnie, et accepter en paiement intégral ou partiel du numéraire, des obligations, des actions ou d'autres valeurs dans aucune corporation ou compagnie ; cette vente ou cette aliénation sera valide et liera la compagnie pourvu qu'elles soient approuvées par des actionnaires représentant les deux-tiers de son capital souscrit ;

Demander, acheter ou autrement acquérir aucun brevet, aucune licence, concession et autre privilège semblable conférant aucun droit limité, exclusif ou non à l'usage d'aucun secret ou autre renseignement relatifs à aucune invention ou procédé et faire valoir, vendre, louer ou autrement trafiquer de ces brevets, licences ou concessions ;

Acquérir et détenir, vendre ou autrement disposer du capital, des actions, valeurs ou entreprises d'aucune autre compagnie dont l'un des objets est l'exercice des pouvoirs de la présente corporation, lui transporter son entreprise ou son actif ou se fusionner avec elle ;

Conclure aucun arrangement pour le partage des profits, l'union des intérêts, la coopération, le risque conjoint, la concession réciproque ou autre avec aucune personne ou compagnie exerçant, ayant l'intention d'exercer, un commerce semblable ou susceptible d'être conduit pour le bénéfice direct ou indirect de la présente compagnie ;

Distribuer en espèce ou autrement tel que convenu, à ses membres, aucun effet de l'actif de la compagnie, et particulièrement les parts, obligations, débentures ou autres valeurs d'aucune autre corporation qui prendra charge de la totalité ou d'aucune partie de son actif ou de son passif ;

Et généralement exercer aucun commerce qui peut aider à la réalisation adéquate des objets pour lesquels la présente compagnie est incorporée ;

Manufacturer, faire commerce et travailler le ciment et ses sous-produits, ainsi que la pierre artificielle et autres substances composées totalement ou partiellement, du ciment Portland ou autre et de leurs dérivés ;

Rechercher les carrières, les mines et leur donner une valeur marchande, fabriquer, employer, acheter, vendre et trafiquer de la pierre naturelle et artificielle, du marbre, de l'argile, de l'ardoise, de la terre glaise, du gravier, du sable, du mortier, du plâtre, du charbon, du coke, combustible, et autres minéraux et matières argileuses, du ciment Portland et des autres, ainsi que de toutes les substances composées par la totalité ou aucune partie d'icelles, ou par leurs sous-produits, sous le nom de "Security Engineering Contracting Company, Limited", avec un fonds social de vingt-cinq mille piastres ($25,000.00), divisé en deux cent cinquante parts (250) de cent piastres ($100.00) chacune.

La princip

UNE SAIGNÉE, OU LE SUICIDE ?

L'opinion d'un Anglo-Canadien sensé

Nos lecteurs se rappellent le sensationnel discours de lord Shaughnessy, impérialiste reconnu, mais auquel la guerre n'a pas fait perdre la tête, et qui déclarait il y a quelques jours au *Board of Trade* de Montréal, devant le général Hughes: *"We must go slow about recruiting,* — il ne faut pas aller trop vite avec le recrutement, ici".

Ce discours lui a valu des critiques acerbes de la presse jingoe canadienne, qui ne pense qu'à la Grande-Bretagne et pas du tout au Canada. Le *News* surtout s'est distingué, dans ses protestations à l'encontre du discours de lord Shaughnessy ; il lui a même fait l'injure,—au point de vue des gens de Toronto, — de le comparer à Lavergne et à Bourassa. *"He has infinitely more power to do mischief than Bourassa or Lavergne. He gives a tenfold authority to their utterances,* — il décuple la force de leurs dires", déplore le *News.*

Le même jour, à un autre endroit de son journal, sir John Willison, après avoir reproché à lord Shaughnessy, en termes couverts, d'avoir, lui et ses amis, profité en temps de paix des avantages que leur offrait le drapeau britannique, — c'est l'éternel couplet de ces jingos qui ne se doutent pas, par exemple, que, sans les Canadiens-français, en 1776 et en 1812, ce drapeau aurait été jeté depuis longtemps à la mer par les Américains, — le même jour, écrivons-nous, sir John Willison revient à la charge et dit: *"L'existence du Canada est menacée. Un empire organisé jusque dans les plus petits détails a porté un défi à la suprématie britannique. S'il y a un groupe d'hommes qui devraient employer toutes leurs forces au paiement de la dette qu'ils ont envers la liberté britannique et à la générosité canadienne, c'est le groupe qui a pour chef le baron Shaughnessy. L'affaire de cet empire britannique, c'est de battre l'Allemagne. Il n'a rien d'autre chose à accomplir pour le moment, que cela. Chaque jeune poltron s'abritera désormais derrière les paroles de lord Shaughnessy. Chacun de ces politiciens imbéciles du Québec, qui parlent des* "cochons ontariens" *portera Shaughnessy aux nues et jettera l'injure sur le drapeau qui l'abrite et le protège. Et pendant ce temps, les* "sentimentaux" *de l'Ontario, des Provinces Maritimes et de l'Ouest dépenseront leur vie pour protéger les dividendes des capitalistes pusillanimes et pour protéger la liberté de parole des séditieux du* Devoir."

Comme on le voit, c'est l'insulte suprême, de la part du *News* : il met lord Shaughnessy dans la même barque que nous, et pour un peu, imitant les noyades de Nantes, il irait nous couler tous, — nous et les gens de bon sens qui pensent comme les nationalistes, au sujet de l'aspect économique de notre participation à la guerre, s'ils entretiennent une opinion différente de la nôtre, au chapitre de notre obligation d'y participer, qu'ils reconnaissent et que nous ne reconnaissons pas.

* * *

Il ne faut pas croire, toutefois, que tous les journalistes anglo-canadiens aient l'étroitesse d'esprit et la pénurie de bon sens de sir John Willison et de ses rédacteurs. De fait, le *Boston Transcript* publiait dans un de ses derniers numéros une lettre de son correspondant à Ottawa, M. E. W. Thomson, ancien rédacteur au *Globe,* descendant de loyalistes émigrés au Canada pendant la rébellion américaine, et qui a maintes fois manifesté, — nos lecteurs le savent, du reste, pour avoir assez souvent lu ici même des citations de ses lettres canadiennes, — une largeur de vues d'autant plus surprenante qu'elle est assez rare chez les journalistes anglo-canadiens.

M. Thomson, dans cette lettre, datée de Montréal, le 14 mars, écrit, sous ce titre significatif: *"Is Canada over-elisted? Serious situation now confronting a too-zealous government"*, — ce qui suit:

"Si les Etats-Unis entreprenaient de lever, d'armer, d'équiper, d'envoyer outre-mer, de payer et d'y maintenir sur pied, pour une période de temps indéfinie, 7,000,000 de soldats, ce serait une entreprise proportionnée, vu la population des Etats-Unis et leurs ressources, à celle du Canada qui, lui, entreprend de fournir 500,000 hommes pour cette guerre-ci. Ce plan doit son origine à sir Robert Borden, qui l'a lancé au premier de l'an. Au lieu d'en faire ressortir l'extravagance, l'opposition se tut publiquement, tout en marmottant en secret: "Mais c'est impossible!" La presse canadienne fit de même, à part quelques feuilles courageuses et franches, comme le *Sun,* de Toronto, qui exprime et défend l'opinion des agriculteurs. L'opposition se terra dans le silence complet, de peur que les jingos ne la dénonçassent à pleine voix, et qu'elle perdit l'appui de quelques timides électeurs, dont la désertion eût été largement compensée, et au delà, par le ralliement de gens de bon sens à ceux qui eussent protesté au nom du bon sens. Les journalistes comprendront, n'importe où, que leurs confrères d'ici se *"soient fermés"*, de crainte que leur bureau de circulation leur transmit les reproches d'abonnés jingos,—ce bureau étant d'ordinaire plus sensible aux quelques abonnés qui ruent dans le brancard qu'à la majorité qui approuve et se tait. Parce que, à cause de tout cela, l'opinion publique au sujet du projet des 500,000 hommes ne se manifesta pas, ceux qui criaient: "Donnons notre dernier homme, notre dernier sou!" s'imaginèrent que le projet Borden avait reçu l'approbation générale du public. Mais personne, de ceux qui savent ce qui se dit généralement en particulier, au sujet de ce projet, qu'on déclarait tout bas n'avoir pas de bon sens, ne peut s'entendre avec eux sur ce point.

"L'on a pu se demander, jusqu'à ces jours derniers, si quelque homme d'affaires éminent irait traduire en public le sentiment de la majorité, depuis le Jour de l'An. Mais lord Shaughnessy, l'autre jour, à une assemblée du *Board of Trade* de Montréal, où se trouvait Sam. Hughes, rendit au public ce grand service de dire tout haut et courageusement ce que lui, le public, pensait tout bas. Je suis venu d'Ottawa pour m'assurer de l'opinion des hommes prudents, à propos de son attitude. Je n'en ai pas encore trouvé un qui, — dans son particulier, — ne l'applaudisse pas de tout coeur.

"De fait, lord Shaughnessy a dit que le Canada ne peut distraire 500,000 hommes de leurs occupations ordinaires, sans compromettre le pouvoir du pays de faire marcher ses industries comme à l'ordinaire, de semer et de moissonner ses récoltes, de supporter sa population civile qui restera, de produire les aliments que la Grande-Bretagne compte recevoir de lui, de payer ses dépenses et ses 270,000 soldats déjà sous les armes ou dans les camps militaires. Tout le monde sait que cela n'est que la vérité. Cependant, les jingos dénoncent lord Shaughnessy. Heureusement, il n'est pas de l'espèce de ceux qui se sauvent. Il laisse cette tactique aux politiciens de partis et à leurs journalistes. Il a pour le soutenir toute la classe d'hommes d'affaires, qui lui est reconnaissante.

"Il n'y a pas de réponse raisonnable à cet avis courageux et opportun. Le gouvernement ontarien s'arrange afin de pousser aux travaux des champs l'été prochain tous les écoliers munis de bons bras. Il est certain que de grandes superficies de terres en culture, dans l'Ouest, chômeront, cette année, parce que les agriculteurs savent qu'ils n'auront pas toute la main-d'oeuvre qu'il leur faudrait pour une grande récolte. De semblables faits s'annoncent, dans toutes les parties du pays, sauf dans la Colombie Britannique montagneuse et dans le Québec rocheux. Sir Sam. a dû imaginer un projet d'après lequel les hommes enrégimentés pour service militaire, dans le Canada, pourront se faire mettre en congé pendant un mois, tout en touchant leur solde, afin d'aider aux semailles du printemps.

"Le colonel Currie, député, un vétéran de Saint-Julien et d'Ypres, dans un récent discours à Ottawa, fit cette remarque que lui et 70,000 autres Canadiens enrégimentés en août 1914, pensaient que la guerre se terminerait en quelques mois. Nos parlementaires et notre peuple pensaient ainsi, en général. Et c'est parce qu'ils pensaient ainsi qu'ils ont approuvé la politique militaire de sir Robert et de sir Sam. Ils l'approuvent encore, dans ses grandes lignes. Cela vient de leur conviction que les Canadiens devraient aider chevaleresquement la Grande-Bretagne, dans la mesure du possible, en tenant compte de la continuation de l'existence politique, commerciale, industrielle et agricole du Canada. Cette mesure sera de beaucoup dépassée, s'il faut enlever 500,000 hommes à leurs occupations pacifiques habituelles. Et c'est là le fond de l'avis de lord Shaughnessy. Il aurait pu conclure, quoiqu'il ne l'ait pas fait, que nos gens, s'ils ont consenti à se laisser saigner, n'avaient pas du tout l'intention de se suicider."

* * *

Cela est très sensé. Un homme peut bien, par générosité, consentir à en aider un autre, envers lequel il se croit quelque obligation, à titre d'ami sincère; mais, s'il a du bon sens, il ne doit pas oublier ses intérêts à lui, au point d'aller à la ruine, lui aussi. Cela n'avancerait pas son voisin et l'avancerait, lui, encore moins. Le Canada est dans une position analogue. Il a fait tout ce qu'il pouvait faire, lord Shaughnessy le lui a dit, — six mois ou un an après les nationalistes, — et les criailleries des jingos n'y peuvent rien ; il a exprimé la conviction intime de la majeure partie de nos hommes d'affaires, de nos économistes, de nos financiers, de ceux qui ne se laissent pas emporter par un sentiment avoisinant la monomanie; et le président du *Pacifique Canadien* a bien fait.

Si les nationalistes le croient et approuvent son opinion, ce n'est pas qu'il soit nationaliste; ce n'est pas non plus qu'il ait découvert de nouveaux arguments contre une participation exagérée du Canada à la guerre, puisqu'il n'en a pas trouvé, mais qu'il a simplement exprimé une opinion qui s'est cristallisée depuis quelques mois dans bien des esprits, anglo-canadiens comme canadiens-français. Ce n'est rien de tout cela. Ils le font parce qu'ils considèrent avant tout et plus encore que lui les intérêts du Canada, et que c'est le devoir de tout Canadien d'envisager sous cet angle la question de lever 500,000 hommes chez nous, pour les envoyer outre-mer on ne sait combien de mois, — peut-être encore d'années.

Il a vu juste, clair, net, — et les nationalistes aussi. **Paul MOREAU.**

En foule — AU — MONUMENT NATIONAL : : *Entrée libre*

Ralliement des ALLIÉS en faveur de

E.-W. VILLENEUVE

CANDIDAT INDEPENDANT AU BUREAU DES COMMISSAIRES

Des orateurs représentant différentes nationalités viendront appuyer M. Villeneuve — Détails lundi.

MERCREDI **29** MARS A 8 h. du soir

Electeurs du quartier S.-Joseph-S.-Cunégonde

Voulez-vous faire disparaître les traverses à niveau, la grande calamité de notre quartier ?

Voulez-vous que se finisse l'expropriation de la rue Notre-Dame, à la satisfaction des propriétaires et dans un sens avantageux pour la ville ?

Voulez-vous avoir un meilleur service d'eau par l'expropriation à prix raisonnable de la Montreal Water & Power ?

Voulez-vous comme échevin un homme qui travaillera pour l'union des races, un homme qui, comme médecin travaillera contre la mortalité infantile et propagera les meilleures mesures d'hygiène ?

OUI, N'EST-CE PAS ?

POURQUOI ALORS NE VOTERIEZ-VOUS PAS POUR LE

Docteur J. U. LALONDE

COMITE: ANGLE DES RUES CHATAM ET S.-JACQUES

POUR TOUTES INFORMATIONS, TELEPHONEZ A VICTORIA 1579.

Electeurs d'Hochelaga-Rosemont

ALDERIC LAVERGNE

A représenté deux années durant le quartier Rosemont à l'hotel de ville ; quoique ce quartier fût un des plus petits de la ville, il a réussi à lui obtenir pour près de un million et quart de travaux et d'améliorations et à en faire un des plus beaux de Montréal.

Que ne fera-t-il pas si vous le choisissez pour représenter le quartier Hochelaga-Rosemont, l'un des plus considérables de Montréal.

Lavergne est un batailleur et un tenace : c'est ce qu'il faut pour représenter un quartier ouvrier.

Voulez-vous un échevin qui comprenne et défende vigoureusement vos meilleurs intérêts? Dans ce cas pourquoi n'éliriez-vous pas

ALDERIC LAVERGNE

LE CHAMPION DES INTERETS DES OUVRIERS

Tél. Lasalle 1797. Comité: 1818 EST, S.-CATHERINE

Victor LEVESQUE

CANDIDAT AU POSTE DE COMMISSAIRE

A 4 années d'expérience des affaires municipales, a toujours pris les intérêts des ouvriers, travaillera au réajustement des *petits salaires,* est opposé à toute taxe nouvelle, est indépendant de tout groupe, comité, association ou compagnie, favorisera le référendum au peuple sur toute question d'intérêt public, spécialement celle du tramway, favorisera toutes les mesures d'hygiène, travaillera contre la mortalité infantile et ne se laissera guider dans ses votes par aucun coulissier ou entremetteur.

Ce programme vous convient-il ? Alors pourquoi ne pas donner votre vote en faveur de

VICTOR LEVESQUE

CANDIDAT AU BUREAU DES COMMISSAIRES ?

Tél. Main 1728. COMITE GENERAL : 21 RUE SAINT-JACQUES.

REVEILLEZ-VOUS, ELECTEURS !

EDDIE DEERY

Le candidat populaire au poste d'échevin pour le

QUARTIER S.-DENIS

VEUT VOTRE VOTE

Ce sera un échevin désintéressé et travailleur, qui recherchera avant tout le progrès du quartier.

VOTEREZ-VOUS POUR LUI ?

COMITE CENTRAL

Angle S.-Denis et Des Carrières

TEL. S.-LOUIS 5584

ELECTEURS DU QUARTIER

Ahuntsic-Bordeaux

¶ Je demande votre appui parce que l'on m'a remis une requête de 3,500 signatures d'électeurs de mon quartier, me priant de briguer de nouveau vos suffrages.

¶ J'ai accepté la candidature avec plaisir, pour plusieurs raisons, que je vous exposerai la semaine prochaine.

¶ En attendant, laissez-moi vous dire PUBLIQUEMENT MERCI pour la marque de confiance que vous me donnez.

GORDIEN MENARD

ECHEVIN

Dr Arthur Beauchamp

CHIRURGIEN-DENTISTE

165 Rue St-Denis 4 Portes de l'Université

Tél. Bell Est 3549

Léandre Bélanger, ex-président de la Chambre des Notaires pour la Province de Québec.
Adrien Bélanger, L. L. L.

Bélanger & Bélanger,

NOTAIRES & COMPTABLES

No 30, RUE ST-JACQUES.
Edifice "Trust & Loan"

Argent à Prêter. MONTREAL

Tel. Bell Main 1859
Tél. Est 6754

MORGAN et LAVERY

AVOCATS — PROCUREURS

Suite 620. Edifice Transportation, 120 S.-Jacques.

Tél. Bell Main 2670. Câble, Eadmor.

E. A. D. Morgan. Saluste Lavery, B.C.L.

M. Lavery a son bureau du soir : 1 St-Thomas, Longueuil.

Ce journal est imprimé au No 43 rue Saint-Vincent, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée). J. N. Chevrier, gérant-général.

TOUTES LES DERNIÈRES NOUVELLES DU SAMEDI

LE NATIONALISTE

MONTRÉAL, CANADA ET ÉTRANGER
(Fils spéciaux : Ottawa et Québec.)

LA PERSECUTION CONTINUE

M. Ferguson, ministre chargé de la question scolaire ontarienne, rejette brutalement des propositions conciliatrices des Canadiens-français, voulant l'application complète du tyrannique règlement XVII.

(De la Canadian Press)

Toronto, 25. — M. Howard G. Ferguson, répond aux dernières propositions de la commission des écoles séparées d'Ottawa, qu'il n'accordera pas la moindre concession à ceux qui luttent pour les droits du français, et que les seules conditions qu'ils puissent faire avec lui ce sont celles de l'acceptation la plus complète et de l'observance la plus absolue du règlement 17 et de toutes les autres dispositions des règles des écoles séparées.

Par l'entremise de M. le sénateur F. A. Belcourt, leur conseil, les partisans de l'école bilingue avaient suggéré que pendant que la question de la nomination de la commission gouvernementale attend le règlement du Conseil privé, M. A. U .H. Colquhoun, sous-ministre de l'Instruction, administre les écoles à la place de la commission. Le sous-ministre aurait eu le pouvoir de permettre aux instituteurs actuels de continuer leurs cours tant qu'ils lui auraient convenu.

M .Ferguson, qui s'occupera de la question bilingue jusqu'à son règlement, tandis que le docteur Pyne, ministre de l'Education, administrera le reste du département, n'acceptera pas ces conditions. Il dit qu'il est inutile pour les partisans de l'école bilingue de faire de pareilles propositions, tout ce qu'il acceptera, c'est la reconnaissance stricte du règlement 17.

LA MISE EN NOMINATION

(Suite de la première page)

—J'ai un devoir à remplir, dit-il, et il me fait plaisir de le faire en présence de cette foule. J'aime croire qu'il se trouve ici nombre de mes électeurs. Je les remercie donc de la confiance qu'ils m'ont témoigné depuis les 16 années que je les représente à l'hôtel de ville.

Quant à mon programme, Messieurs, j'aurai occasion de vous le faire connaître dans les nouvelles assemblées que je tiendrai cette semaine un peu par toute la ville.

Au revoir, messieurs. Votez sérieusement le 3 avril prochain. Quel que soit votre verdict, je respecterai votre opinion.

On applaudit.

M. McDonald s'est à peine levé qu'on entend les cris: Autobus! Saint-Barnabé.

—Je vous remercie, Messieurs, de l'accueil chaleureux..... que vous m'avez fait en 1914, dit-il, souriant.

Puis il ajoute:

—J'ai fait tout ce que j'ai pu pour me rendre digne du mandat que vous m'avez confié. Et si vous m'élisez le 3 avril, je vous en serai reconnaissant. Dans le cas contraire, soyez certain que McDonald n'aura pas de rancune.

J'aimerais que la présente lutte fût une lutte d'équité et de justice afin que l'on puisse dire qu'elle a été livrée par des gentilhommes.

M. McDonald parle ensuite en anglais.

—Médéric! Médéric! crie alors de nouveau la foule.

Le maire se lève.

—Hourra! Hourra! clame-t-on de plus belle.

—Messieurs, vous avez voulu vous choisir un candidat, le plus digne selon vous, dit le maire. Je vous en félicite.

Et tombant immédiatement sur le dos de ses deux adversaires:

—Vous avez ici le candidat des autobus et le candidat des entrepreneurs, des fournisseurs et j'irai jusqu'à dire des coulissiers. Je vous...

Honte! Honte!

Il se fait alors un changement complet dans la foule: on n'admire plus, on proteste en criant de toutes parts: Honte! Honte!

M. Lapointe, qui s'est levé indigné, jette à la face du maire:

—Monsieur, toutes les personnes qu'il y a ici sont honnêtes.

Et se tournant vers les galeries :

—M. Martin dit que je suis le candidat de coteries. Eh bien! il en a menti.

L'assemblée est tellement devenue tumultueuse que l'on ne voit plus que des bras qui s'agitent; c'est la vraie confusion des *langues*.

M. Jules Fournier se lève. Il avertit de la main qu'il veut parler. Mais on lui crie:

—Assieds-toi.

Le maire cherche en vain à rétablir l'ordre; on siffle, on conspue et on crie encore plus fort pour couvrir sa voix. De temps en temps, tombent des galeries les mots: Tramway! Tramway!

L'échevin de Saint-Jacques, qui est toujours debout, allume alors une cigarette en attendant qu'on respecte la liberté de parole.

Au milieu du vacarme, M. McDonald quitte son siège et sort de la salle, salué par un vrai tonnerre d'applaudissements.

Le maire se lève de nouveau. Il est hué. Il réussit à se faire entendre cependant... pendant une seconde.

—Messieurs, crie-t-il, vous êtes assez intelligents pour...

Mais on l'interrompt aussitôt en lançant:

—Ça ne prend plus.

—Fais des excuses.

—Hourra pour Lapointe!

—Va-t-en chez vous.

DE L'HUILE SUR LES FLOTS

Il se rasseoit. Le bruit cesse. M. Giroux achève de calmer la foule.

—Je considère, dit-il, que l'homme public doit pouvoir se défendre en faisant état de sa valeur personnelle et non pas en dépréciant la réputation de ses adversaires.

Une salve d'applaudissements couvre ses dernières paroles.

Le calme n'abandonnera plus la foule d'ici la fin de la réunion. Et la série des discours se poursuivra comme elle avait commencé: MM. Villeneuve, Beaudry, Lacombe, Lévesque se faisant religieusement écouter.

CEUX QUI PARTENT

Le lecteur, en parcourant de nouveau le tableau des candidats qui ont été mis en nomination samedi midi, constatera facilement que sept échevins actuels quittent l'arène municipale.

M. L.-A. Lapointe mentionnait, à une des dernières *séances du Conseil*, les noms de MM. Trefflé Bastien, Narcisse Lapointe, Victor Pauzé, Hector Barbeau et Julien Therrien.

Il faut maintenant ajouter à cette liste ceux de MM. W. S. Weldon, A. Chartrand et J. B. Rochon.

DANS LA MELÉE MUNICIPALE

LES CANDIDATS REDOUBLENT D'ACTIVITE. — NOMBREUSES ASSEMBLEES PAR TOUTE LA VILLE. — LA MAIRIE, LES ASPIRANTS COMMISSAIRES, L'ECHEVINAGE.

Une recrudescence d'activité chez les nombreux candidats aux honneurs municipaux a marqué la journée de l'appel nominal, samedi.

Les trois candidats à la mairie ont chacun, dans différents quartiers, fait connaître leurs idées et soumis leur programme tout en étant tous fort prolifiques en traits acérés à l'endroit des concurrents.

M. Martin, qui parla à la Pointe S.-Charles, à l'école S.-Charles, rue Island, répéta le discours qu'il débite avec de légères retouches depuis trois semaines, recevant toujours un fort sympathique accueil.

M. L. A. Lapointe, de son côté, a parlé devant deux réunions, à l'école S.-Joseph, rue Désery, puis à l'ancien hôtel de ville de Delorimier, rue Mont-Royal, faisant valoir surtout ses seize ans d'expérience acquise comme échevin et recueillant, lui aussi, sa part d'applaudissements.

M. McDonald faisant, comme M. Lapointe, deux coups d'une pierre, est allé parler à l'école Olier, rue Roy, puis dans la salle de la Casquette, rue Mont-Royal, soulevant aux deux endroits, où il parla beaucoup du Tramway, de l'Autobus et de la rue Drolet, des acclamations qui le dédommagèrent des remarques désobligeantes faites à son sujet à certains moments.

Chez les candidats au bureau des commissaires, l'activité fut aussi très grande. M. Villeneuve réunit deux assemblées fort nombreuses, l'une à la salle Unity, rue Wellington, et l'autre à la salle Charette, à la Côte des Neiges.

M. Beaudry parla à l'hôtel de ville de S.-Henri, devant une grande foule ; M. Marsil, toujours en se proclamant le champion de la liberté du travail, fit un discours à l'école S.-Charles, Pointe S.-Charles, après M. Martin ; MM. Lévesque, Lacombe, accompagnés d'orateurs connus, parlèrent dans d'autres parties de la ville.

Tous surent intéresser leurs auditeurs.

Partout aussi, dans les nombreux comités des quarante-trois candidats à l'échevinage, des assemblées furent tenues où les exécheving s'appliquèrent à démontrer que leur administration fut des plus heureuses, tandis que ceux qui veulent les remplacer ne ménagèrent pas les horions et la critique.

EST-CE ENCORE UN SCANDALE?

LES LIBERAUX D'ONTARIO SE FONT L'ECHO DE GRAVES ACCUSATIONS A LA LEGISLATURE.

Toronto, 25. — Si on se rend à la demande des libéraux, M. W. J. Hanna, la Standard Oil Company et la Canada Copper Company feront le sujet d'une enquête. M. Scott Davidson a mis, en effet, une demande à cet effet au feuilleton de la Chambre à la suite des accusations qui ont été portées dans un mémoire adressé aux membres de la Chambre fédérale, disant que la Standard Oil Company contrôle le gouvernement d'Ontario, que M. Hanna, J. L. Englehart et Wallace Nesbit sont des fiduciaires de la Imperial Oil Company, et que cette compagnie n'est autre chose qu'une agence de ventes, pour le compte de la Standard Oil Company.

M. Davidson demande des explications au gouvernement. M. Englehart est président de la commission gouvernementale du chemin de fer T. et W. O., et il est aussi vice-président de la Imperial Oil Company.

ON LUI REND SA LIBERTÉ

SE RENDANT A LA DEMANDE DU JUGE DUGAS, LE LIEUTENANT-COLONEL BARRE LICENCIE LE JEUNE CARLE ENROLE SANS LE CONSENTEMENT DE SON PERE. — UN ACTE DE JUSTICE.

L'affaire de l'habeas corpus demandé par M. Ovide Charle, du Cap de la Madeleine, contre le major-recruteur Firmin Bissonnette, est revenue ce matin devant M. le juge Dugas, en Cour de pratique. Le recruteur Bissonnette avait enrôlé le fils du demandeur, Joseph-Henri alias Carle, âgé de moins de seize ans, dans le 150e bataillon d'outremer. Le requérant alléguait qu'il n'avait jamais donné son consentement à cet enrôlement, et il réclamait la mise en liberté de son fils qu'il disait détenu par le major Firmin Bissonnette. Le major Bissonnette, avant l'institution de cette poursuite, avait eu une correspondance suivie avec le père du jeune Carle, lui laissant entendre que c'était bien lui qui avait le soldat Carle sous ses ordres. Il prétendait par contre que le soldat Carle enrôlé dans le 150e portant le prénom de Roméo et non celui d'Arthur-Henri, et qu'il était âgé de plus de seize ans, d'après la déclaration qu'il avait faite lors de son assermentation. Le recruteur Bissonnette disait sur la dernière lettre qu'il a adressée au requérant : Prouvez-moi que votre garçon a moins de seize ans et nous le relâcherons. Si vous voulez travailler contre votre garçon, envoyez fort. Après ça nous le ferons arrêter pour parjure.

Nous avons dit la semaine dernière la façon dont le juge Dugas apprécie cette manière de traiter un père de famille qui prend l'intérêt de son fils. Nous n'y reviendrons pas. Rappelons seulement que le juge Dugas avait suggéré, après qu'il eut été prouvé que le soldat Carle n'était plus sous les ordres du recruteur, mais sous ceux du lieutenant-colonel H. Barré, à Amherst, N.E., de faire connaître à ce dernier les procédures qui avaient été prises tout en lui demandant de remettre en liberté le soldat en question. Me Nantel a annoncé ce matin au juge Dugas que sa suggestion avait été suivie et que le soldat Carle est remis en liberté. Il ne restait plus qu'une question de frais. L'habeas corpus avait-il été bien dirigé, le recruteur Bissonnette ne détenant pas le soldat Carle ? Assurément non, mais comme le recruteur Bissonnette par sa correspondance avec le requérant a toujours laissé entendre que c'était bien lui qui avait le soldat Carle sous ses ordres, le juge a renvoyé l'habeas corpus sans frais contre le requérant.

"Je suis heureux, dit le juge, que cet enfant — car c'est un enfant — ait été remis à sa famille. Je félicite le major Bissonnette pour cet acte de justice. Je n'ai pas aujourd'hui à apprécier sa conduite antérieure, mais je dois déclarer que j'admire la conduite du père du jeune Carle qui n'a pas craint les menaces qu'on lui faisait s'il réclamait la libération de son fils. Je dois aussi dire que, par sa conduite, Bissonnette a justifié le requérant de diriger sa poursuite contre lui. Il n'y a pas de doute que légalement l'habeas corpus a été mal dirigé et je dois le renvoyer, mais sans aucun frais, contre le requérant."

A LA BOURSE DE MONTREAL

LA MATINEE D'HIER A ETE MARQUEE PAR DES OSCILLATIONS IRREGULIERES DE LA COTE.

Calme séance hier matin, à la Bourse de Montréal. Les cours, surchauffés, s'affaissent graduellement. Rien de particulièrement intéressant n'a marqué la matinée, qui fut incolore et monotone.

Pourtant, si certaines valeurs s'alourdissent, d'autres, par contre, se relèvent notablement. Le Steel of Canada, le seul titre animé de l'avant-midi d'hier, fait preuve d'indécision, flottant constamment entre 44 1-4 et 44, après une ouverture à 43 3-4. L'Ames-Holden — sur des achats peu nombreux — témoigne d'une vigueur peu commune, passant de 25 et demi à 27, en cours de séance. Le Dom. Bridge vient après et, — sur un volume de transactions pareillement maigres, — s'effondre de 210 à 207, pour se ramener à 208.

Le Peter Lyall, délaissé, ne marque plus que 62, tandis que l'Iron atteint 46 et demi, et que le C. Cement termine à 54. Dans le groupe des parts industrielles, le Dom. Textile s'inscrit à 79 1-2 (ex-dividende). Le Montreal Power demeure invarié à 233.

AUTO CONTRE UN POTEAU

Un nommé Arthur Delorme, domicilié au No 430 rue S.-Dominique a été victime, à 7 heures 15 ce matin, d'un accident d'automobile à l'angle des rues S.-Catherine et S.-Urbain.

Delorme conduisait sa machine rue S.-Catherine vers l'est, en suivant les rails des tramways, lorsque parvenu à l'angle de la rue S.-Urbain, voulant éviter un tramway, sa machine tourna trop brusquement et alla donner contre un poteau, et s'enfonça dans les vitres du restaurant Miller.

Fort heureusement, il n'y eut personne de blessés, mais l'auto est une perte quasi complète.

LA LUTTE AU MANITOBA

LES CANADIENS - FRANÇAIS POURSUIVENT LEUR TRAVAIL D'ORGANISATION CONTRE LA PERSECUTION GOUVERNEMENTALE. — LA SITUATION ACTUELLE ET LES DEVOIRS DES NOTRES.

Winnipeg, 25. (Service particulier.) — Les Canadiens-français du Manitoba poursuivent leur travail d'organisation contre la persécution gouvernementale. Hier soir, au collège Saint-Boniface, a eu lieu une réunion particulièrement intéressante. Huit cents dames et jeunes filles, très attentives, très intéressées, y ont entendu exposer la situation actuelle et les devoirs qu'elle nous impose.

Cette assemblée, où les membres du clergé et les notables canadiens-français avaient pris place à côté des dames, était présidée par M. le juge Prendergast, président du comité de vigilance canadien-français . M. Prendergast a souhaité la bienvenue aux auditrices, déclarant que les orateurs ne s'adresseraient qu'à elles, que les organisateurs ont besoin de leur concours, qu'elles vont être dans le mouvement général des initiatrices et des inspiratrices. Elles vont soutenir les courages et développer les énergies. Puis, s'excusant, à raison de son état de santé, de ne pas parler plus longtemps, M. Prendergast cède la parole aux orateurs principaux de la soirée.

M. le docteur Lachance, ancien maire de Saint-Boniface, évoque le magnifique exemple donné par les mères d'Ottawa et invite ses auditrices à profiter, pour la défense des intérêts nationaux, du droit de suffrage que la législature vient de leur reconnaître. Il montre comment la femme sera dans cette lutte un facteur d'union, parle du réveil de la province de Québec et clôt son discours par une magnifique envolée sur la mission de la femme.

M. Jules Colon parle du français comme langue internationale . Il cite l'article de M. Moore dans le *Canadian Courrier*, rappelle que le français est, dans tous les pays, la langue des gens cultivés et déclare que l'acte stupide de la législature exclut les persécuteurs de tous les cercles qui se respectent. Il fait également le tableau des misères d'Ottawa et termine par des félicitations aux dames. Il voit dans cette assemblée un nouveau motif d'espérance.

M. Henri Lacerte, avocat, signale l'isolement qui se fait autour des persécuteurs. Il cite les derniers articles des meilleurs journaux anglais connus. Il montre que la persécution, stupide, sera inutile comme partout ailleurs, comme en Pologne et en Alsace-Lorraine.

Les trois orateurs se sont efforcés d'indiquer la place des dames dans la bataille et comment le pays doit devenir le centre de la résistance. Il faut développer chez les enfants l'amour de la langue, donner aux fils une éducation militante, encourager les maris dans la lutte. Les dames peuvent même contribuer, selon les circonstances, à l'organisation matérielle. On montre aussi qu'il faut constituer un comité féminin pour aider, dans sa sphère propre, le comité général qui dirigera la défense.

Tout cela été écouté très attentivement par l'auditoire distingué qui a clairement témoigné de son approbation. La note dominante de l'assemblée a été du reste la détermination et la confiance dans le résultat de la lutte. Celle-ci durera jusqu'à la victoire.

L'assemblée s'est dispersée au chant de *Dieu sauve le Roi!* en français. Les discours avaient été accompagnés d'un programme musical. Il y eut musique par Mlles Mondor, Couture et Lemieux, chant par un choeur mixte sous la direction de M. Beaudry, avocat, avec soli par MM. Raymond et Bétournay. Mlle Prendergast tenait le piano d'accompagnement.

TEMPETE A LA CHAMBRE BOCHE

LES SOCIALISTES FONT DE L'AGITATION. — HAASE DIT QUE SES PARTISANS DESIRENT LA PAIX. — IL EST TRAITE DE TRAITRE.

Amsterdam, 24. — Les nouvelles reçues de Berlin indiquent que la réunion du Reichstag a été la plus agitée du genre et que le président a dû y mettre fin à cause des désordres que les socialistes avaient causés. On n'a tenu pourtant qu'une brève session pour considérer les crédits d'urgence avant que le budget régulier soit envoyé devant le comité. Parmi les agitateurs on signale les noms de Herr Haase, Ledebour, Scheidmann, Ebert et Suedekum. La séance s'est ouverte par une discussion animée. Le discours qui a mis le feu aux poudres était prononcé par Herr Haase, qui a déclaré que l'Allemagne ne gagnerait jamais la guerre qui serait un conflit inutile. Il ajoutait que les socialistes allemands détestent la guerre et qu'ils désirent la paix. "Les meilleurs patriotes de tous les pays, sont ceux qui réclament une paix honnête", se serait-il écrié.

Ces paroles ont causé un tumulte sans nom, le docteur David qui est aussi socialiste ayant crié à Herr Haase: Les paroles que vous prononcés prolongent la durée de la guerre.

D'autres socialistes allèrent jusqu'à accuser Herr Haase d'être un traitre. On dit que celui-ci doit former un nouveau groupe socialiste.

NOTRE PAYS AVANT TOUT

INTERESSANTE CAUSERIE DE M. HAWKES, UN TORONTONIEN AUX IDEES NATIONALISTES. — L'AUTONOMIE. — L'ENROLEMENT. — LA RACE SUPERIEURE. — SIR WILFRID. — LE *DEVOIR* ET M. BOURASSA.

Les membres du Club de réforme ont rarement entendu un orateur aussi captivant que M. Arthur Hawkes, rédacteur au "Toronto Daily Star" et courriériste parlementaire à Ottawa, qui était l'hôte d'honneur au lunch-causerie de samedi midi. Publiciste de valeur et d'expérience qui ose divulguer dans la foule des esprits étroits qui pullulent à Toronto les idées larges et généreuses que lui inspirent son coeur noble et sa haute intelligence, son discours sur "l'abdication du gouvernement autonome canadien", en plus d'être celui d'un homme versé dans des connaissances de philosophie et d'histoire étendues, est celui d'un politique qui veut avant tout le développement et le bien-être de son propre pays. M. Hawkes a émis des idées nationalistes au sens large de ceux qui veulent l'intérêt canadien avant tout. D'ailleurs, voilà la profession de foi politique de ce journaliste : "Je crois en la nationalité canadienne comme en une puissance se développant toujours dans les limites de l'Empire britannique."

Il a donc traité des avantages du gouvernement autonome et de la faute commise par ce même gouvernement en abdiquant son autonomie, cela en se déchargeant de la responsabilité qu'il aurait toujours dû garder dans le Comité des munitions et dans la fabrication de tous les matériaux de guerre, à l'usage de nos troupes.

Nous ne pouvons que jeter à la suite quelques paroles prononcées par M. Hawkes.

Le gouvernement, dit-il, a trop promis à l'Angleterre en disant qu'il lui fournirait 500,000 hommes, cela sans consulter le parlement, parce qu'il ne faut pas oublier tout à fait de veiller à nos finances, et parce que l'enrôlement doit rester volontaire comme il l'est en ce moment.

Quant à la question des écoles d'Ontario, il dit que la raison première qui pousse les Canadiens-anglais à vouloir retrancher le français de l'enseignement, est la pensée qu'ils ont d'appartenir à la race supérieure. "Cependant, continue-t-il, quand je me trouve en face de M. Laurier, j'ai peine à me trouver un air de conquérant." Puis, parlant des avantages de parler les deux langues : "Un homme qui possède des connaissances sur l'anglais et le français est mieux doué qu'un autre qui ne sait qu'une langue."

M. Hawkes, en venant ensuite à parler de M. Bourassa, auquel il se plaît à reconnaître de brillantes qualités, raconte qu'à Toronto beaucoup de gens le croient propriétaire d'un journal qui a pour nom "Au revoir". Une autre question que l'orateur a attaquée au cours de son discours, est la part que retirera le Canada de sa participation à la guerre actuelle, et se demande si nous serons représentés aux conférences qui discuteront les conditions de la paix et les problèmes de l'avenir.

M. Hawkes a agrémenté sa causerie d'anecdotes et de répliques spirituelles à l'adresse de ses interrupteurs. Il a l'esprit humoristique et pince-sans-rire du journaliste. Les applaudissements lui ont été prodigués à foison. Le lunch était sous la distinguée présidence de M. McMaster.

BETHMAN-HOLLWEG SERA DEGOMME ?

New-York, 25. — Une dépêche spéciale au "New-York Sun", envoyée de Rome, aujourd'hui, mande ce qui suit:

"Le sénateur Camporeale, beau-frère du prince de Bulow, ex-ambassadeur de Berlin à Rome, a confié à des amis ici que le kaiser demande à ce dernier de prendre la place de M. de Bethman-Hollweg à qui on doit retirer la chancellerie. D'après le sénateur Camporeale, cette nomination ne sourit pas au prince de Bulow qui est cependant prêt à se conformer aux exigences de l'empereur, d'autant plus qu'il ne pense pas que la guerre doive se prolonger au-delà du mois d'août.

"D'après l'"Idea Nazionale", d'ordinaire bien renseignée, la crise politique imminente en Allemagne implique tous les membres du ministère et peu d'entre eux seront retenus en fonction quand de Bethmann-Hollweg s'en ira.

DECES

BONNEVILLE — A Montréal, le 25 mars 1916, à l'âge de 38 ans et 6 mois, est décédée, au No 243 rue Mentana, Laura Ouellette, femme de M. A. Bonneville, restaurateur, autrefois au Café S.-Gabriel.

L'avis des funérailles sera donné lundi.

A l'hôpital des Incurables, le 25 mars, est décédée, à l'âge de 80 ans et 11 mois, Hermine Varin, fille de feu J.-Bte Varin, notaire à Laprairie.

Le service funèbre aura lieu à la chapelle des Incurables, lundi, le 27 à 8 heures 30 a.m.

VALIQUETTE — A Montréal, le 23 mars 1916, à l'âge de 37 ans, 10 mois et 20 jours, est décédé J. A. Ernest Valiquette, comptable du "Devoir".

Les funérailles auront lieu lundi, le 27 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de sa mère, No 883 rue Henri Julien, à 7 heures 45, pour se rendre à l'église S.-Jean-Baptiste, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LE "SUSSEX" ET L'"ENGLISHMAN" ONT ETE TORPILLES

C'est ce qu'annoncent des représentants des Etats-Unis en Europe. — Plusieurs victimes dont quelques Américains. — Complications diplomatiques en perspective.

Londres, 25 — L'Amirauté vient de publier une déclaration portant que, dans un combat naval qui a eu lieu le 29 février entre un corsaire allemand, le "Greef", et un croiseur auxiliaire anglais, l'"Alacantra", les deux navires ont été perdus. Le premier a été coulé par le feu des canons du navire anglais, et l'anglais a été torpillé. Les pertes anglaises se chiffrent à 5 officiers et 69 hommes.

—L'"Alacantra" était un fort paquebot de la ligne Royal Mail Steam Packet. Il était au service du gouvernement britannique depuis quelque temps. Il jaugeait 15,000 tonnes et mesurait 570 pieds de longueur.

L'Amirauté fait observer que, pendant tout le temps qu'a duré l'engagement, le corsaire allemand a tiré contre le navire anglais sous les couleurs suédoises qu'il avait arborées avant l'attaque.

Après le combat on a recueilli cinq officiers allemands et cent quinze marins qui ont été faits prisonniers.

Cette nouvelle est actuellement livrées à la publicité, ajoute l'Amirauté, parce qu'il est maintenant évident que l'ennemi a su que le "Greef", navire semblable au "Moewe", a été détruit avant d'avoir réussi à passer nos lignes de patrouilles.

DEUX NAVIRES SOMBRENT DANS UN ENGAGEMENT

Un corsaire allemand est coulé par un croiseur auxiliaire anglais qui à son tour est torpillé.

Washington, 25. — L'ambassadeur des Etats-Unis à Paris, M. Sharp, a transmis un rapport du consul américain à Dieppe portant que le "Sussex" a été torpillé et que 60 ou 80 personnes ont été blessées ou tuées par l'explosion. L'ambassadeur dit que le navire a été remorqué jusqu'à Boulogne, et 150 personnes ont été débarquées.

Londres, 25. — Les renseignements que l'on peut obtenir des passagers du traversier "Sussex", partiellement endommagé par une explosion, portent que le nombre des victimes peut avoir été considérable. Un Américain manque à l'appel et on croit qu'il a été perdu. Un autre est sérieusement blessé. L'opinion des voyageurs est partagée sur la nature du projectile qui a atteint leur navire. L'explosion a été terrible. Elle s'est produite près de la passerelle du capitaine et a simplement amputé le navire de sa proue, tuant ou blessant un grand nombre de personnes.

L'amirauté déclare que 250 survivants ont été débarqués en France et entre 90 et 100 à Douvres. Comme il y avait 336 passagers et environ 50 hommes d'équipage, cela porte le nombre des manquants à l'appel à 75 environ.

Paris, 25. — Les rapports concernant l'attaque contre le "Sussex" qui parviennent ici, portent que ce navire a été torpillé. Ce navire est arrivé à Boulogne.

Londres, 25. — Le mécanicien en chef du "Sussex" a été tué par l'explosion, et le commissaire du bord a été sérieusement blessé.

Un Américain, dont les survivants ne savent pas le nom, parlait avec la famille Baldwin, près de la passerelle du capitaine, quand l'explosion s'est produite.

Il était environ trois heures au moment de l'accident, et il y en avait une et demie que le "Sussex" avait quitté Folkestone. L'appareil de radiographie fut détruit et les premiers secours ne sont arrivés qu'à minuit. Sans les compartiments étanches, le "Sussex" aurait coulé et la perte de vie aurait certainement été plus élevée.

Londres, 25. — Les difficultés que l'on rencontre depuis la guerre à communiquer avec les ports anglais et d'outre-Manche, ont empêché que l'on sache jusqu'ici le nombre exact des victimes du "Sussex". Le plus grand nombre des passagers étaient, pense-t-on, des continentaux.

Il y avait deux cent soixante dix femmes et enfants à bord du navire. Deux membres de l'équipage étaient des Français.

DETAILS SUR LA PERTE DE L'"ENGLISHMAN"

Washington, 25. — Les rapports consulaires qui parviennent au département d'Etat portent que l'"Englishman", coulé près des îles britanniques, a été torpillé et que quatre Américains sont disparus. L'"Englishman" portait une cargaison de chevaux.

Washington, 25. — Les dépêches adressées au département d'Etat de Washington émanent de M. Armstrong, consul à Bristol, et elles portent que l'"Englishman" a été torpillé à un endroit inconnu. Vingt-neuf passagers ont été débarqués à un port anglais, dont on ne donne pas le nom . Les passagers américains que l'on savait à bord du navire, ne se trouvent pas avec les survivants.

Le consul ajoute que soixante autres personnes qui se trouvaient à bord de ce navire, sont, au dire de l'amirauté anglaise, saines et sauves, bien qu'il fût impossible de se procurer des renseignements définitifs à ce sujet. Si ces soixante personnes sont sauvées, il ne manque plus que 16 personnes à l'appel, d'après la dépêche.

Les Américains qui se trouvaient à bord de l'"Englishman" et qui manquent à l'appel sont Peter McDonald, maquignon, Boston ; Geo. McDonald, de Lawrence ; et MM. Buckley et M. A. Burke dont les adresses sont inconnues.

Washington, 25. — La destruction de l'"Englishman", à bord duquel se trouvaient des suiets américains suivant celle du "Tubantia" et d'autres navires contribue à troubler de nouveau la situation entre la république américaine et les puissances du centre de l'Europe. Le rapport du consul Armstrong dit que le navire comptait quatre passagers américains qui ont péri. Les circonstances sont encore aggravées par le fait que le navire ne transportait pas de contrebande de guerre et qu'il n'allait pas en Europe, mais en venait.

On fera une enquête sur cette affaire, de même que sur celle du "Sussex".

RIEN DE NEUF SUR LE FRONT FRANCAIS

Paris, 25. — Le texte du bulletin du ministère de la Guerre est comme suit : "Dans l'Argonne une attaque de surprise contre les tranchées de l'ennemi à Courtes Chassées a fait tomber entre nos mains quelques prisonniers pendant que l'ennemi subissait des pertes assez sensibles.

"La nuit s'est passée de façon calme tant à l'est qu'à l'ouest de la Meuse.

"Dans la région de la Woevre, il s'est produit un duel d'artillerie auprès de Moutainville.

"Nulle part sur le front, par ailleurs, il ne s'est produit de développement quelconques."

VERDUN EST EN FEU, DIT BERLIN

Berlin, 25. — Le ministère de la guerre allemand annonce que l'incendie s'est allumé à Verdun, au cours du duel d'artillerie.

Voici le texte du communiqué officiel:

Théâtre occidental. — Il n'y a pas eu de changement depuis hier, sauf que le duel d'artillerie a été particulièrement violent dans la région de la Meuse, et que le feu s'est déclaré à Verdun.

VILLA N'EST PAS ENCORE CERNE

El Paso, Texas,. 25. — On rapporte aujourd'hui que Francisco Villa fuit vers l'ouest dans la région de San Miguel, ayant réussi à éviter le cercle que les Américains et les troupes de Carranza tentaient de former autour de lui. Il est cependant impossible de confirmer cette nouvelle ni à Fort Bliss, ni dans les cercles mexicains.

INCENDIE RUE PRINCE ARTHUR

Un incendie s'est déclaré vers 6 heures 30 hier soir au No 114 rue Prince Arthur. Un poêle surchauffé mit le feu au mur, et les flammes se communiquèrent rapidement au plafond.

L'incendie fut cependant rapidement maîtrisé, mais les dégâts sont considérables. Le logis au-dessous, portant le No 112 et occupé par M. Mitchell a été endommagé par la fumée et la chute du plafond.

M. BORDEN IRA EN ANGLETERRE

Ottawa, 25. — Sir Robert Borden s'en ira probablement en Angleterre d'ici une semaine.

On a dit aujourd'hui que les affaires qu'il doit régler de l'autre côté de l'Océan, forceront probablement le premier ministre à s'en aller avant la fin de la session du parlement canadien.